

I. SAISINE ET DÉCISIONS DE LA CNDP

1.1. LETTRE DE SAISINE DE LA CNDP

Monsieur le Président de la Commission Nationale du Débat Public,

En juin dernier, nous avons annoncé le choix du site d'Evry-Centre Essonne/Ris-Orangis pour l'implantation du futur Grand Stade de la Fédération Française de Rugby. Situé au carrefour d'espaces naturels et de centres urbains dynamiques, ce site est apparu au Comité directeur de la FFR comme étant en adéquation avec ses exigences. En effet, il répond à une double ambition : permettre la création d'un équipement ultra moderne qui favorisera le développement du rugby en France ; mais aussi donner naissance à un lieu de vie. La force de ce site est qu'il combine, comme le disait très bien Manuel Valls, alors député de l'Essonne, « de l'espace, du développement économique et de l'aménagement ».

La saisine de la Commission Nationale du Débat Public représente le lancement de la nouvelle phase de notre ambition, dont la conduite n'est plus assurée par la FFR seule comme c'était le cas depuis plus de deux ans, puisqu'elle partage dorénavant la gouvernance de ce projet avec les collectivités territoriales (Ville de Ris-Orangis, Ville de Bondoufle, Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne, Conseil Général de l'Essonne), dorénavant piliers d'une équipe soudée. Nous menons en effet depuis plusieurs mois une étroite collaboration avec tous les acteurs locaux qui ont exprimé leur soutien unanime au projet et ont milité en ce sens. Chacun de ces acteurs a bien conscience de l'intérêt du Stade FFR. Chacun d'entre eux sait l'importance de la dimension sportive car, en favorisant le développement du rugby, celui-ci aura toutes les cartes en main pour remplir pleinement sa mission de service public. Chacun d'entre eux sait aussi que le Stade FFR est une formidable source de vitalité et de croissance pour l'économie locale. Rappelons que le stade ultra-moderne et multifonctionnel que souhaite la FFR sera entièrement modulable et pourra ainsi accueillir des événements très divers, capables d'attirer des publics variés et nombreux et qu'il sera intégré dans un aménagement d'ensemble qui donnera naissance à un pôle d'excellence en lien avec l'économie du sport.

La concertation qui va s'ouvrir constitue pour la FFR, une étape cruciale car elle va directement impliquer les citoyens, c'est-à-dire informer, donner la parole à ceux pour qui nous voulons justement concevoir le « jardin » du rugby français. Il est de notre devoir de leur faire part de nos ambitions pour le rugby mais aussi, et plus largement, pour leur territoire et son rayonnement. Nous devons aussi recueillir leur avis sur ce projet d'envergure et sur les changements qu'il pourrait impliquer.

Nous souhaitons vivement que cette séquence de concertation permette que tous ces enjeux liés au Stade FFR soient entendus et compris de tous. Pour la Fédération, comme pour tous ceux qui croient dans ce projet et qui le soutiennent, celui-ci est à la fois réaliste et nécessaire, d'autant que le site choisi offre de solides garanties de fiabilité et de stabilité. La région parisienne a besoin d'une infrastructure capable, comme c'est le cas dans toutes les autres grandes nations du rugby, d'accueillir les grands matchs de rugby internationaux tout en permettant aux autres grandes compétitions sportives de taille mondiale et à des divertissements de se dérouler dans des conditions optimales. C'est l'ambition à laquelle nous travaillons avec toutes les collectivités engagées, c'est le message que nous souhaitons véhiculer et partager avec tous les acteurs du territoire où se matérialisera le grand stade.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération.

Pierre Camou



Président de la Fédération
Française de Rugby

Serge Blanco



Membre du bureau fédéral de la
Fédération Française de Rugby

Monsieur le Président de la Commission Nationale du Débat Public,

La FFR a décidé le 30 juin dernier de sélectionner le site de l'hippodrome de Ris-Orangis, au sein de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne pour réaliser un stade de 82 000 places ayant pour caractéristiques un toit rétractable et une pelouse amovible. Cet équipement représente un investissement de l'ordre de 600 M€.

Ce site exceptionnel de 133 ha se situe au carrefour de l'A6 et de la Francilienne, au sud de l'Ile-de-France sur le territoire d'une ancienne ville nouvelle regroupant aujourd'hui 116000 habitants autour de 6 communes.

Lors de la phase finale de la compétition territoriale qui nous opposait au site d'Orly Thiais, un groupement s'est constitué pour unir les forces du Conseil Général de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et les villes de Ris-Orangis et de Bondoufle.

Le groupement a proposé à la FFR un accord cadre permettant notamment de préciser les concours financiers des collectivités locales pour la réalisation des infrastructures de transports de proximité, des parkings, la mise au gabarit du réseau de voiries primaires et la réalisation d'un ouvrage d'art au-dessus de l'A6 facilitant les flux piétonniers de la gare du RER D d'Orangis Bois de l'Epine jusqu'au stade.

Cet accord cadre a aussi pour objet la cession à la FFR d'une parcelle de 18 ha pour la réalisation du stade et de ses annexes, et d'une parcelle supplémentaire de 12 ha sur le périmètre d'aménagement retenu pour insérer un tel équipement dans la ville et plus largement dans la morphologie urbaine de l'agglomération.

Ce site sera desservi principalement par les lignes C et D du RER qui feront l'objet d'un programme consistant d'amélioration de la qualité de service et de renforcement de capacité en mode événementiel. Il sera également relié par le tram train Massy - Evry qui disposera d'une station à proximité immédiate du stade. Il n'est donc pas envisagé de réaliser de nouvelles infrastructures pour l'accessibilité de cet équipement structurant puisque tous ces investissements sont actuellement programmés dans le cadre du plan de mobilisation des transports de la région, ou à prévoir dans la prochaine génération du contrat de projet Etat-Région.

La réalisation du stade de la FFR est une formidable opportunité pour renforcer l'attractivité et le rayonnement économique du sud francilien. Le groupement a proposé la création d'un village de loisirs à proximité du stade et l'émergence d'un cluster autour des métiers du sport, qui fait actuellement défaut dans notre pays, et pour lesquels nous prenons du retard.

Pour ces motifs, le groupement a considéré qu'il était nécessaire de s'associer à la FFR pour saisir la C.N.D.P. dans le cadre des dispositions de la loi du 2 février 1995 au titre de la protection de l'environnement et dans le but de définir l'utilité publique de ce projet d'équipement.

Notre groupement sera donc au côté de la FFR durant cette phase de concertation et dans l'organisation du débat public. Vous trouverez à cette fin des propositions concrètes capables de nourrir le débat public dans notre dossier conjoint de saisine.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération.

Jérôme GUEDJ



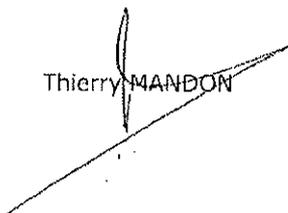
Président du Conseil
Général de l'Essonne

Francis CHOJAT



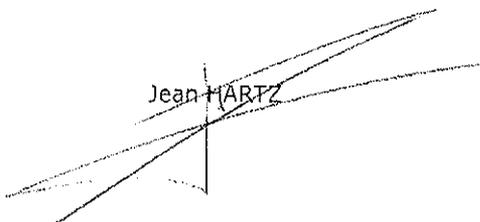
Président de la C.A.
Evry Centre Essonne

Thierry MANDON



Maire de Ris-Orangis

Jean HARTZ



Maire de Bondoufle

1.2 DÉCISION D'ORGANISATION D'UN DÉBAT PUBLIC

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2012

DÉCISION N° 2012 / 66 / GSFFR / 1

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,

- après en avoir délibéré,

- considérant que le rayonnement international des rencontres qui y seraient organisées et sa très grande capacité d'accueil confèrent au projet de stade un caractère d'intérêt national,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants pour le territoire concerné,
- considérant que les impacts sur l'environnement et l'aménagement sont significatifs,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet de Grand stade de la Fédération Française de Rugby doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président


Philippe DESLANDES

1.3 NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CPDP

SEANCE DU 9 JANVIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 04 / GSFFR / 2

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
 - vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant d'organiser elle-même un débat public sur ce projet,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Jean-Luc MATHIEU est nommé président de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation du Grand stade de la Fédération Française de Rugby.

Le Président


Philippe DESLANDES

1.4 NOMINATION DES MEMBRES DE LA CPDP

SEANCE DU 6 FEVRIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 17 / GSFFR / 3

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
- vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2013/04/GSFFR/2 du 9 janvier 2013 nommant Monsieur Jean-Luc MATHIEU président de la commission particulière,

- sur proposition de Monsieur Jean-Luc MATHIEU,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation du Grand stade de la Fédération Française de Rugby :

- Madame Françoise CHAPTAL,
- Madame Anne-Marie CHARVET,
- Madame Danielle DESGUEES,
- Monsieur Olivier JACQUIN,
- Monsieur Jean-Louis LAURE

Le Président


Philippe DESLANDES

SEANCE DU 10 AVRIL 2013

DÉCISION N° 2013 / 26 / GSFFR /4

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
- vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2013/04/GSFFR/2 du 9 janvier 2013 nommant Monsieur Jean-Luc MATHIEU président de la commission particulière,
- vu sa décision n° 2013/17/GSFFR/3 du 6 février 2013 nommant les membres de la commission particulière,

- sur proposition de Monsieur Jean-Luc MATHIEU,
- après en avoir délibéré,

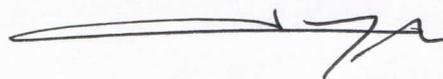
DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membre de la commission particulière sur le projet de réalisation du Grand stade de la Fédération Française de Rugby :

- M. Jacques ARCHIMBAUD, vice-président de la CNDP

Le Président



Christian LEYRIT

1.5 PROLONGATION DU DÉLAI DE SOUMISSION DU DOSSIER DU DÉBAT

SEANCE DU 7 MAI 2013

DÉCISION N° 2013 / 29 / GSFFR /6

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

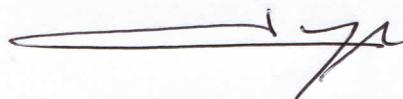
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7-II,
 - vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
 - vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2013/04/GSFFR/2 du 9 janvier 2013 nommant Monsieur Jean-Luc MATHIEU président de la commission particulière,
 - vu ses décisions n° 2013/17/GSFFR/3 du 6 février 2013 et n° 2013/25/GSFFR/4 nommant les membres de la commission particulière,
 - vu la lettre des maîtres d'ouvrages en date du 3 mai 2013 sollicitant un délai supplémentaire de 3 mois pour la mise au point du dossier du débat,
-
- sur proposition de Monsieur Jean-Luc MATHIEU,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le délai de 6 mois prévu à l'article R 121.7-II du code de l'environnement est prolongé de trois mois.

Le Président



Christian LEYRIT

1.6 APPROBATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION ET DU DOSSIER DU DÉBAT

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2013

DÉCISION N° 2013 / 50 / GSFFR /6

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7-II et III,
- vu les lettres de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby d'une part et du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle d'autre part, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
- vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2013/04/GSFFR/2 du 9 janvier 2013 nommant Monsieur Jean-Luc MATHIEU président de la commission particulière,
- vu ses décisions n° 2013/17/GSFFR/3 du 6 février 2013 et n° 2013/25/GSFFR/4 nommant les membres de la commission particulière,
- vu la lettre des maîtres d'ouvrages en date du 3 mai 2013 sollicitant un délai supplémentaire de 3 mois pour la mise au point du dossier du débat,
- vu la décision n° 2013/29/GSFFR/6 prolongeant le délai de 6 mois prévu à l'article R 121.7-II du code de l'environnement de trois mois sur proposition de Monsieur Jean-Luc MATHIEU,
- vu le dossier du débat remis par les maîtres d'ouvrage,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le dossier des maîtres d'ouvrage est considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

La Commission nationale a approuvé les modalités d'organisation du débat public telles que proposées par le Président de la commission particulière.

Article 3 :

Le débat public se déroulera du 7 novembre 2013 au 21 février 2014.

Le Président



Christian LEYRIT



1.7 PRISE D'ACTE
DE LA DÉMISSION
DU PRÉSIDENT DE LA CPDP
ET NOMINATION
DU NOUVEAU PRÉSIDENT

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

DÉCISION N° 2013 / 52 / GSFFR / 7

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
- vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant d'organiser elle-même un débat public sur ce projet,
- vu sa décision n° 2013/04/GSFFR/2 du 9 janvier 2013 nommant M. Jean-Luc MATHIEU président de la commission particulière sur le projet de grand stade de rugby de la fédération française de rugby,
- vu la démission de M. Jean-Luc MATHIEU de la présidence de la commission particulière du débat public, en date du 15 octobre 2013,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est pris acte de la démission de M. Jean-Luc MATHIEU de ses fonctions de président de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation du Grand stade de la Fédération Française de Rugby.

Article 2 :

M. Jacques ARCHIMBAUD, Vice-président de la CNDP est nommé président de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation du Grand stade de la Fédération Française de Rugby.

Le Président



Christian LEYRIT

1.8 MODIFICATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU DÉBAT

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2013

DÉCISION N° 2013 / 55 / GSFFR /8

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
- vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant d'organiser elle-même un débat public sur ce projet,
- vu sa décision n° 2013/04/GSFFR/2 du 9 janvier 2013 nommant M. Jean-Luc MATHIEU président de la commission particulière,
- vu la décision 2013/50/GSFFR/6 du 2 octobre 2013 considérant le dossier des maîtres d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public,
- vu la décision n° 2013/52/GSFFR/7 du 17 octobre 2013 prenant acte de la démission de M. Jean-Luc MATHIEU et nommant M.Jacques ARCHIMBAUD président de la Commission particulière,

sur proposition de M.Jacques ARCHIMBAUD,
après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Les modalités d'organisation du débat sont modifiés conformément au document joint

Le Président



Christian LEYRIT

GRAND STADE DE RUGBY : DÉBAT PUBLIC

du 7 novembre 2013
au 21 février 2014

cndp
Commission particulière
du débat public
Grand Stade de Rugby

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

CALENDRIER DES REUNIONS PUBLIQUES

Ris-Orangis* Jeudi 28 novembre 2013	Réunion d'ouverture 20h – Centre Culturel Robert Desnos
Saint-Denis Jeudi 05 décembre 2013	Un grand stade et son territoire, les conditions du succès ? Complémentarité et concurrence des stades en Ile-de-France ? 20h –
Brétigny-sur-Orge Jeudi 12 décembre 2013	Les dessertes du stade et les transports 20h –
Massy Jeudi 19 décembre 2013	Qui paie quoi ? L'économie du Grand Stade et les engagements publics 20h -
Toulouse* Jeudi 23 janvier 2014	Le nouveau stade et le rugby en France 19h – Salle Barcelone
Evry Jeudi 30 janvier 2014	Insertion urbaine, sociale et environnementale du projet 20h -
Paris* Jeudi 13 février 2014	Réunion de clôture 20h –
Fin du débat public le 21 février 2014	
Remise du compte-rendu au plus tard 2 mois après la fin du débat public	

* Réunion diffusée en direct sur Internet

Le débat public demeure ouvert sur le site internet <http://grandstaderugby.debatpublic.fr>
du 7 novembre 2013 au 21 février 2014.

Chaque réunion publique thématique se compose d'une présentation générale du projet
et d'un focus thématique.

CPDP Grand Stade de Rugby
52 boulevard Sébastopol 75003 Paris – 01.73.02.82.85 – grandstaderugby@debatpublic.fr
<http://grandstaderugby.debatpublic.fr> - [f] [grandstaderugby.debatpublic](https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic) - [t] [@gdstaderugby_dp](https://twitter.com/gdstaderugby_dp)



II. ORGANISATION DU DÉBAT

2.9 LISTE DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS RENCONTRÉES



Liste des organisations et institutions rencontrées par la CPDP pour l'organisation du débat

La CPDP a rencontré une quarantaine d'organisation et d'institutions dans le cadre de la préparation du débat public. Elles sont listées ci-dessous par ordre alphabétique.

Organisme	Nom	Fonction
ATTAC Centre Essonne	Didier Brisebourg	Animateur
Bolotny Sport Consulting	Frédéric Bolotny	Consultant en économie et marketing du sport
Cabinet Pascal Asselin	Pascal Asselin	Economiste de la construction
Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne (CCI 91)	Philippe Lavialle	Président
Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93)	Martin Citarella	Chargé d'études - aménagement du territoire
Comité national olympique et sportif français (CNOSF)	Denis Masegla	Président
Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France (CROSIF)	Evelyne Ciriegi	Présidente
Communauté d'Agglomération de Plaine Commune	Patrick Braouezec	Président
Conseil Régional d'Ile-de-France	Sandrine Gourlet	Directrice des transports
	Sébastien Moreau	Conseiller technique "Sport et loisirs" - Cabinet du Président
	Jonathan Sebbanne	Directeur adjoint de cabinet
Consortium Stade de France	Philippe Auroy	Directeur général délégué
	Alexandra Boutelier	Directrice générale déléguée
	Henry de La Monneraye	Directeur général délégué
Essonne Environnement	Catherine Giobellina	Représentante
Euro 2016	Jacques Lambert	Président

Associations des Usagers des Transports FNAUT d'Ile-de-France (FNAUT IdF)	Yves Boutry	Vice-président
France Nature Environnement	Agnès Popelin	Administratrice
Keneo	Edouard Donnelly	Expert en politique d'accueil d'événements sportifs Directeur associé du cabinet
Kurt Salmon	Vincent Chaudel	Expert Sport Vice président du think tank "sport & citoyenneté"
Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative	Valérie Fourneyron	Ministre
Organisation professionnelle des transports d'Ile de France (OPTILE)	Thierry Colle	Directeur Général
	Matthieu Jamet	Directeur des études
Préfecture de l'Essonne	Michel Fuzeau	Préfet de l'Essonne
	Bernard Schmeltz	Préfet de l'Essonne
Réseau Ferré de France (RFF)	Vincent Desvignes	Directeur adjoint, Direction du développement et des investissements Ile-de-France
	Pascal Mabire	Directeur de mission RER C et D
	Naji Rizk	Directeur du développement et des investissements Ile-de-France
Société Nationale des Chemins de Fer Transilien (SNCF Transilien)	Jacques Peynot	Directeur délégué Gares Transiliennes
	Luc Robert	Chef de la division des schémas directeurs des RER
Soutien Associatif des Usagers Révoltés (SaDur)	Rémy Pradier	Président
Stade Toulousain	René Bouscatel	Président
Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)	Sophie Mougard	Directrice Générale
	Vincent Lecoq	Chargé de concertation
	Ivan Tixier	Chargé d'opération à la Direction des projets d'investissement
Union des Associations des Riverains du Stade de France	Roland Legros	Président
Université d'Aix Marseille	Lionel Maltese	Maître de conférences en marketing et management du sport
Université de Caen	Boris Helleu	Maître de conférences en management du sport
Ville de Saint-Denis	Didier Paillard	Maire
World Wildlife Fund – France (WWF)	Jérôme Lachaze	Responsable du pôle événements sportifs



2.10 RÈGLES DES CAHIERS D'ACTEURS



LES REGLES DU CAHIER D'ACTEURS PROCEDURE, OBJECTIFS, CONTENU ET FORME :

➤ *Qu'est-ce qu'un cahier d'acteurs ?*

La Commission particulière du débat public (CPDP) invite le public, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales (collectivités locales, partis politiques, établissements publics, entreprises, syndicats, associations, chambres consulaires, tous organismes publics ou privés), à participer au débat sous la forme d'une contribution écrite. Toutes ces contributions feront partie des documents du débat public dans la forme reçue à la CPDP et, à ce titre, il en sera tenu compte dans le compte rendu et le bilan du débat public. Ces contributions seront consultables sur le site Internet de la CPDP et, pour tous ceux qui ne disposent pas d'une liaison ou d'un équipement informatique, elles seront consultables au siège de la CPDP, **52 boulevard Sébastopol – 75003 PARIS**.

Certaines contributions écrites peuvent faire l'objet de cahiers d'acteurs. C'est la pertinence de l'argumentation développée, l'enrichissement apporté au débat et le respect des principes du débat public qui guideront le choix souverain de la CPDP dans sa décision d'éditer un cahier d'acteurs. Ces cahiers - dont le contenu engage aussi la responsabilité de leurs auteurs - bénéficieront du même système de diffusion que les principaux documents du débat public : le document de présentation du débat, le dossier du maître d'ouvrage, la synthèse du dossier du maître d'ouvrage ...

Les cahiers d'acteurs sont donc à la fois des outils d'expression et des moyens d'information.

Une exigence s'impose aux auteurs d'un cahier d'acteurs : respecter les principes du débat public et, notamment le souci de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations. Le contenu et la formulation des cahiers d'acteurs (et de toute contribution écrite) doivent respecter les règles de bonne conduite dans un débat démocratique. Ils doivent porter uniquement sur le projet soumis au débat.

➤ *Comment faire ?*

1. La réalisation d'un cahier d'acteurs, dont les frais de fabrication et de diffusion sont pris en charge par le budget du débat public, doit faire l'objet d'**une demande à la Commission particulière du débat public (CPDP)**. Rien de plus simple, donc.

2. Si les auteurs n'ont pas accès à ce site et au téléchargement du cahier des charges, la CPDP transmet une version imprimée du présent cahier des charges à l'auteur ou aux auteurs, sur

simple demande. Les contraintes de longueur, pour les textes, et de présentation, offrent une double garantie :

- une garantie de lisibilité pour l'accès au contenu
- une garantie de rapidité de réalisation afin que le cahier d'acteurs puisse jouer le plus tôt possible son rôle dans le débat.

Les contraintes de ce cahier des charges ne doivent pas être interprétées comme une volonté de limiter l'expression des acteurs : elles sont, au contraire, au service de la qualité du débat public et d'un traitement équitable de l'expression de chacun.

3. La décision de publier ou non la contribution sous forme de cahier d'acteurs est une décision collégiale.

4. Des échanges peuvent avoir lieu à la suite des commentaires de la CPDP portant sur le fond ou sur la forme (cohérence du cahier projeté avec le cahier des charges). Ils sont vivement souhaités de façon à ce que la réalisation du cahier puisse se faire rapidement.

5. La CPDP réalise le document, le soumet à l'approbation des auteurs et co-délivre avec eux – en tant qu'éditeur - le "bon à tirer" du document.

➤ **Quand proposer un cahier d'acteurs ?**

Plus un cahier d'acteurs est proposé tôt dans le débat, plus il contribue au développement du débat public. Il convient de compter une quinzaine de jours entre la réception de la demande à la CPDP et la diffusion du cahier d'acteurs lors des réunions publiques et sur le site de la CPDP.

Si l'auteur d'un cahier d'acteurs souhaite compléter ses analyses ou ses propositions en cours de débat, il pourra toujours le faire dans le cadre d'une contribution écrite mise en ligne et disponible au siège de la CPDP. Il n'y a aucune exclusion entre un cahier d'acteurs et une contribution écrite : les deux sont possibles et complémentaires.

➤ **Quel coût et quelle diffusion ?**

1. La réalisation des cahiers d'acteurs est prise en charge par le budget du débat public. Ils sont tirés à plusieurs centaines d'exemplaires et mis en ligne sur le site Internet du débat public dès que le bon à tirer est donné (soit quelques jours avant leur diffusion papier).

2. la diffusion est faite essentiellement :

- lors des réunions publiques (mises à disposition en libre-service aux participants)
- par routage, sur la base du fichier constitué à partir des « abonnés du débat ».

3. Le public peut également, comme pour les autres documents, les télécharger sur le site Internet de la CPDP ou se les procurer au siège de la CPDP.

➤ **Une aide aux acteurs**

Pour la réalisation et la conception des cahiers d'acteurs, la CPDP souhaite insister sur trois points :

- les acteurs ne sont pas tous égaux face à la conception et à la réalisation d'un cahier d'acteurs. La CPDP, soucieuse d'équité dans l'expression des opinions, invite donc les acteurs qui souhaitent une aide dans ce domaine à prendre contact avec elle pour leur apporter conseil et appui.

- dans la partie suivante, le cahier des charges définit précisément un cadre de travail. Il est impératif concernant la page Une et concernant le principe de la conclusion-synthèse. Pour la partie intérieure des adaptations sont possibles en fonction du propos des auteurs.

➤ *Le contenu d'un cahier d'acteurs*

Les cahiers d'acteurs prennent généralement la forme suivante :

PAGE UNE

Cette page contient :

- Le nom de l'institution
- Le logo de l'institution
- Un texte de présentation (environ 400 signes) comportant des informations sur les buts et missions de l'institution, son statut, éventuellement ses membres et, de façon générale, toutes les informations nécessaires au public pour identifier l'auteur et ses engagements
- Un surtitre et un titre
- Un texte de présentation générale du propos de l'auteur (environ 1 400 signes).
- Les coordonnées – « Contacts » - de l'institution (adresse, site Internet, téléphone et télécopie, messagerie...)

PAGES 2, 3 ET 4

Ces pages contiennent :

- Le texte central de la contribution, soit environ 7 000 à 10 000 signes. Le texte peut comporter des "hors textes" ou "encadrés", destinés à préciser un aspect du sujet abordé. Ce choix serait d'ailleurs préférable car il donnerait au lecteur l'occasion d'entrer dans la lecture de façon plus diversifiée.
- Les emplacements gris, dans le modèle joint, représentent des photos, des cartes, des schémas ou des histogrammes. La longueur indiquée pour le texte tient compte de la présence de ces illustrations.
- Une conclusion (ou une synthèse) de 1 200 signes. Cet élément nous paraît essentiel, car il permet au lecteur pressé d'avoir accès, avec le texte de présentation en Une, à l'essentiel de la pensée et des opinions de l'auteur.

➤ *La présentation des fichiers*

POUR LE TEXTE

Les fichiers informatiques comportant les textes doivent être transmis à la CPDP au format Word. Ils doivent comporter le moins "d'enrichissements" possible : retraits, feuilles de styles, couleurs... En tout état de cause, seuls les enrichissements destinés à hiérarchiser le propos ou les titres et sous-titres doivent être maintenus. Pour les tableaux ou les histogrammes, il est préférable d'en faire des fichiers séparés (avec mention dans le texte).

POUR LES TABLEAUX ET HISTOGRAMME

Ils peuvent être réalisés indifféremment en format Word, Illustrator ou Photoshop

POUR LES PHOTOS

Les photos doivent être fournies sur support numérique aux formats JPEG ou TIFF, avec la meilleure définition possible : 300 dpi minimum au format fini dans la page. Il est donc préférable, afin de pouvoir agrandir les images de les fournir dans une définition supérieure ou un format initial très grand.

Le nombre maximum d'illustrations (hors logo) est fixé à 4.

➤ *Quelques précisions techniques...*

LE NOMBRE DE SIGNES

Par "signe", il faut entendre tous les signes (y compris les signes de ponctuation et l'espace entre les mots). Les logiciels modernes de traitement de texte donnent généralement ce chiffre (fenêtre "outils", fichiers "Statistiques") avec ou sans espaces. Dans le cas présent, il convient de prendre le chiffre avec espaces.

Le nombre maximum de signes est de 12 000.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Secrétariat Général de la CPDP.

**CPDP Grand Stade de rugby
52 boulevard Sébastopol – 75003 PARIS
Tél. : 01.73.02.82.85
grandstaderugby@debatpublic.fr**

2.11 PRINCIPAUX THÈMES DU DÉBAT



Les principaux thèmes du débat

Le site du débat recueille au 11/12/13 36 questions, 14 avis et 8 commentaires, et 18 propositions de thèmes et questions-clés.

Ces premières contributions sur le site ainsi que les résultats de l'atelier introductif ont permis de faire émerger 10 propositions de thèmes pour structurer les espaces d'expression du site internet (questions-réponses et forum de discussion) :

- Usages et caractéristiques du stade
- La pratique du rugby
- Cohérence des équipements sportifs et culturels
- Coût, financement et fiscalité
- Aménagement du sud francilien et emploi
- Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier
- Accès et dessertes du stade
- Impact environnemental
- Débat public
- Autres

Vous trouverez ci-dessous les questions et sujets abordés par les participants qui ont nourri ce travail de regroupement thématique.

Thèmes	Questions et sujets abordés	N° Avis et questions
Usages et caractéristiques du stade	Combien de matches ?	Q20, Q9, Q7, Q24, atelier
	Quels spectacles ?	Q9, Q27, Q4, atelier
	Quels autres sports ?	Q34, Q27, Q4, atelier
	Y aura-t-il suffisamment de spectateurs ?	Atelier, A2
La pratique du rugby	Le rugby en France ne suscite pas le même engouement qu'au Royaume-Uni	A14, Q35
	L'argent investi pourrait être reversé aux clubs	A9, CA9,
	En Angleterre il y a plusieurs stades de rugby sans que cela ne pose problème	A13
	Outil de promotion du rugby	A8, A6
	Quel impact sur la « culture rugby » ?	atelier

Cohérence des équipements sportifs et culturels	Concurrence avec le Stade de France	A14, Q21, Q3, atelier
	Le football dispose aussi de stades financés par les collectivités	Commentaire à l'A14, proposition de question clé
	L'Angleterre dispose de plusieurs stades de rugby	A13, atelier
	Localisation du projet	A13, Q2
	Diversification nécessaire de l'offre culturelle	A6, A1
	Le rugby et le foot peuvent cohabiter au Stade de France	A9, A2, Q2
	L'Etat devrait imposer un accord entre le CSDF (consortium du stade de France) et la FFR	A3, A4, Atelier
	Les structures existantes n'attirent déjà pas suffisamment de public	A2
Coût financement et fiscalité	Précisions sur le financement (privé/public)	Q31, Q8, Q14, Q12, Q3, atelier
	Pertinence du projet en temps de crise	A14, A9, Q35, Q3, atelier
	Achat du terrain	Q17
	Naming	Q15, Q10, atelier
	Garantie d'emprunt du CG	Atelier, Q14
	Retombées et fiscalité pour le territoire	Q28, Q22, Q11, Q12
	Hospitalités	Atelier
Aménagement du sud francilien et emploi	Emploi	CA9, A3, Q18, Q19, proposition de question-clé, atelier
	Développement économique	Ca9, A11, A10, A3
	Impact sur l'immobilier	Atelier, A6
Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier	Quartiers et animations autour du stade	Q30, Q28, Q26, atelier
	Sécurité	Q33, Q25
Accès et dessertes du stade	Amélioration des transports	A6
	Eloignement du projet	Q9, Q36
	Temps de transport	Q36, Q6, atelier
	Stationnement	Q32
Impact environnemental	Quel impact sur l'environnement ?	A9
	Gestion des déchets	Atelier
Débat public	Organisation du débat	A7, A5
Autres		

2.12 BILAN DES RETOMBÉES MÉDIAS



Bilan des retombées médias

De nombreux articles ont évoqué le projet de grand stade, indépendamment du débat, aux différentes étapes du projet (choix de la localisation, vente des terrains, renégociation du contrat pour le stade de France entre le consortium et la FFR, rapport du Sénat) et tout au long du débat (à l'occasion notamment du lancement du test des *debentures* par la FFR).

Le débat a été très régulièrement suivi dans Le Parisien, édition Essonne, qui a couvert l'ensemble des réunions publiques et une matinée de débat mobile (Centre commercial Evry 2) mais aussi dans les médias locaux (Le Républicain de l'Essonne Nord, EssonneInfo.fr, Telessonne). Le Parisien a publié des articles en continu, présentant les thématiques des réunions publiques, les problématiques en débat ainsi qu'une synthèse en fin de débat. Inversement, la presse nationale s'est fait plus faiblement l'écho du débat à l'exception de quelques articles généraux sur le projet et d'articles parus sur le financement du grand stade à l'occasion du lancement des *debentures* par la FFR.

La presse sportive a suivi de manière moins régulière le débat et le projet de grand stade notamment via l'Equipe et Midi Olympique, avec néanmoins des publications sur de nombreux sites spécialisés dans le rugby.

La presse régionale s'est intéressée au débat lors du lancement de celui-ci, après la conférence de presse d'ouverture et la première réunion publique à Ris-Orangis. On remarquera néanmoins le dossier complet réalisé par La Dépêche entre la réunion publique de Toulouse et la réunion de clôture à Paris, qui a choisi l'angle de la localisation du stade et d'une éventuelle implantation dans le Sud-Ouest. Cette publication a provoqué sur le site internet du débat un certain nombre d'avis plaidant pour une localisation du stade dans la région toulousaine.

Les médias spécialisés notamment pour les bâtiments et travaux publics et les collectivités locales ont relayé le débat en particulier à son ouverture.

Liste des articles de presse et reportages sur le débat public Grand stade de rugby

Juin 2013

- **Leparisien.fr** (12.06.13), « Objectif : levée de fonds pour le grand stade »
- **Batiactu.com** (25.06.13), « Grand stade de rugby : la vente de l'hippodrome de Ris-Orangis a été signée »
- **Le Républicain de l'Essonne** (27.06.13), « L'Essonne, terre de rugby »

Juillet 2013

- **Le Parisien** (09.07.13), « Manuel Valls ne dicte pas mes choix »
- **Le Moniteur** (12.07.13), « Le stade de rugby c'est du gagnant »

Octobre 2013

- **Le Moniteur** (08.10.13), « Débats publics en vue pour Europacity et le grand stade »
- **L'équipe** (08.10.13), « Le grand stade... est-ce bien raisonnable... »
- **L'équipe** (09.10.13), « Grand stade Le débat ne fait que commencer »
- **Francs.jeux.com** (28.10.13), « France : débat public sur le grand stade de rugby de la FFR »

Novembre 2013

- **L'Essonnien** (07.11.13) « Grand stade de rugby : le débat s'ouvre »
- **Le Parisien** (07.11.13) « Le grand stade de A à Z »
- **AFP** (12.11.13), « Lancement du débat public sur le grand stade, la FFR entend convaincre »
- **rugby365.fr** (12.11.13), « Grand Stade : débat public autour du projet »
- **madeinrugby.com** (12.11.13), « Débat public autour du projet de Grand Stade »
- **liverugby.fr** (12.11.13), « Débat public autour du projet de Grand Stade »
- **fr.sports.yahoo.com** (12.11.13), « Début du débat sur le stade de la FFR »
- **francetv.fr** (12.11.13), « Ouverture du débat public sur le stade de la FFR »
- **Le Parisien** (13.11.13) « Projet de grand stade : C'est parti pour le débat public »
- **La Gazette des Communes** (22.11.13), « Le Grand Stade de la Fédération Française De rugby soumis à débat public fin novembre »
- **Décideurs en région** (22.11.13), « Le Grand Stade de la Fédération Française de rugby soumis à débat public fin novembre »
- **La Lettre du Spectacle** (22.11.13), « Arenas : projet en Essonne, défaillance à Lille »
- **Slate.fr** (23.11.13) « Le rugby français veut son Grand Stade, coûte que coûte »
- **Aujourd'hui en France** (24.11.13), « La FFR fait sa pub »
- **La Mécanique** sur son site web (plateforme des acteurs de l'industrie mécanique) (24.11.13), « Grand Stade FFR, le débat public est lancé ! »
- **Le Parisien** (27.11.13), « Première réunion ouverte à tous sur le projet de Grand Stade de rugby »
- **AFP** (28.11.13), « Première réunion publique autour du Grand Stade de la FFR »

- **Essonne Info** (28.11.13), « Nombreuses questions pour le grand stade de rugby »
- **Le Républicain de l'Essonne** (28.11.13), « Débat du grand stade : une grande mêlée »
- **Le Moniteur** sur son site internet (28.11.13), « Débat public sur le grand stade de rugby »
- **Le Nouvel Observateur** sur son site internet (28.11.13), « La folie des grandeurs »
- **France TV Sport** (28.11.13), « Première réunion publique autour du Grand Stade de la FFR », également sur **Sport Yahoo.fr** (28.11.13), **Francsjeux.com** (28.11.13),
- **medialternative.fr** (28.11.13), « Nombreuses questions pour le Grand Stade de rugby »
- **Le Parisien** (29.11.13), « La foule au débat du Grand Stade »
- **Le Parisien** (29.11.13), « 500 personnes au premier débat sur le Grand Stade à Ris »
- **L'Equipe** (29.11.13), « Le Grand Stade passe l'oral »
- **Le Moniteur** (29.11.13), « Débat public sur le Stade de Rugby »
- **Fr.Sport.yahoo** (29.11.13), « Le Grand Stade est-il nécessaire ? »
- **Fr.Sport.yahoo** (29.11.13), « XV de France – Grand Stade FFR : déraisonnable ou visionnaire - Premier oral pour le grand stade de la FFR? » Repris sur : **Izuba. Info** (portail d'information 29.11.13), **francetvsport.fr** (29.11.13), **Le Temps** (quotidien suisse 29.11.13), **Rugbyrama.fr** (29.11.13), **Lagazette.fr** 29.11.13),
- **Oval-eco.fr** (29.11.13), « Grand Stade de rugby : donnez votre avis »
- **Rugbyrama.fr** (29.11.13), « La première réunion autour du Grand Stade de la FFR a eu lieu »
- **Le Petit Journal Edition Tarn et Garonne** (30.11.13/01.12.13), « Première réunion publique autour du Grand Stade de la FFR »
- **Le Dauphine Libéré** (30.11.13), « Jouer où et quand nous voulons »
- **Le Télégramme** (30.11.13), « Premier oral pour le Grand Stade »
- **Midi Libre** (30.11.13), « Premier oral pour Grand Stade »
- **La Marseillaise édition Le Varois** (30.11.13), « Rugby – Confrontation »

Décembre 2013

- **L'Eveil de la Haute Loire** (01.12.13), « Rugby »
- **Le Quotidien de l'Océan Indien et de la Réunion** (01.12.13), « Premier oral pour le Grand Stade »
- **Le Petit Journal Edition Tarn et Garonne** (30.11.13/01.12.13), « Première réunion publique autour du Grand Stade de la FFR »
- **La Lettre de l'Economie du Sport** (03.12.13), « Première réunion publique autour du Grand Stade de la Fédération Française de Rugby »
- **Le Parisien** (05.12.13), « Le Stade de France menacé par la concurrence »
- **La Lettre du Sport** (06.12.13), « Le Grand Stade de la FFR passe son oral »
- **Le rugbyministère.fr** (06.12.13), « Les chiffres impressionnants du Millennium Stadium de Cardiff qui font saliver la FFR »
- **Décideurs d'Ile-de-France** (09.12.13), « Grand Stade de Rugby : que dit le grand public ? »
- **Le Parisien** (12.12.13), « Le futur Grand stade de rugby et les transports »

- **Le Républicain de l'Essonne.fr** (26.12.13 au 01.01.14), « Grand stade de rugby : un équipement aux risques financiers mesurés »
- **Essonne Info.fr** (27.12.13), « Le Grand stade de rugby pose ses fondations »
- **Midi Olympique** (30.12.13 au 05.01.14), « Paul DE KEERLE Directeur financier de la FFR « Le train est parti, il arrivera en gare »

Janvier 2014

- **La gazette des communes** (20.01.14 au 26.01.14), « Jouer collectif pour accueillir le grand stade de rugby »
- **Le Parisien** (25.01.14), « Le « pays de l'ovalie » jaloux du Grand Stade de rugby »
- **La Dépêche.fr** (27.01.14), « Grand stade : ce n'est pas gagné »
- **Midi Olympique** (27.01.14 au 02.02.14), « Grand Stade (2) Réunion publique à Toulouse La sixième des huit réunions Publiques »
- **Essonne Info** (28.01.14), « Dernier Débat public pour le Grand stade de Rugby »
- **Radio Sensations (radio locale Essonne)** (29.01.14), Interview de Jacques Archimbaud du mercredi 29 janvier diffusé lors des journaux de 17h30, 18h30, 19h30
- **Telessonne** (31.01.14), « Grand Stade de rugby : le dernier débat en Essonne » reportage sur la réunion d'Evry
- **Le Figaro** (31.01.14), « La FFR accélère sur le projet du Grand Stade »
- **Le Parisien** (31.01.14), « Sixième réunion publique - L'insertion urbaine du grand stade de rugby »
- **L'Equipe.fr** (31.01.14), « Le grand stade voit vert »
- **Les Echos** (31.01.14), « La FFR teste le financement de son grand stade de rugby »

Février 2014

- **Le Parisien** (01.02.14), « Débat cacophonique sur le Grand Stade de Ris-Orangis »
- **Le Parisien** (02.02.14), « Evry 2, ses boutiques... et le grand stade de rugby »
- **La Rep.fr** (04.02.14), « Le préfet de l'Essonne fixe les priorités pour 2014 »
- **Le Républicain de l'essonne.fr** (06.02.14 au 12.02.14), « Dernière ligne droite pour les débats autour du grand stade A Evry, la septième des huit réunions prévues dans le cadre du débat public a été plus mouvementée que les autres »
- **La Dépêche** (13.02.14), dossier « Rugby : et si le grand stade était construit à Toulouse ? »
- **La Dépêche** (13.02.14), interview de Jacques Archimbaud « Si l'Etat n'investit pas dans les transports la question de la localisation se reposera »
- **Le Parisien** (15.02.14), « Grand Stade: l'heure du bilan Le débat public autour de ce projet d'équipement de 82 000 places s'achève »
- **Le Parisien.fr** (15.02.14), « Etes-vous favorable au projet de Grand Stade de rugby ? »
- **Le Républicain Lorrain** (18.02.14), « Pierre Camou en Lorraine : « Le grand stade se fera »
- **Le Républicain de l'essonne.fr** (20.02.14), « Grand stade : le dernier débat rappelle les forces et les faiblesses du projet »

- **ObjectifNews.com** (21.02.14), « Toulouse peut-elle vraiment accueillir le futur Grand Stade de rugby ? »
- **L'Opinion.fr** (24.02.14), « Les chers rêves de grandeur du rugby français »
- **Le Parisien Seine-et-Marne Sud** (28.02.14), « Rugby : le SAN soutient le projet de grand stade dans l'Essonne »
- **Au Fait** (Magazine mensuel, février 2014), « A grand stade, gros risque »

Interviews réalisées au cours du débat

Interview de Jean-Luc Mathieu :

- L'Equipe (07.10.13)

Interview de Jacques Archimbaud :

- Le Parisien (06.11.13)
- France 3 Ile-De-France (07.11.13)
- Décideurs d'Ile-de-France (28.11.14)
- Essonne Info (28.11.14)
- Le républicain de l'Essonne (26.11.14)
- radio locale « Radio sensations » (29.01.14)
- L'Equipe (30.01.14)
- Reporterre (07.02.14)
- La Dépêche (12.02.14)

Interview d'Anne-Marie Charvet

- Le Parisien (13.12.14)

2.13 RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE DIFFUSION



Récapitulatif des opérations de diffusion des documents du débat

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des documents diffusés au cours du débat, en fonction du type d'opération : affichage, diffusion de tracts ou envoi postal.

Lancement du débat	Dates	Documents diffusés
Diffusion de tracts et affichages autour du stade de France à l'occasion du match Racing Metro/Stade Français	Le 26 octobre 2013	8000 tracts génériques du débat
Envoi postal à 2025 comités territoriaux et locaux de la FFR	Envoi le 8 octobre 2013	Lettre d'information Fiche de commande de documents
Envoi postal à 215 partenaires de diffusion	Envoi le 8 octobre 2013	Lettre d'information Fiche de commande de documents
Envoi postal à 77 acteurs du territoire	Envoi le 25 novembre 2013	Lettre d'information + tract générique
Réunion publique de Ris-Orangis - Jeudi 28 novembre 2013	Dates	Documents diffusés
Diffusion de tracts et affichages autour de matchs de rugby à Massy et au Stade de France	Les 17 et 23 novembre 2013	11 000 tracts génériques du débat 20 affiches génériques du débat
Commerces, marchés, lieux de vies, lieux institutionnels	Du 20 novembre au 27 novembre 2013	10 700 tracts spécifiques pour la réunion de Ris-Orangis 285 affiches spécifiques pour la réunion de Ris-Orangis
Diffusion toutes boîtes aux lettres dans 5 800 boîtes de riverains du projet	Du 20 novembre au 27 novembre 2013	5 800 tracts spécifiques pour la réunion Ris-Orangis
Envoi postal à 2025 comités territoriaux et locaux de la FFR	Le 12 novembre 2013	Lettre d'information Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°1
Envoi postal à 715 partenaires de diffusion	Le 12 novembre 2013	Lettre d'information Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°1

Affichage réseau public	Du 20 novembre au 27 novembre 2013	50 affiches type abribus
Réunion publique de Saint-Denis - Jeudi 5 décembre 2013		
	Date	Documents diffusés
Diffusion de tracts et affichages auprès des commerces, marchés, lieux de vies, lieux institutionnels, sorties de métro et de RER	Du 29 novembre au 3 décembre 2013	10 700 tracts spécifiques pour la réunion de Saint-Denis 180 affiches spécifiques pour la réunion de Saint-Denis
Envoi postal à 280 acteurs du territoire	Du 27 au 29 novembre 2013	Lettre d'information Synthèse Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°1
Réunion publique de Brétigny-sur-Orge - Jeudi 12 décembre 2013		
	Dates	Documents diffusés
Diffusion de tracts auprès des commerces, marchés, lieux de vies, lieux institutionnels, sorties de métro et RER	Du 5 décembre au 12 décembre 2013	4 000 tracts spécifiques pour la réunion de Brétigny-sur - Orge 150 affiches spécifiques pour la réunion de Brétigny-sur-Orge
Envoi postal à 131 acteurs du territoire	Du 4 au 6 décembre 2013	Lettre d'information Synthèse Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°1
Réunion publique de Massy - Jeudi 19 décembre 2013		
	Dates	Documents diffusés
Diffusion de tracts et affichages lors du match de Rugby Massy/Saint-Nazaire	Le 1er décembre 2013	3 000 tracts spécifiques pour la réunion de Massy 20 affiches spécifiques pour la réunion de Massy
Diffusion de tracts et affichages auprès des commerces, marchés, lieux de vies, lieux institutionnels	Du 4 décembre au 17 décembre 2013	3 600 tracts spécifiques pour la réunion de Massy 120 affiches spécifiques pour la réunion de Massy
Envoi postal à 131 acteurs du territoire	Du 11 au 13 décembre 2013	Lettre d'information Synthèse Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°1
Réunion publique de Toulouse - Jeudi 23 janvier 2014		
	Dates	Documents diffusés
Commerces, marchés, lieux de vies, lieux institutionnels, sorties de métro, matchs de rugby	Du 16 janvier au 23 janvier 2014	11 500 tracts spécifiques pour la réunion de Toulouse 350 affiches spécifiques pour la réunion de Toulouse
Envoi postal à 324 acteurs du territoire	Du 15 janvier au 17 janvier 2014	Lettre d'information Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°2 Tract spécifique pour la réunion de Toulouse

Réunion publique de Evry - Jeudi 30 janvier 2014	Dates	Documents diffusés
Diffusion de tracts et affichages auprès des commerces, marchés, lieux de vies, lieux institutionnels, sorties RER	Du 23 janvier au 29 janvier 2014	5 400 tracts spécifiques pour la réunion d'Evry 165 affiches spécifiques pour la réunion d'Evry
Envoi postal à 184 acteurs du territoire	Du 22 au 24 janvier 2014	Lettre d'information Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°2
Réunion publique de Paris - Jeudi 13 février 2014	Dates	Documents diffusés
Diffusion de tracts auprès du monde sportif : Match de Rugby France-Italie et autour du POPB	Les 8 et 9 février 2014	11 000 flyers spécifiques à la réunion de clôture
Envoi postal de 550 courriers aux acteurs du débat	Du 5 au 7 février 2014	Lettre d'information Synthèse du Dossier du Maître d'Ouvrage Journal du débat N°2 Tract spécifique pour la réunion de clôture

2.14 QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Evaluation du débat public

Dans le cadre de l'amélioration des dispositifs de débat public, la CPDP procède à une évaluation des moyens d'information et de participation qu'elle met en œuvre pour le débat public sur le projet de Grand Stade de Rugby. Nous vous remercions de participer à cette étude dont nous vous garantissons l'anonymat.

Vos impressions sur le débat public

1. Jugez-vous que l'information que vous avez reçue est :

	Satisfaisante	Partielle	Insuffisante	Ne se prononce pas
En ce qui concerne le projet de Grand Stade de Rugby	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En ce qui concerne le débat lui-même	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Pensez-vous que :

	Tout à fait	Partiellement	Pas du tout	Ne se prononce pas
Le grand public a bien été informé de la tenue du débat et de son organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les rencontres publiques vous ont permis de vous informer sur le projet et sur le débat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le nombre et la localisation des rencontres était approprié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'horaire des rencontres vous convenait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le choix des experts intervenants (<i>éventuels</i>) était pertinent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les rencontres publiques vous ont permis de faire entendre votre opinion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le site internet vous a permis de vous informer sur le projet et sur le débat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le site internet vous a permis de faire entendre votre opinion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Avez-vous des remarques à faire concernant le débat, son organisation et les modalités de participation ?

4. Avez-vous le sentiment :

	Tout à fait	Partiellement	Pas du tout	Ne se prononce pas
D'avoir pu vous exprimer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Que vos arguments ont été entendus par la CPDP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Que vos arguments ont été entendus par la FFR et les collectivités territoriales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Que tous les points de vue ont pu s'exprimer au cours du débat

Que le débat public est un bon moyen pour faire participer le public à la discussion du projet

5. Avant de participer à ce débat, aviez-vous un avis sur le projet ? Oui Non Ne se prononce pas

6. Si vous aviez un avis sur le projet de Grand Stade, étiez-vous ?

Favorable au projet

Partagé

En désaccord avec le projet

Ne se prononce pas

7. Aujourd'hui, par rapport aux propositions du maître d'ouvrage, vous êtes :

Favorable au projet

Partagé

En désaccord avec le projet

Ne se prononce pas

8. Si votre avis a évolué, pouvez-vous préciser sur quels aspects ?

9. Avez-vous l'impression d'avoir appris quelque chose en participant à ce débat ?

Beaucoup

Un peu

Pas du tout

Ne se prononce pas

10. Sur quel(s) sujet(s) pensez-vous avoir appris ?

11. En-dehors de cette expérience, avez-vous déjà participé à un débat public ?

Oui Non Ne se prononce pas

Si oui, au(x)quel(s) :

11. **Divers**

12. Votre âge :

15. Diplôme le plus élevé :

13. Sexe : M F

16. Votre code postal :

14. Votre profession :

Vous êtes : locataire propriétaire

17. Assistez-vous à des matchs de rugby ? Une fois par an Entre 1 et 3 fois par an Plus de 3 fois par an Jamais

18. Pratiquez-vous le rugby ? Oui Non Ne se prononce pas

19. Êtes-vous amateur de sport ? Oui Non Ne se prononce pas

Si vous souhaitez être informé de l'actualité du débat (lettre électronique bi-mensuelle), merci d'indiquer vos coordonnées :

Nom, Prénom :

Adresse mail :

Nous vous remercions de votre participation ! Vos coordonnées ne seront pas communiquées à un tiers et sont réservées à l'exploitation de cette enquête. Ses résultats seront publiés sur notre site.



III.

ENSEIGNEMENTS

DU DÉBAT

3.15 ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER INTRODUCTIF

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

NOVEMBRE 2013

SYNTHÈSE DE L'ATELIER INTRODUCTIF : QUESTIONS POUR LE DÉBAT PUBLIC



PRÉSENTATION DE L'ATELIER INTRODUCTIF

Le projet de Grand stade de rugby porté par la Fédération française de rugby et des collectivités territoriales de l'Essonne (Conseil général, Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne, les villes de Ris-Orangis et Bondoufle) présente des opportunités importantes tant pour le monde du rugby que pour le territoire qui doit l'accueillir et suscite, comme tout projet d'ampleur, des interrogations générées par les enjeux qu'il représente.

L'atelier introductif du débat public avait pour objectif de mobiliser des personnes ressources (cf. la liste des participants à la fin du document) connues pour leur compétence dans les différents domaines qui concernent ce projet afin qu'elles apportent un éclairage sur le projet dans la perspective d'introduire et d'ouvrir le débat public.

Dans cet esprit, l'Atelier présentait une double finalité : éclairer les enjeux et les points clés du projet mis en débat (le projet de Grand Stade et son insertion urbaine) et recenser les points de controverse qu'il pouvait éventuellement susciter.

L'atelier introductif devait ainsi contribuer à enrichir le débat public à venir en aidant les participants aux réunions publiques à entrer dans la discussion avec la maîtrise d'ouvrage.

L'Atelier s'est déroulé selon le principe du forum ouvert, en trois temps. Un temps de présentation du projet de Grand stade de rugby par la maîtrise d'ouvrage, un temps d'identification des thématiques de discussion par les participants puis un temps de formulation des questionnements, thématique par thématique.

Cet Atelier n'était pas un débat contradictoire avec la maîtrise d'ouvrage mais une discussion entre experts de différentes spécialités.

SOMMAIRE

- **LE STADE, LA CULTURE DU RUGBY ET L'AVENIR DE CE SPORT > 2**
- **« BUSINESS PLAN » DU PROJET ET SES GRANDS EQUILIBRES EN FONCTIONNEMENT > 3**
- **FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION, INVESTISSEMENTS PUBLICS > 4**
- **LE STADE ET SES IMPACTS POUR LE TERRITOIRE > 5**
- **LE PROJET ET SES IMPACTS POUR LES HABITANTS > 6**
- **POUR COMPLÉTER LE DÉBAT > 7**
- **LA LISTE DES PARTICIPANTS > 8**

DÉBAT PUBLIC GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

LE STADE, LA CULTURE DU RUGBY ET L'AVENIR DE CE SPORT

La pratique du rugby est en plein essor¹⁹ dans le monde et en France²⁰.

Le Grand Stade permettrait à la FFR de disposer d'une enceinte comparable à d'autres grandes nations du rugby comme l'Angleterre ou le Pays de Galles. Grâce à ce nouveau stade multifonctionnel qui lui appartiendrait et lui permettrait d'organiser toute compétition sportive (féminine, jeune, régionales etc.), la FFR serait en mesure d'assurer le développement du rugby dans le cadre de ses missions de service public c'est-à-dire à la fois le XV de France et le rugby amateur²¹.



LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

RUGBY PROFESSIONNEL, RUGBY AMATEUR ET DÉVELOPPEMENT

- Concernant la relation entre la valeur ajoutée de cet équipement et les retombées sur le niveau amateur : quel est, s'il existe, le plan de redistribution des bénéfices liés à l'équipement vers le rugby amateur ?
- Dans quelle mesure les obligations de « rentabilisation » de l'équipement (équipe de France évoluant obligatoirement ou prioritairement à Paris sur les 15-20 prochaines années) s'accorderaient à la volonté de développement de la pratique sur l'ensemble du territoire français (du fait, notamment, de la fin des rencontres délocalisées) ?
- Comment est-ce que le maillage du territoire national en équipements de rugby est-il maintenu avec le Grand Stade ?

LE RUGBY FÉMININ ?

- Comment le rugby féminin est-il pris en compte dans le projet de la Fédération ?

Amateurs de rugby, amateurs de spectacles sportifs, évolution des attentes

- Comment cet équipement moderne cohabitera-t-il avec les attentes « traditionnelles » des spectateurs de rugby ? En quoi sera-t-il différent d'un grand stade de football ?
- La priorité constituée par les « hospitalités » ne risque-t-elle pas de créer de fait une distinction très importante entre les différents types de spectateurs dans le stade ?
- L'histoire montre que les enceintes sportives et les sports qu'elles abritent peuvent décliner (les hippodromes en sont un exemple) ; en quoi l'investissement dans le projet de Grand stade de rugby prend-il en compte une éventuelle évolution (voire un déclin) de ce sport ?
- Le projet de stade est très tourné vers les VIP, personnes physiques ou entreprises ; la présence massive des investisseurs privés dans le rugby qui va dans le sens de l'histoire pose question quant à la catégorisation des supporters aux clivages que ça pourrait induire. Est-ce que, dans le Grand stade, les supporters vont avoir les mêmes comportements ? Est-ce que l'on va drainer la même sociologie de supporters ?
- Comment va-t-on gérer cette diversité et pas au contraire créer des clivages dans ce stade ?
- Quelle segmentation des différents usagers et/ou clientèles (entre les places et les différentes catégories de loges) ? Quelle(s) offre(s) d'aménagement correspond(ent) à chaque catégorie ?

LES VALEURS TRADITIONNELLES DU RUGBY

- Est-il judicieux, en termes économiques et identitaires, d'envisager une transposition efficace du modèle des « débentures » dans le cas de la culture sportive française, sachant qu'il y a peu de précédents en France ?
- La croissance du rugby repose sur l'existence de valeurs intrinsèques ; peut-on envisager de commercialiser ces valeurs à long terme tout en s'assurant de leur pérennité ?
- Le projet dans son ensemble (stade, village des loisirs, activités diverses) est-il prévu dans le respect des valeurs du rugby, c'est-à-dire un accès à tous sans clivages sociaux ni territoriaux ?

19 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 18

20 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 21

21 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 17

« BUSINESS PLAN » DU PROJET ET SES GRANDS EQUILIBRES EN FONCTIONNEMENT

Prévu pour 2018, le Grand Stade de Rugby pourrait accueillir 82 000 places. Elle deviendrait alors l'arène la plus importante de France.

Avec son propre stade, la Fédération Française de Rugby accueillerait sans problème de calendrier toutes les rencontres internationales et les grands matchs du XV de France⁴. Il assurerait également de nouvelles rentrées financières, grâce notamment à la maîtrise complète des hospitalités⁵.

D'autant plus, que le projet de Grand Stade est une arène multi fonctionnelle qui pourrait accueillir des matchs de rugby, mais aussi des concerts et des manifestations de toutes sortes⁶ toute l'année.

Pour assurer son équilibre d'exploitation et générer un cashflow annuel de 10 millions d'euros après remboursement de l'emprunt, la FFR table sur 17 évènements par an, 11 matchs de rugby et 6 autres rendez-vous sportifs ou culturels.

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

LES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA FFR

- Le business plan présenté dans le DMO répond-il aux besoins de la FFR d'obtenir des moyens financiers nécessaires pour son développement dans les prochaines décennies ?
- Quels sont les besoins financiers de la FFR et leur destination ? En tenant compte du remboursement d'emprunt, le business plan tel qu'il est présenté dans le DMO n'induit-il pas le risque de baisse nette des revenus de la FFR pour les 20 prochaines années ?

LES RESSOURCES ATTENDUES

- Des précisions sur les hypothèses permettant de calculer ces recettes sont nécessaires. Ces revenus sont-ils intégralement fléchés sur l'exploitant du stade ? N'y a-t-il pas un partage de revenus avec les organisateurs ou co-organisateurs d'évènements ?
- Quelle est la base de calcul (en volume et en prix) des hospitalités ?
- La billetterie, les places : Combien de catégories ? A quels prix ? Selon quel volume ? Quelles priorités de vente ?
- Le naming : Quel est le montant envisagé ? Quelles est sa durée ? Quel est le calendrier sachant que le partenaire doit être identifié en amont ?
- Le snacking : Quel est le nombre de points de vente ? Quel est le prix moyen du panier attendu ?
- La programmation du village de loisirs comme le pôle d'excellence dédié au sport ne devraient-ils pas être précisés dès à présent ? Quels investisseurs sont pressentis ? Le village de loisirs prendra-t-il la forme d'un parc à thème ?
- Concernant le nombre de matchs annuel, quelle est la garantie des 11 matchs annoncés. Tous ne seront pas organisés par la fédération : comment est envisagée la répartition des recettes avec le co-organisateur ? Et quel est le nombre de matchs pouvant attirer 82 000 spectateurs ?

LES CHARGES

- Quelles sont les hypothèses de calcul des charges d'exploitation ?
- Quelles sont les hypothèses de calcul et quelle est la progression dans le temps des charges de maintenance et d'entretien ? Quelle est la prise en compte des aléas sur les équipements novateurs (toit ouvrant et pelouse amovible) ?

LA CONCURRENCE AVEC D'AUTRES ENCEINTES

- Quel impact du Stade de rugby sur le Stade de France et le développement de la Seine-Saint-Denis ?
- Quelle est la capacité du Grand stade de rugby à attirer des spectacles compte tenu de la localisation et des équipements en concurrence (Stade de France et Aréna 92 notamment) ?
- Quel sera le statut de la société (ad hoc ou de projet) qui exploitera le stade ? Quelles données ou études permettent de considérer que 6 à 9 autres évènements pleine jauge pourront être organisés dans le Grand stade de rugby ? Des contacts avec des producteurs ou des fédérations sportives ont-ils déjà été pris ?

LA CAPACITÉ DU PROJET À ATTIRER DES SPECTATEURS CONSOMMATEURS

- La construction d'un musée du sport est-elle susceptible d'attirer réellement du monde dans la durée ?
- Les supporters étrangers, notamment ceux des îles britanniques, ont l'habitude de venir passer le week-end à Paris à l'occasion des matchs et de sortir de la capitale pendant 2-3 heures pour assister aux matchs à Saint Denis pour revenir dans la ville et profiter de ses services, de ses spectacles, loisirs, etc. Est-ce que les supporters britanniques, mais aussi ceux qui viennent du sud ou de Bretagne, feront aussi facilement les allers et retours entre le stade et Paris ?
- Quel est le rôle du Grand stade de rugby pour l'attractivité d'entreprises, de grands évènements, de têtes de réseau dans différents domaines : sportif (comité olympique, par exemple), santé, culture, tourisme (au sens large) ainsi que pour l'image du territoire ?
- Pourquoi limiter la capacité du projet à 82 000 places étant donnée la pénurie de places et le développement du marché noir de billets ?

4 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 31
5 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 25
6 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 27

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION, INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le coût de construction de ce stade est évalué à 600 millions¹ d'euros qui seraient financés entièrement par la Fédération française de rugby (FFR) donc de façon privée².

200 millions d'euros qui proviendraient des fonds propres de la FFR. Plusieurs origines possibles : sa trésorerie actuelle, un programme de «débentures³» ; le naming qui associe une marque à un stade ; l'appel à des partenaires financeurs (la FFR gardant la majorité) sont également envisagés.

400 millions d'euros seraient empruntés auprès des banques. D'après les termes de l'accord cadre qui lie la FFR aux collectivités locales,

cet emprunt serait garanti par le Conseil Général de l'Essonne dans le respect des règles nationales et/ou communautaires applicables et après délibération du Conseil général au regard de l'offre ferme de financement.

Le coût des ouvrages et aménagements de proximité nécessaires à l'accès au stade a été évalué par les collectivités locales en phase de candidature à 118 millions d'euros. Ces investissements seraient pris en charge par les collectivités locales (Région Ile-de-France, Conseil général et CAECE) dans le cadre du futur Contrat de projets Etat-Région (2014-2020).

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

LE FINANCEMENT ET LA GARANTIE DES EMPRUNTS

- Le plan de financement du Grand stade de rugby fait apparaître, (page 26 du DMO) une baisse des produits d'exploitation sur cette période 2029-2033 : comment s'explique-t-elle ?
- A quel moment la garantie des emprunts, par le Conseil général, se déclencherait-elle et à quelle hauteur ?
- Est-ce qu'une collectivité territoriale a le droit et peut prendre le risque d'assurer le cautionnement d'emprunts aussi importants que ceux qui sont prévus par la maîtrise d'ouvrage ?
- Les « facteurs de risques » concernant le financement du Grand stade de rugby (p 29 du DMO) sont-ils tous identifiés ? A partir de quel niveau ces risques peuvent-ils empêcher la réalisation du projet ?

LE COÛT DE LA CONSTRUCTION

- Quelles assurances la maîtrise d'ouvrage, et particulièrement la FFR, compte-t-elle prendre pour éviter les dérives de coûts de construction ?

LES DÉBENTURES ET LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

- Quel est le régime fiscal des débentures ?
- Sachant qu'en Irlande, ce dispositif ne fonctionne plus, existe-t-il une alternative au programme de débentures si celui-ci ne fonctionne pas ?
- Est-ce que la FFR va pouvoir commercialiser suffisamment d'espaces de façon à générer un financement susceptible de financer son projet ?

LE FONCIER

- Quelle est la part du coût du foncier dans l'opération (achat terrain à France Galop et Axa) ?
- Quelles sont les conditions d'utilisation des terrains que pourrait acquérir la FFR au-delà des 3 hectares nécessaires pour le Grand stade ?
- La FFR souhaite-t-elle investir dans des opérations annexes liées à l'opération d'aménagement ? Si oui, lesquelles ?
- La collectivité a-t-elle anticipé la montée des valeurs foncières qui va se produire sur le territoire ?



LA CONCURRENCE AVEC LE STADE DE FRANCE

- Quelles incidences aura l'existence du Grand stade de rugby sur le Stade de France et notamment sur son équilibre financier ?

LE RÔLE DE L'ETAT

- Pourquoi l'Etat est-il absent d'un tel projet ?

1 Dossier des Maîtres d'Ouvrage p. 94

2 Dossier des Maîtres d'Ouvrage p. 29

3 Le programme débentures est, à l'image de ce qui se pratique dans les îles britanniques, un emprunt obligataire soumis au contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF), non rémunéré, d'un montant de 5 000 à 18 000 euros par titre, remboursé au bout de soixante ans maximum qui offrirait « un droit préférentiel à réservation » pour assister aux matchs du XV de France pendant 15 à 20 ans.

LE STADE ET SES IMPACTS POUR LE TERRITOIRE

Sur le site de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis, le Grand stade de rugby devrait occuper environ 18 ha sur un périmètre de projet de 133 ha, au cœur d'un nouveau projet urbain composé d'un village tourné vers les loisirs, la nature et le bien-être et d'un pôle d'excellence dédié à l'économie du sport et de la santé visant à fédérer les acteurs et les métiers de ce secteur comprenant des bureaux, commerces, l'hôtellerie, restauration, activités d'enseignement et de recherche⁷.

Les études réalisées à la demande du MO indiquent que ce projet d'aménagement accompagnant le Grand stade de rugby générerait à terme (10 ans après l'ouverture du stade), de 8 000 à 10 000 emplois⁸ sans compter les retombées commerciales, touristiques et fiscales

pour les collectivités locales, en renforçant l'image et l'attractivité internationale du territoire⁹.

L'implantation du Grand Stade sur le site de Ris-Orangis (Essonne) pose la question de son accessibilité qui doit combiner accès en transport en commun et par la route¹⁰. Les premières hypothèses de trafic et de flux se sont appuyés sur des estimations recueillies par la FFR lors de matchs de rugby organisés au Stade de France à St Denis¹¹.

Avec ce projet, la FFR se veut exemplaire pour s'intégrer dans son environnement¹², à proximité de la forêt de St Eutrope. La gestion des déchets et les choix énergétiques permettraient de limiter les rejets¹³.

LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

L'INSERTION URBAINE ET L'AMÉNAGEMENT

- Quelles garanties pour qu'il y ait continuité et porosité entre le stade et l'espace environnant, par-delà les logiques de sécurité ? Comment s'insère ce projet dans son environnement proche ?
- Ce projet va s'intégrer dans un secteur où il y a énormément d'opérations de rénovation urbaine financées par l'ANRU¹⁴. Quelles conséquences aura l'implantation du Grand stade de rugby pour ces opérations ?
- Dans ce secteur, il y a beaucoup de projets (Val Vert, Croix Blanche, base aérienne de Brétigny, centre de Grigny...). Comment l'opération d'aménagement relative au projet de Grand stade de rugby s'articule-t-elle, dans le temps, avec ces opérations de manière à éviter un phénomène de saturation du marché de l'immobilier ?
- Ne faudrait-il pas un programme plus diversifié quant à ses fonctions et plus mixte intégrant activités mais aussi habitat, équipements ?

L'EMPLOI

- Comment faire correspondre les emplois qualifiés et les populations peu qualifiées ? Comment les activités économiques envisagées dans le cadre du projet peuvent-elles répondre à une demande émanant de la population locale ? Qu'est-il prévu en matière de GPCC¹⁵ territoriale et de formation) l'échelle locale ?

L'ACCESSIBILITÉ

- La gare RER et le quartier alentour : le projet de gare n'est-il pas une solution à ce projet de Grand Stade ? Ne faut-il pas prévoir le développement d'un quartier mixte directement autour de la gare RER ? Le quartier de la gare ne doit-il pas être mobilisé pour apporter des solutions au projet d'ensemble ?
- Est-ce que le Stade de France est la bonne référence pour déterminer le modèle d'accessibilité du Stade de rugby, notamment en termes de choix modal de déplacement ?
- Est-ce que la distance du site par rapport à Paris ne modifie pas en profondeur les modes d'accès et l'attractivité du stade ?

LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

- Quelles solutions pour maintenir les continuités vertes et la biodiversité à l'échelle du territoire élargi ?
- Un plan de gestion de l'énergie, un plan pour limiter l'artificialisation des sols sont-ils prévus ?
- Comment va-t-on traiter les déchets générés par stade dans un département, l'Essonne, qui a déjà des difficultés à gérer ses propres déchets et à absorber ceux des départements de la petite couronne ?

LE PROJET DE GRAND STADE DE RUGBY ET LE MONDE DU SPORT

- Le projet a-t-il ou sera-t-il conçu en discussion avec d'autres fédérations sportives ? Ne peut-on envisager, à l'occasion de la mise au point de ce projet de Grand stade de rugby, des partenariats innovants dans le monde du sport, avec d'autres fédérations ?
- Sur quelles données, quelles études, repose l'idée de créer un cluster sport à cet endroit précis ? Quelles traditions ou culture locales permettent de considérer qu'une telle implantation puisse trouver localement des fondements et des forces locales pour se structurer ?

7 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 58-62

8 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 115

9 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 59 et p. 117

10 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 67

11 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 68. Ces études vont être poursuivies par la maîtrise d'ouvrage en relation avec le STIF et les opérateurs de transport afin notamment d'évaluer l'impact de l'implantation du Grand stade de la FFR au sud de l'Île-de-France et d'intégrer le Plan de mobilisation des Transports du quotidien, mis en œuvre par l'Etat et la Région Île de France depuis juillet 2013.

12 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 108

13 Dossier des Maîtres d'Ouvrage, p. 111

14 Agence nationale pour la rénovation urbaine

15 Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

DÉBAT PUBLIC GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

LE PROJET ET SES IMPACTS POUR LES HABITANTS

Le projet serait réalisé en tenant compte des besoins spécifiques des usagers¹⁶.

Par ailleurs, le projet viserait également à améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants de son territoire, et plus largement à l'ensemble de son bassin de vie qui représente près de 500 000 habitants¹⁷.



LES QUESTIONS POSÉES PAR LES EXPERTS

LE PROJET DE GRAND STADE DE RUGBY COMME MOTEUR DE L'ANIMATION LOCALE

- Comment le projet de Grand stade de rugby sera-t-il un lieu de vie ?
- Quel sera le rôle du Grand stade dans l'animation socio-culturelle et éducative locale ?
- Quelle accessibilité (de proximité) pour les habitants du territoire ? Comment et dans quelles conditions auront-ils accès au Grand stade ? Cet équipement sera-t-il un équipement de leur vie quotidienne ou un monument dans leur paysage ?
- L'offre d'équipements de loisirs sera-t-elle accessible aux populations des communes alentours compte-tenu de leur pouvoir d'achat ?
- Quel rôle les maîtres d'ouvrage souhaitent-ils / envisagent-ils de jouer dans l'animation de la vie locale ?

LA PRISE EN COMPTE DES ACTEURS LOCAUX

- Quelles attentes ont été exprimées par les habitants des villes concernées (Ris-Orangis, Bondoufle, Evry) ? Comment la maîtrise d'ouvrage les connaît-elle ? Quelles études ont été faites ?
- Quel(s) rôle(s) est attendu des acteurs du territoire vis-à-vis du projet de Grand stade de rugby (associations, clubs sportifs, santé, éducation) ? Quelles interactions sont envisagées avec eux ?

- Est-ce que les associations sportives des différentes villes concernées ont été consultées pour savoir comment elles pourraient bénéficier du Grand stade et des installations prévues à ses abords ?
- Le Grand stade va-t-il créer un réseau associatif, un réseau culturel, un réseau social qui va permettre de le faire fonctionner en continu, à l'image des grands stades internationaux ?
- Comment le projet intègre-t-il les dimensions sport et santé (lutte contre la sédentarité, les ALD¹⁸, les inégalités sociales et territoriales en matière de santé) ?
- Est-il prévu que le Grand stade de rugby joue un rôle dans le développement de la pratique sportive chez les séniors et pérenniser la perte d'autonomie et comment ?

LA GESTION DES FLUX ET DES NUISANCES

- Qu'en est-il de la gestion des flux (de ceux qui travaillent, de ceux qui assistent à un match, de ceux qui pourraient habiter), de la sécurité entre les différents types d'usagers ?
- Qu'est-ce qui est prévu pour la prévention et la gestion des nuisances ?
- Comment le projet peut-il prendre en compte l'évolution des pratiques sportives et de l'utilisation des enceintes sportives ?
- Comment gérer les flux de piétons et le conflit entre piétons et véhicules particuliers les jours de match ?

L'ACCESSIBILITÉ

- Des mesures d'accompagnement spécifiques sont-elles prévues pour acheminer des publics spécifiques (athlètes, supporters...) ?
- Le maître d'ouvrage a-t-il anticipé les conditions d'accès au stade pour une manifestation le vendredi soir ou le samedi soir ?
- Le réseau routier est-il vraiment adapté pour la desserte du stade, notamment en soirée en semaine ?
- Sachant que dans le packaging proposé aux VIP doit figurer une place de parking proche du stade, la création de parking est-elle suffisamment dimensionnée ?
- L'offre de stationnement est-elle vraiment adaptée aux déplacements tels qu'ils vont se produire (habitudes locales, ...) ?

POUR COMPLETER LE DEBAT

Les discussions entre les personnes ressources pendant l'Atelier introductif font apparaître des questions qui interrogent parfois l'opportunité mais surtout conditionnent la faisabilité et la réussite de ce projet sur le court, moyen et long terme.

LA GOUVERNANCE

Le projet mobilise un grand nombre d'acteurs, au-delà de la maîtrise d'ouvrage. Ils se situent à des échelles différentes, du niveau le plus local (les habitants des communes concernées) au niveau international (la fédération internationale de rugby et les fédérations des différentes nations, mais aussi les supporters, les joueurs, etc.). Comment, à propos de ce projet, ces acteurs entrent-ils en relation les uns avec les autres ? Qui assure le lien entre eux aux différents moments de l'élaboration et de l'éventuelle mise en œuvre du projet ?

Est-ce que le projet va être gouverné, régulé, coordonné ? Conflit ou coopération, les modalités de gouvernance du projet se posent entre les différentes catégories d'acteurs : maîtrise d'ouvrage, habitants, contribuables, élus, opérateurs économiques, autres fédérations sportives, etc..

LE TEMPS

Le temps peut être appréhendé d'un double point de vue. Celui de la mise en œuvre et celui du fonctionnement.

Un tel projet, s'il voit le jour, est nécessairement un projet de très long terme : il doit nécessairement anticiper les changements à venir concernant l'utilisation des ressources, la question de la réversibilité et celle de l'équité. C'est le temps du développement durable : le projet conçu en 2013 sera-t-il adaptable dans le temps ? L'investissement réalisé entre 2015 et 2018 sera-t-il obsolète en 2035 ou, au contraire, pourra-t-il intégrer les nouvelles normes et les nouvelles conditions d'exploitation ?

Enfin, le débat aura à prévoir les conditions par lesquelles se poursuit le dialogue avec les citoyens. Il conviendra de ne pas engluer les observations du débat public dans la multiplicité des concertations induites par les changements de documents d'urbanismes, les contraintes réglementaires nationales ou européennes.

LA LISTE DES PARTICIPANTS

AGNÈS ANKRI	<i>Architecte - Direction urbanisme</i>	VILLE DE MARSEILLE
FOUAD AWADA	<i>DGA</i>	IAU – ILE-DE-FRANCE
ERIC BÉRARD	<i>Urbaniste, ex SERM Montpellier</i>	
JEAN-PIERRE BLAT	<i>Directeur général</i>	COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME
FRÉDÉRIC BOLOTNY	<i>Economiste du sport</i>	
DIDIER BRISEBOURG	<i>Animateur</i>	ATTAC CENTRE ESSONNE
PIERRE CHAIX	<i>Professeur</i>	UPMF GRENOBLE
VINCENT CHARLOT	<i>Maître de conférences</i>	UNIVERSITÉ PAUL SABATIER
PHILIPPE CLAYETTE	<i>Chargé de mission</i>	UNION RÉGIONALE CFDT ILE-DE-FRANCE
CHRISTIAN DELFOUR	<i>Secrétaire général</i>	DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
PHILIP DINE	<i>Project leader</i>	UNIVERSITÉ DE GALWAY (IRLANDE)
MICHEL DUFRAISSE	<i>Maire-adjoint</i>	NANCY
JULIEN FUCHS	<i>Maître de conférences</i>	U BRETAGNE OCCIDENTALE
LAURENT GUÉTARD	<i>Directeur du développement</i>	IMAPS (MUTUALITÉ)
GUILLAUME HÉBERT	<i>Urbaniste</i>	UNE FABRIQUE DE LA VILLE
YVONNICK LE LAY	<i>Maître de conférences</i>	RENNES 2
JEAN-LUC LOIGNON	<i>Directeur administratif, financier et RH - gestionnaire du stade</i>	(ASM) CLERMONT
DENIS NAVIZET	<i>Manager général</i>	CLUB DE RUGBY DE MONTPELLIER
JEAN-FRANÇOIS PAUX	<i>Responsable secteur salles de spectacle</i>	CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON ET DES VARIÉTÉS
AGNÈS POPELIN	<i>Membre du CA</i>	FNE ILE-DE-FRANCE
BERTRAND ROUZEAU	<i>Urbaniste</i>	
ANNE SAOUTER	<i>Anthropologue</i>	
NATHAN STARKMAN	<i>Urbaniste, ancien directeur agence d'urbanisme de Lille</i>	
IVAN TIXIER	<i>Chargé de projets transports publics</i>	STIF
JORIS VINCENT	<i>Maître de conférences</i>	UNIVERSITÉ LILLE 2



POUR CONTACTER LA CPDP :

Commission Particulière du Débat Public / Grand Stade de Rugby
52, boulevard de Sébastopol
75003 Paris

Tél : 01.73.02.82.85
grandstaderugby@debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>
[f](#) [grandstaderugby.debatpublic](#) [t](#) [@gdstaderugby_dp](#)

PERMANENCES :

La CPDP est ouverte de 10h à 12h et de 15h à 17h,
les lundi, mardi, mercredi et vendredi.

3.16 ENSEIGNEMENTS DES RÉUNIONS PUBLIQUES



Synthèse

Réunion d'ouverture – 28 novembre 2013 – Ris-Orangis

Déroulement de la réunion

Après une première heure consacrée à la présentation du débat public par la Commission particulière puis à la présentation du projet par les maîtres d'ouvrage (représentants de la FFR¹ et des collectivités porteuses du projet²), des vidéos ont été présentées, réalisées à partir des questionnements élaborés au cours de [l'atelier introductif du 14 novembre](#)³. Le public dans la salle et sur internet a été invité à poser ses questions orales ou écrites aux maîtres d'ouvrage et à donner son avis sur le projet.

Réunion générale, l'ouverture n'avait pas pour but d'approfondir l'ensemble des questions posées : ce sera le cas dans les réunions suivantes, qui aborderont chacune un thème particulier. Le présent document dresse ainsi un bref panorama des échanges tenus lors de cette soirée. [Un autre document](#) propose un récapitulatif des questions exprimées et auxquelles les maîtres d'ouvrage devront apporter des réponses au cours du débat.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter l'encadré méthodologique en dernière page.

Résumé de la réunion

La réunion a d'abord porté sur l'opportunité du projet. Les partisans du grand stade mettent en avant la nécessité de ce projet ambitieux pour le développement du rugby d'une part et insistent d'autre part sur les retombées locales attendues. D'autres participants s'interrogent sur la rentabilité du projet et son éventuelle concurrence avec d'autres équipements tels que le Stade de France.

Le coût du stade a suscité plusieurs questions. Le maître d'ouvrage insiste sur son financement totalement privé. Des interrogations apparaissent néanmoins au sujet des financements publics nécessaires quant à l'accessibilité de l'équipement notamment en ce qui concerne l'adaptation des transports publics.

Enfin, les impacts du stade sur le territoire ont été débattus. Divers acteurs locaux expriment de fortes attentes, notamment en matière d'emploi et d'image. Ils souhaitent connaître les retombées concrètes que leur apporterait le stade et demandent au maître d'ouvrage davantage de précisions. Les impacts sur l'environnement ont également été débattus, ce thème faisant émerger ici encore, des demandes d'éclaircissements.

¹ Fédération française de rugby

² Conseil général de l'Essonne, Communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne, communes de Bondoufle et Ris-Orangis

³ <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/debat/atelier-introductif.html>

Un grand stade, pourquoi et pour quoi faire ?

Nécessité d'un projet ambitieux pour les uns, opportunité discutable pour d'autres

Les partisans du projet ont développé les raisons pour lesquelles le grand stade leur semble être bénéfique d'une part pour le rugby et d'autre part pour le territoire. Plusieurs d'entre eux saluent l'esprit d'initiative de la FFR, refusant que le contexte économique difficile n'incite les décideurs au pessimisme : pour eux, la nécessité d'améliorer les conditions de vie et particulièrement l'emploi sur le territoire impose de se montrer ambitieux. Pour les collectivités porteuses du projet, celui-ci s'insère dans la vision du Grand Paris, qui promeut un rééquilibrage de la métropole : à ce titre, la grande couronne sud de l'Île de France doit selon eux disposer d'un équipement à rayonnement mondial. Cette ambition pourrait aussi s'incarner dans des candidatures à l'organisation de grands événements (Jeux olympiques, coupe du monde de rugby 2023). D'une façon plus globale, les partisans du projet demandent qu'on ne se focalise pas sur les risques d'une réalisation de ce type mais plutôt sur les risques qu'il y aurait à ne rien faire sur le territoire essonnien dans la conjoncture actuelle.

Pour d'autres, les difficultés économiques devraient plutôt inciter les pouvoirs publics à orienter leur investissement vers d'autres projets, ou en tout cas à ne pas mobiliser des fonds pour construire un équipement qui leur semble superflu compte tenu de l'existence du Stade de France.

Une concurrence avec le Stade de France ?

Le Stade de France a occupé une place importante dans les échanges, plusieurs participants craignant une concurrence des enceintes. Pour certains, cette concurrence s'exercerait au profit de Saint-Denis, le projet essonnien étant défavorisé car plus éloigné de Paris et donc moins attractif pour les spectateurs. Pour les maîtres d'ouvrage cependant, leur projet ne fonctionnerait pas sur le même modèle que le Stade de France, dépourvu de lieux attractifs à proximité. Ils prévoient en effet la présence d'activités, de loisirs, d'hébergements, incitant les spectateurs à demeurer sur place 1 à 3 jours autour de l'événement, au lieu de rentrer immédiatement à Paris ou dans leur région. Un participant évoque les 24 heures du Mans comme exemple d'événement sportif générant de l'activité locale. D'autres doutent qu'un site excentré parvienne à attirer les spectateurs provinciaux et étrangers.

D'autres participants s'inquiètent plutôt des conséquences pour le Stade de France d'un départ du rugby. L'équipement serait en effet privé d'une ressource pérenne, l'équipe de France étant assurée de jouer un nombre défini de matches dans l'année (à la différence d'un club, exposé à l'aléa d'une relégation sportive). Pour la FFR cependant, le désir d'autonomie du rugby est légitime, d'autant que le grand stade serait construit sur des fonds privés et serait économiquement viable. Elle cite Roland Garros comme cas exemplaire d'une fédération basant son développement sur la possession de son « outil » principal. Elle déclare également que la plupart des grandes fédérations en Europe disposent de leur stade. Elle insiste sur le fait que le rugby n'est pas responsable de la teneur et des conditions de l'accord qui lie le consortium du stade de France et l'Etat.

Des participants enfin s'interrogent plus globalement sur la cohérence des projets d'équipements sportifs en Île-de-France : outre le Stade de France et le projet de stade de rugby, une autre

« Arena » est également en cours à Nanterre. Ils redoutent que les territoires ne se livrent une compétition exacerbée. A ce sujet, un élu signale que les capitales européennes accueillent toutes deux stades de grande capacité. L'éventuelle concurrence entre les projets des clubs professionnels et celui de la FFR est également citée.

Les rôles dans l'économie du projet d'un éventuel club résident et du « naming » ont également été évoqués (voir liste de questions). Même si les modèles sont tous différents, des inquiétudes s'expriment également au sujet des grandes difficultés rencontrées par certains stades (du Mans, de Grenoble ou de Béziers).

Pour les maîtres d'ouvrage, la nature particulière du projet de Grand stade de Rugby (financement privé différent d'un PPP⁴, absence d'aléa sportif) ne permet pas de faire la comparaison avec ces équipements en difficulté.

Répercussions sur le rugby amateur

Les liens entre le projet et le monde du rugby dans son ensemble sont abordés. Si les relations entre clubs professionnels et fédération sont évoquées, la situation du rugby amateur suscite des remarques contradictoires.

Si d'aucuns saluent la dynamisation générale du rugby que permettrait ce grand stade, si d'autres notent l'extension géographique de son influence probablement suscitée par sa construction, des craintes s'expriment aussi. Alors que les clubs souffrent d'une baisse de leurs ressources due à la raréfaction des subventions, des participants redoutent que le grand stade ne mobilise intégralement l'effort de la fédération.

La FFR s'en défend, jugeant au contraire qu'une plus grande autonomie facilitera son développement, et donc le maintien d'un effort important envers la formation et le monde amateur.

Gouvernance : l'absence de l'État regrettée

Plusieurs participants s'étonnent du fait que l'État soit absent du débat public. Les maîtres d'ouvrage rappellent que celui-ci n'est pas concerné par le projet à l'heure actuelle, puisque le grand stade résulte de la volonté d'un acteur privé (la FFR) et de collectivités territoriales.

Pour autant, des participants jugent indispensable une intervention de l'État, en faveur du projet pour les uns, pour y mettre un terme selon d'autres. Ils s'interrogent sur le moment de cette intervention. Certains demandent à la FFR si elle estime probable un soutien de l'État au projet.

⁴ Partenariat public-privé, fréquemment utilisé pour la construction de certains équipements publics

Le coût du stade, les équipements nécessaires pour l'accès

Le maître d'ouvrage insiste sur le financement privé du projet. Des interrogations, n'en apparaissent pas moins au sujet de l'argent public nécessaire, notamment à l'adaptation des transports publics.

Financement public des transports : un fort effet de levier attendu, mais des coûts à définir plus précisément.

D'avantage que le coût du stade lui-même (600 M€), dont le maître d'ouvrage a présenté des pistes de financement, les échanges ont porté lors de cette première réunion sur des coûts publics, à savoir le financement des infrastructures de desserte « fine » du stade et le financement des transports en commun lourds nécessaires pour l'acheminement du public.

En ce qui concerne les infrastructures de desserte « fine » (ronds-points, routes à l'intérieur du site, etc.), en phase de candidature, les collectivités ont estimé le total des travaux nécessaires à 118 M€. Elles feraient pour cela appel à au contrat de projet État-région, une source de financement habituelle pour les projets territoriaux.

Des participants (militants écologistes, représentants de certaines associations) souhaitent dans la salle qu'un chiffrage aussi fin soit conduit sur les infrastructures lourdes, notamment les RER

Pour eux, ce coût doit être inclus au budget du projet, puisque sans desserte adaptée pour les spectateurs, le grand stade ne serait pas viable. Parmi eux, certains doutent que ce coût soit supportable.

Pour les collectivités au contraire, ce coût n'est pas lié au seul projet : les améliorations des RER C et D sont nécessaires et prévues, particulièrement depuis que les débats sur le Grand Paris ont abouti à un engagement de l'État sur les transports du quotidien à hauteur de 6 à 7 milliards d'euros.

Pour les élus qui dirigent ces collectivités, le grand stade doit agir comme un accélérateur, en rendant prioritaires des investissements dont l'ensemble de la population essonnoise éprouve un besoin urgent.

Pour une représentante d'association d'usagers, l'acheminement de spectateurs par le RER le week-end ne devrait pas poser de problème, les volumes de population transportés en semaine aux heures de pointe dépassant largement les 80 000 spectateurs d'un match.

En revanche, l'organisation de matches en semaine risque de poser problème du fait de la pénurie de matériel roulant. Surtout, compte tenu de leur fréquentation, les lignes ne pourraient pas être interrompues pour mener les travaux d'amélioration, d'où des délais de réalisation extrêmement longs.

Pour elle, les efforts prévus en vue du projet ne devraient pas porter uniquement sur le RER, mais aussi sur le maillage de transports de proximité.

Au cours des discussions, des propositions de desserte sont exprimées, telles qu'une liaison RER directe Roissy-Charles-de-Gaulle – grand stade ou une desserte Brétigny-grand stade-Corbeil par bus en site propre. La route est également évoquée, un internaute souhaitant connaître les solutions techniques permettant de desservir le stade malgré la saturation de l'A6 et l'A104. Un

participant propose qu'un atelier spécifique soit organisé pour approfondir le sujet des transports.

Les collectivités maîtres d'ouvrage déclarent prêter une grande attention à ces sujets : le Stif a accepté de conduire une première phase d'études (pour un montant de 1M€), à l'issue desquelles les investissements requis pour les transports collectifs seront mieux connus.

Pour elles, il serait possible d'étaler les départs et les arrivées au-delà des quatre heures critiques entourant l'événement, grâce aux activités voisines du stade qui inciteraient le public à rester sur place.

Au-delà des transports, d'autres questions financières abordées

Ces échanges amènent des participants à s'enquérir des répercussions du projet sur le contribuable local, certains s'attendant à des hausses de fiscalité et d'autres à des baisses.

Un élu estime que le projet doit être vu comme une ressource de fiscalité supplémentaire pour les collectivités (4 à 13 M€/an entre 2018 et 2027, selon le dossier de candidature).

Des informations sont aussi demandées à propos du financement des opérations d'aménagement devant accompagner le projet.

Pour les collectivités porteuses de ce projet urbain, qui utiliserait la procédure de ZAC⁵, les coûts seront couverts par les recettes comme il est d'usage pour ce type d'opération.

Enfin, le cautionnement⁶ de l'emprunt (à hauteur de 400 M€) par le Conseil général de l'Essonne amène des commentaires du public.

Certains jugent que ce cautionnement est excessif, et s'interrogent sur les conséquences pour la collectivité en cas de défaillance de la FFR.

D'après le Conseil général, le risque de défaut n'est pas réel : la situation de la collectivité est très saine et le cautionnement public permettrait à la FFR d'emprunter à un taux plus intéressant.

⁵ Zone d'aménagement concerté

⁶ Cautionnement : action de se porter garant du paiement de la dette d'une autre personne.

Un stade et ses impacts sur le territoire : économie, urbanisme, environnement

En matière d'emploi, le projet suscite des attentes nombreuses chez les élus et des citoyens. Des participants souhaitent disposer de précisions et de justifications quant aux créations d'emploi annoncées. Des précisions ont également été demandées au sujet du projet d'aménagement devant accompagner le stade. Les impacts sur l'environnement ont également été débattus, ce thème faisant émerger des craintes et, ici encore, des demandes d'éléments plus précis.

Attentes de la population locale, notamment en termes d'emploi

Des participants, dont certains se revendiquent de « familles modestes », souhaitent savoir de manière concrète ce que le projet pourrait leur apporter.

Des élus approuvent ce souhait et rappellent les difficultés locales en la matière : 26 zones urbaines sensibles sont situées aux abords du projet d'où de forts enjeux socio-économiques (ainsi que de sécurité, estime un participant).

De plus, les Essonniens passent en moyenne 2h30 par jour dans les transports, compte tenu de la surreprésentation des logements par rapport aux emplois dans le département. Pour les élus locaux, le projet doit donc accélérer la dynamique économique du territoire, en créant de 8 000 à 10 000 emplois.

Plusieurs réactions ont été notées sur le caractère concret de ces prévisions, et de participants (citoyens, associations) demandant notamment des précisions sur la méthodologie de calcul utilisée, qui leur semble peu étayée.

L'adéquation des emplois créés aux compétences de la population a également été questionnée : pour les collectivités, les emplois générés par un stade correspondent aux qualifications locales, en comparaison avec des équipements tels que le Gépôle qui fait plutôt appel à une main d'œuvre très qualifiée.

Un participant estime quant à lui que le projet de grand stade ne peut pas porter à lui seul la réponse à tous les problèmes de désindustrialisation du territoire.

Un participant s'inquiète de la possible concurrence des activités économiques associées au grand stade avec les autres zones commerciales essonniennes.

Pour lui, le projet ne doit pas consister à dégrader l'emploi dans ces zones.

D'après les collectivités, la surface et la nature des activités prévues autour du stade devraient permettre d'éviter une telle concurrence, et donc de permettre des créations d'emploi nettes.

Un internaute craint également que les autres événements culturels des villes limitrophes ne se voient « neutralisés » les jours de matches ou de spectacle.

Vigilance sur les impacts environnementaux

Les maîtres d'ouvrage annoncent un projet respectant les exigences du développement durable. Pour plusieurs participants (association environnementale, citoyens), des informations plus précises sont nécessaires (voir liste de questions).

Une représentante associative rappelle l'exigence régionale d'une artificialisation⁷ nulle d'ici à 2025. Ainsi, les terres artificialisées devraient être remplacées par la création d'espaces naturels ou agricoles nouveaux. Cette préoccupation est d'autant plus vive que le site du projet est considéré comme un espace d'un intérêt faunistique et floristique significatif. Cette association exprime des inquiétudes quant à la protection des espèces animales et végétales présentes. Certains estiment que le projet devrait se montrer économe en termes de consommation d'espace (parkings notamment), et prévoir les modalités d'élimination des déchets dans un département où les capacités de traitement sont limitées.

Quelques précisions

La CPDP retrace ici les propos tenus par les participants : aucune des questions ou opinions présentées ci-après ne saurait l'engager, elle est totalement neutre.

Ce document a pour objet de proposer une rapide synthèse des propos tenus en réunion : il n'est donc pas exhaustif. Il sera complété par le compte rendu intégral des échanges.

La CPDP invite les participants aux débats et tous ceux qu'il intéresse à se reporter aux documents du maître d'ouvrage (notamment le dossier du débat), ainsi qu'aux études auxquelles il se réfère. C'est la base à partir de laquelle les échanges s'organisent

Les questions posées en réunion seront approfondies au cours du débat. Si vous souhaitez recevoir une réponse écrite personnelle, nous vous invitons à poser votre question par écrit ou sur le site du débat (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/espaces-expression/questions-reponses.html>)

Pour retrouver les éléments de présentation du projet par les maîtres d'ouvrage, nous vous invitons ou demander à la CPDP le dossier du débat et sa synthèse, ou à télécharger ces documents (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/projet/dossier-presenta-tion-projet.html>).

Vous pouvez également visionner les vidéos projetées au cours de la réunion issues de l'atelier introductif (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/debat/atelier-introductif.html>).

Commission particulière du débat public sur le projet "Grand Stade de Rugby"

52 boulevard de Sébastopol 75003 Paris

Tél. : 01 73 02 82 85

Courriel : grandstaderugby@debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

<https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic>

https://twitter.com/gdstaderugby_dp

⁷ Artificialisation : transformation de terres naturelles ou agricoles en zones urbanisées.



Synthèse de la réunion publique

5 décembre 2013 – Saint-Denis

« Un grand stade et son territoire, les conditions du succès ? »

« Complémentarité et concurrence des stades en Île-de-France ? »

Déroulement de la réunion

La Commission particulière a en introduction brièvement présenté les modalités du débat, qui n'ont pas suscité de controverses particulières, avant que les maîtres d'ouvrage ne prennent la parole pour présenter leur projet (pour une information détaillée, se référer [au dossier du débat](#)).

Un premier temps a été consacré aux échanges sur la globalité du projet. Dans un second temps, les discussions ont plus précisément abordé les thèmes de la soirée, en la présence de deux intervenants invités à témoigner :

- Sur l'implantation du Stade de France à la Plaine Saint-Denis, analysée avec 15 ans de recul;
- Sur la cohérence des projets d'équipements sportifs en Île-de-France

Résumé de la réunion

80 personnes ont échangé leurs questions et arguments (20 interventions du public) sur le projet.

Le business-plan du stade et ses impacts sur le rugby ont fait l'objet des premières discussions. Les liens entre aménagement, transport et construction d'un grand stade ont également été questionnés: à la lumière du témoignage de Patrick Braouezec, Président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, sur l'arrivée du stade de France à Saint-Denis, les échanges ont porté sur les conditions nécessaires pour qu'un tel équipement bénéficie à son territoire et, avant tout, à la population qui y vit.

Enfin, à la suite de [l'intervention de Martin Citarella](#) du CDOS 93¹ la multiplication de projets de grands équipements sportifs en Île-de-France a été interpellée. L'hypothèse d'une concurrence entre ces équipements est redoutée par certains participants, tandis que d'autres, ainsi que les maîtres d'ouvrage, se disent confiants sur la capacité de ces équipements à réguler leurs relations. Dans ce domaine, plusieurs intervenants ont rappelé la nécessaire cohérence des projets à l'échelle de la métropole du Grand Paris, et demandent par conséquent à l'État et à la Région Île-de-France de préciser a minima les calendriers et les critères de leur prise de position dans le débat.

¹ Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis

Business plan et financement : des demandes de précisions

Pour la fédération, le projet est non seulement compatible avec ses missions, mais nécessaire à leur exercice : les stades connaissent de plus en plus de conflits d'occupation de pelouses entre différents sports (football et rugby notamment), d'où la nécessité d'une autonomie. Un participant regrette cependant cette tendance à la « décohobitation » des sports.

Questionnements sur la capacité de la FFR à financer le projet sans obérer le développement du rugby.

Pour certains participants, l'ampleur de l'investissement implique pour la fédération le risque d'y consacrer tous ses moyens, au détriment de ses missions de développement du rugby (financement des déplacements, soutien aux écoles de rugby, etc.). Dans un contexte où le sport amateur (mais aussi certains clubs professionnels) connaît de fortes difficultés, certains craignent que la fin du soutien par la fédération, si celle-ci se voit accaparée par le financement du stade, ne porte un coup fatal aux clubs les plus fragiles.

Du point de vue de la FFR, les coûts générés par l'accord qu'elle a aujourd'hui avec le Stade de France, et la perte de recettes que cet accord entraîne de fait, constituent un manque à gagner économique. Ce manque à gagner représente un obstacle à son indépendance et donc à l'accomplissement de ses missions.

Le business plan est calculé par ailleurs de telle façon que les flux consacrés à toutes les catégories et tous les niveaux de pratiques du rugby ne soient pas mis en cause

Sur les 600 M€ pour la construction du stade, la FFR financerait 200 M€ sur ses fonds propres (y compris le programme de debentures, voir plus haut) et 400 M€ par l'emprunt. Les debentures ne seraient pas un produit financier classique : le prêteur n'y gagnerait pas d'argent (taux d'intérêt nul). L'intérêt pour le prêteur serait de disposer d'une place réservée sur plusieurs années : ce système ressemble à celui des socios d'Europe du Sud, à la différence notable que le système ne donnerait pas le statut d'actionnaire. Un participant s'interroge sur la proportion de places réservées aux prêteurs, et demande si ce programme de debentures s'adresse davantage aux particuliers ou aux entreprises.

La FFR envisage de tester une première génération de debentures, qui lui permettra de « calibrer » ce produit.

Pour elle, l'hypothèse d'une défaillance financière est très improbable. Le succès du Centre national du rugby à Marcoussis montre que la fédération est en mesure de financer des investissements de grande ampleur sans remettre en cause sa mission de développement du rugby.

Surtout, à la différence d'un club de football, ses ressources ne sont pas soumises à l'aléa sportif : même en cas de mauvais résultats, le XV de France ne risque pas la relégation et produit donc des ressources stables.

Le Tournoi des VI Nations, « locomotive » financière pour la fédération, se joue ainsi chaque année (d'après la fédération un France-Angleterre génère plus de retombées économiques qu'un France-Nouvelle-Zélande).

En réponse à la demande d'un participant, le maître d'ouvrage précise que les événements « complémentaires » aux matches de rugby compteraient pour environ 30 % des recettes du grand stade.

Ce calcul reste toutefois à préciser l'importance de ces événements dans le montage général du projet étant différente : proposer des spectacles complémentaires aux rencontres sportives permet d'offrir un « bouquet » diversifié et donc plus attractif.

Sans ce complément, les entreprises seraient moins disposées à acheter une place sur une durée de deux à trois ans sur un programme exclusivement rugbystique.

Cette stratégie pose d'autres questions liées à l'éventuelle concurrence entre équipements notamment sur la question des hospitalités.

Questions sur l'implication financière des collectivités

Des participants s'enquière des conditions de la maîtrise foncière des terrains qui seraient utilisés pour la construction du stade. En réponse, les collectivités indiquent avoir déjà acquis ces terres, et s'engager à revendre les 15 ha nécessaires au projet à la FFR, à prix coûtant.

Les maîtres d'ouvrage insistent sur le caractère exclusivement privé du financement de la construction du stade.

Des participants souhaitent néanmoins savoir dans quelle mesure le budget des collectivités (le Conseil général de l'Essonne garantissant les emprunts de la FFR) serait pénalisé par un éventuel défaut de paiement de la fédération.

Pour les maîtres d'ouvrage, ce risque n'est que théorique, compte tenu de la stabilité des ressources fédérales.

Par ailleurs, ils soulignent que la situation financière du Conseil Général, qui n'est pas marquée par un fort endettement, autorise une garantie à ce niveau dans la limite de la législation et des règlements régissant les collectivités locales. .

Impact sur le développement du rugby

Un participant regrette que la concentration des rencontres dans le grand stade mette un terme à l'organisation de matches du XV de France en province. La FFR nuance ce propos en rappelant que relativement peu « d'affiches » du XV de France ont déjà été jouées en province : l'arrivée du grand stade ne modifierait guère la situation.

Des matches resteront possibles notamment dans des régions où il s'agit d'élargir la pratique du rugby.

Par ailleurs, l'organisation de la coupe du monde des moins de 20 ans cette année ou de la coupe du monde féminine l'an prochain montrent la possibilité d'organiser des événements attractifs en région.

Débat sur la « décohabitation » des sports

Pour la FFR, un grand stade est indispensable afin de se doter d'une autonomie suffisante pour organiser les matches internationaux. Dans la situation actuelle, les possibilités sont contraintes par le calendrier du football, dont la fédération regrette qu'il soit jugé prioritaire dans l'exploitation des stades.

Pour le maître d'ouvrage, la situation actuelle ne présente pas l'aspect d'un conflit de stades, mais d'un conflit de sports et de pelouse : les exigences croissantes des différentes disciplines (agenda, état des pelouses) tendent à restreindre les possibilités de cohabitation (à l'image du Parc des Princes, de l'Emirates Stadium de Londres ou d'Old Trafford à Manchester).

Dans la mesure où il est indispensable à la fédération de connaître à l'avance les disponibilités du stade, disposer de son propre outil devient nécessaire. La FFR ajoute que la coexistence de deux stades affectés chacun à un sport se pratique à Londres (Twickenham, Wembley) ou à Dublin (Aviva Stadium, Croke Park).

Remarques sur le montant des investissements et le prix des places, au regard de la précarité de certaines populations

Certaines personnes présentes déplorent la lourdeur de l'investissement au regard des grandes difficultés sociales que connaît une partie de la population francilienne.

De même, une participante s'indigne du fait que certains spectateurs soient prêts à acheter 600 euros une place au stade alors que des ménages précaires ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins de base.

Sans parler de précarité, un autre s'inquiète du prix global des places, craignant que seuls les spectateurs à fort pouvoir d'achat puissent assister aux rencontres.

Les collectivités maîtres d'ouvrage rappellent que le projet de grand stade se veut un accélérateur de développement : créer de l'activité économique et augmenter les recettes fiscales par des investissements ambitieux représente un moyen de développer l'emploi, donc de lutter contre la précarité. C'est aussi ce que montre l'expérience de Saint Denis.

La FFR souligne que, dans la situation actuelle, les bénéfices tirés des « hospitalités » au Stade de France profitent à un consortium privé : le projet de grand stade permettrait à la fédération de réintégrer ces bénéfices en les affectant à ses missions d'intérêt général. Vendre des prestations haut de gamme est également un moyen de proposer d'autres places à un prix modéré (5 €).

Un stade et son territoire : pour réussir, le stade doit s'intégrer à un projet partagé

Le maître d'ouvrage se déclare conforté dans son projet par la présentation de l'expérience du Stade de France. Les conditions de réussite d'un tel équipement tiennent, de l'avis de plusieurs participants, à sa capacité à s'insérer dans un projet de territoire. Un tel projet devrait associer les acteurs locaux et porter de fortes exigences en matière de transports, d'aménagement, de contribution à la vie locale, d'emploi et d'insertion, etc.

Patrick Braouezec, président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, était invité à témoigner de l'implantation du Stade de France dans le quartier de la Plaine-Saint-Denis.

L'État a interpellé en 1993 les communes (aujourd'hui réunies en agglomération) au sujet du projet de stade conçu pour la coupe du monde de football de 1998.

Déjà les collectivités développaient un projet urbain visant à réhabiliter le secteur de la Plaine, sinistré par une forte crise économique : ce projet en appelait à une reconversion de ce quartier déserté par l'industrie, dans le cadre d'un projet visant à associer l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, équipements, économie).

Les collectivités ont accepté l'arrivée de l'équipement en posant comme conditions l'intensification de la desserte en transports collectifs (RER B et D, prolongement du métro 13), la construction d'espaces publics de qualité, la couverture de l'autoroute, et l'assignation au projet d'objectifs en matière d'insertion, de formation et d'emploi local.

Le président de Plaine Commune insiste sur l'aspect partenarial du projet, incarné dans un comité de suivi associant les acteurs concernés.

Le projet a également revêtu une grande force symbolique, pour une banlieue historiquement reléguée, et désormais reconnue comme capable d'accueillir un équipement à vocation internationale.

Passée la coupe du monde, ces acteurs ont continué à voir dans le stade un vecteur de développement économique.

La disponibilité d'importantes surfaces foncières, la proximité de Paris, La Défense et Roissy-Charles-de-Gaulle et la réalisation des infrastructures de transports ont permis au territoire intercommunal d'accueillir 28 000 emplois supplémentaires entre 2010 et 2013.

Ainsi, de l'avis de l'intervenant, l'arrivée du stade n'a pas forcément créé de développement à elle seule, mais a indéniablement accéléré un processus qui se serait de toute façon déroulé. Elle a aussi contribué puissamment à la dynamique intercommunale sur tout le territoire.

Les investissements dans les transports collectifs et les aménagements urbains ont ainsi pu être réalisés entre 1993 et 1998, soit un délai très restreint.

L'association des acteurs et l'exigence sur les conditions d'implantation du stade (infrastructures, emploi) sont des critères de réussite qui devraient également s'appliquer au projet de la FFR.

Pour les collectivités maîtres d'ouvrage, l'exemple du Stade de France conforte leur stratégie.

La Plaine Saint-Denis a suscité une attractivité désormais irréversible, et qui doit d'ailleurs rassurer les acteurs de Seine-Saint-Denis : les entreprises de la Plaine ne délocaliseront pas leurs sièges sociaux sur le territoire du grand stade de rugby !

Stéphane Raffalli, maire de Ris-Orangis et vice-président de la communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne, représentant des collectivités maître d'ouvrage, retient la nécessité d'une mobilisation des acteurs, d'une réflexion préalable sur la manière dont le stade peut devenir un élément de vie pour le territoire, et enfin de l'importance du rôle de l'Etat.

Un représentant d'association de riverains du Stade de France insiste sur la nécessité d'associer étroitement les riverains du grand stade de rugby à l'élaboration du projet.

Bien que celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate d'habitations, les conséquences pour le voisinage (circulation, afflux de population) devront néanmoins être prises en compte.

D'autres participants, représentants d'associations environnementales notamment, nuancent la comparaison en signalant deux différences majeures entre les deux projets.

D'une part, les activités associées au grand stade de rugby seraient pour une grande partie d'ordre commercial, dans une zone qui en est déjà largement pourvue.

Sur ce point, comme lors de la réunion précédente, les maîtres d'ouvrage déclarent que, du fait de leur surface et de leur nature, ces activités ne concurrenceraient pas les zones commerciales voisines. Elles soulignent également leur volonté de diversifier ces activités.

D'autre part, ces participants insistent sur le fait que l'État se trouvait à l'initiative du projet de Stade de France.

Or, selon eux, l'État est pour l'instant absent du projet de grand stade de rugby (voir paragraphe suivant). Son intervention serait pourtant nécessaire afin de desservir le grand stade par des transports performants : un objectif selon eux d'autant plus difficile qu'à l'heure actuelle, des sites tels que l'aéroport Charles-de-Gaulle ou le Parc des Expositions connaissent déjà des difficultés de desserte qui appellent des investissements urgents.

D'une façon plus générale, le représentant d'une association de protection de l'environnement critique le modèle ultra consumériste qui prévaut dans la plupart des grands projets franciliens et s'interroge sur le type de civilisation qu'ils préparent. Il déplore l'ampleur du projet, exagérée selon lui, regrettant que les projets sportifs bénéficient de moyens supérieurs à la défense de l'environnement.

Il ajoute que le projet conduirait selon lui à la saturation des transports, de la même manière que les transports desservant La Plaine-Saint-Denis sont largement saturés.

Complémentarité ou concurrence entre les stades franciliens : la nécessité d'une réflexion globale

De l'avis de nombreux participants, c'est à l'échelon régional ou métropolitain que doit s'exprimer un objectif de complémentarité des équipements sportifs, afin d'éviter une concurrence néfaste pour tous.

Certains craignent que la coexistence de deux stades de 80 000 places, en plus d'autres enceintes existantes ou en projet, ne nuise (si l'on ne la régule pas) à la viabilité de tous les équipements.

D'autres, dont le maître d'ouvrage, jugent improbable un tel phénomène de concurrence néfaste.

Le besoin d'une réflexion globale amène plusieurs participants à réclamer une prise de position de l'État et de la région au cours du débat.

Un « saupoudrage » méritant d'être encadré à l'échelon régional

Sans se prononcer sur l'opportunité de tel ou tel stade, Martin Citarella, chargé de mission au comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis, note le « saupoudrage » actuel des équipements sportifs en Île-de-France : Stade de France, projets de grand stade de rugby et d'Arena 92, mais aussi le Dôme de Sarcelles, le Colisée de Tremblay, le Vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour l'intervenant, cette logique de saupoudrage n'est pas mauvaise en soi, d'autant que la France a pris du retard en la matière, à condition cependant que chaque équipement apporte une plus-value au territoire.

Comme les participants précédents, il considère que la réussite d'un équipement sportif réside dans sa capacité à faire cohabiter durablement l'ensemble de la population avec les usages sportifs.

Le site et son environnement doivent être attractifs, y compris pour des usages non-payants.

Des équipements sportifs en accès libre doivent être proposés. A cet égard le site du grand stade situé à proximité d'un grand espace vert bénéficie d'après lui d'une bonne localisation.

L'intervenant insiste cependant sur la nécessité d'encadrer le foisonnement de ces équipements.

D'une part, chaque projet devrait s'ancrer dans la réalité sportive de son territoire (en lien avec les clubs majeurs). D'autre part, chaque équipement mériterait d'être débattu dans le cadre d'un projet à l'échelle régionale.

En ce sens, le présent débat limité au grand stade de rugby ne lui semble pas de nature à aboutir seul à des conclusions satisfaisantes. Il propose qu'un cadre de référence pour le financement des équipements sportifs soit décidé, toujours à l'échelon régional et en lien avec les acteurs sportifs et non sportifs. Les financements devraient ensuite se conformer à un tel cadre.

Ces conditions étant satisfaites, l'ensemble des équipements franciliens peut s'intégrer à une logique commune, en vue par exemple de l'organisation des Jeux Olympiques 2024. Une candidature se fonderait sur des installations équilibrées, offrant des quartiers sportifs reliés entre eux par des moyens de transports efficaces (le futur métro du Grand Paris dans ce cas).

La représentante du Comité régional olympique et sportif, présente dans la salle, déclare qu'une telle candidature est à l'étude mais nécessite de lever certaines incertitudes : il lui semble notamment indispensable que l'ensemble des acteurs franciliens se positionne clairement sur cette candidature (la décision du CNOSF – comité national olympique et sportif – étant prévue le 23 janvier prochain).

Grand stade de rugby et Stade de France : certains se disent confiants dans la coexistence des deux équipements, mais leur concurrence suscite aussi des craintes.

Plusieurs participants (élus, associations, citoyens) craignent que les grands stades (Stade de France et stade de rugby, mais aussi Arena 92) ne se livrent une concurrence mutuellement néfaste.

Pour eux, peu d'artistes sont en capacité de remplir un stade de 50 à 80 000 places ; il leur paraît donc impossible que chacun des stades trouve sa place dans la programmation des grandes tournées européennes.

Une participante souhaite connaître la position officielle du consortium gérant le Stade de France à propos de la viabilité de deux stades de 80 000 places en Île-de-France.

D'autres se disent confiants, et pensent que le Stade de France et le grand stade de rugby n'auraient pas à souffrir d'une hypothétique concurrence. Il revient au stade de France de s'adapter à la nouvelle donne, le plus en amont possible.

Pour la FFR, le Stade de France, et le contribuable, ne seraient pas gravement pénalisés par un départ du rugby : certes, le Ministère des sports est pénalisé par l'absence de club résident (200M€ déboursés depuis la création du stade, contre 100M€ de retombées) pour laquelle le rugby n'a pas de responsabilité particulière.

Il n'en demeure pas moins que, toujours selon la FFR, la dette du stade est aujourd'hui entièrement remboursée, l'équipement ayant par ailleurs rapporté 50 M€ de taxes aux collectivités territoriales et 72 M€ à l'État.

Enfin, le stade a rapporté d'après elle 60 M€ à son concessionnaire. De la sorte, il semble erroné à la FFR d'affirmer que le grand stade de rugby nuirait à la pérennité du Stade de France.

Par ailleurs, poursuit la FFR, il n'est pas pertinent d'évoquer une concurrence des équipements franciliens en matière de concerts, dans la mesure où leurs jauges sont différentes : une tournée mondiale dimensionnée pour 80 000 spectateurs ne peut pas se produire dans une enceinte de 50 000 places : aussi le grand stade de rugby ne pourrait-il pas concurrencer des équipements tels que l'Aréna92.

Une prise de position de l'État réclamée

Les participants ont convergé sur le besoin de coordination des acteurs de la région, devant éviter la concurrence des équipements voire celle des territoires franciliens. A ce sujet, l'absence de prise de position de la part de la région² et de l'État a été déplorée, au sens où ces acteurs sont

² Note de la CPDP : la Région a cependant pris contact avec la CPDP et prépare un cahier d'acteurs

considérés par la plupart des participants comme des institutions à même de piloter une telle réflexion. Leur rôle, et notamment celui de l'État, a également été évoqué compte tenu des importants financements que le projet nécessiterait en matière de transports en commun.

Un participant souhaite également connaître la priorité que l'État entend accorder à ce projet par rapport à d'autres opérations en Île-de-France. Pour lui, les arbitrages en matière d'aménagement et de transport doivent résulter d'une vision partagée avec l'ensemble des habitants d'Île-de-France.

La CPDP rappelle attendre de l'État et de la Région qu'ils interviennent au cours du débat, a minima en clarifiant la manière et le calendrier selon lesquels leurs interventions dans le projet pourraient de produire. L'absence de tels éclaircissements nuit en effet à la bonne information du public.

Quelques précisions

La CPDP retrace ici les propos tenus par les participants : aucune des questions ou opinions présentées ci-après ne saurait l'engager, elle est totalement neutre.

Ce document a pour objet de proposer une rapide synthèse des propos tenus en réunion : il n'est donc pas exhaustif. Il sera complété par le compte rendu intégral des échanges.

La CPDP invite les participants au débat et tous ceux qu'il intéresse à se reporter aux documents du maître d'ouvrage (notamment le dossier du débat), ainsi qu'aux études auxquelles il se réfère. C'est la base à partir de laquelle les échanges s'organisent

Si vous souhaitez recevoir une réponse écrite personnelle, nous vous invitons à poser votre question par écrit ou sur le site du débat (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/espaces-expression/questions-reponses.html>)

Pour retrouver les éléments de présentation du projet par les maîtres d'ouvrage, nous vous invitons ou demander à la CPDP le dossier du débat et sa synthèse, ou à télécharger ces documents (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/projet/dossier-presentation-projet.html>).

Vous pouvez également visionner les vidéos projetées au cours de la réunion issues de l'atelier introductif (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/debat/atelier-introductif.html>).

Commission particulière du débat public sur le projet "Grand Stade de Rugby"

52 boulevard de Sébastopol 75003 Paris

Tél. : 01 73 02 82 85

Courriel : grandstaderugby@debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

<https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic>

https://twitter.com/gdstaderugby_dp

Synthèse de la réunion publique

12 décembre 2013 – Brétigny-sur-Orge

Les dessertes du stade et les transports

Résumé de la réunion

Organisée à Brétigny-sur-Orge, la troisième réunion publique a rassemblé 200 participants et a donné lieu à 28 interventions. 300 personnes ont également suivi la réunion sur le site internet du débat. De nombreux citoyens des différentes communes concernées ont pris la parole mais aussi des élus locaux, deux députés, ainsi que des représentants de chambres consulaires, d'associations d'usagers ou de défense de l'environnement.

La réunion s'est déroulée en deux temps. **Une première partie** a été consacrée à la présentation générale du projet et de l'équipement proprement dit mais également de son insertion sur le site. Il s'en est suivi un échange fructueux et constructif avec les personnes présentes dans la salle. **La deuxième partie de la réunion** a porté sur la problématique de l'accessibilité du projet, notamment : comment y accéder par avion, par train, par bus, par la route ; les différents sites de stationnements prévus ; la concomitance des usagers traditionnels de ces différents modes de transports et des usagers présents les jours de grands événements.

La maîtrise d'ouvrage s'est exprimée par l'intermédiaire de M. Gestin, directeur des déplacements du Conseil général de l'Essonne et de M. Vercammen, du cabinet EGIS, qui ont présenté les éléments techniques des études d'accessibilité réalisées durant la phase de candidature territoriale.

Leur intervention a été complétée par une présentation détaillée de Mme Sandrine Gourlet, Directrice des transports de la Région Île-de-France, qui a précisé les investissements en cours et programmés, aux différentes échéances, financés à 40% par la Région et à 60% par l'État. Un planning prévisionnel de réalisation a également été présenté, qui donnera lieu, si le projet est réalisé, à des études complémentaires nécessaires et à des financements adaptés selon un calendrier à discuter.

M. Yves Boutry, en sa qualité de Vice-président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) a fait part de ses observations, mais aussi de propositions concernant ce projet.

Lors d'un débat courtois, riche et animé, de nombreuses personnes dans la salle ont fait part de leurs propositions, de leur intérêt mais aussi de leurs réserves concernant l'accessibilité. Des réponses ont été apportées. Cependant, compte-tenu de la nécessaire technicité des éléments à fournir, le Président de la CPDP a fait savoir que des réponses écrites seraient communiquées aux intervenants et publiées, dans un souci d'information et de transparence, pour répondre à l'attente légitime des citoyens et dans la lignée du fondement même du débat public.

Plusieurs formes d'expressions de soutien au projet, malgré des craintes récurrentes

Un projet ressenti comme un accélérateur de développement pour un territoire jugé sous équipé

La réunion a vu plusieurs participants, élus et acteurs économiques notamment, prendre la parole pour soutenir le projet. Celui-ci est le plus souvent présenté comme un accélérateur de développement économique, ainsi qu'un « levier » qui devrait permettre à l'Essonne de bénéficier d'investissements attendus depuis longtemps. Le département, et plus largement la grande couronne Sud de l'Île-de-France, sont présentés par ces acteurs comme des territoires « délaissés », particulièrement du point de vue des transports en commun. Certains participants témoignent d'une forte mobilisation du territoire en ce sens (acteurs sportifs, entreprises...). Des élus d'intercommunalités voisines appellent à ne pas faire du stade un équipement restreint à l'agglomération Evry-centre-Essonne : l'équipement devrait rayonner sur l'ensemble du territoire, une position partagée par les collectivités maîtres d'ouvrage. Pour certains, le projet permettrait ainsi d'ancrer l'Essonne dans la dynamique de la Métropole du Grand Paris.

A noter cependant que les partisans du projet ne masquent pas pour autant certaines inquiétudes quant à sa faisabilité. Outre la complexité de la problématique des transports en commun ou de l'accessibilité, qui sera abordée plus en détail dans les paragraphes suivants, l'impact de l'investissement sur les finances de la Fédération française de rugby (FFR), ainsi que la possible concurrence des équipements sportifs en Île-de-France sont évoqués. Pour autant, ces réserves ne signifient pas forcément opposition au projet : l'expression « j'ai envie d'y croire » est plusieurs fois utilisée. Plusieurs d'entre eux estiment que le renoncement à un projet ambitieux condamnerait le territoire à subir durablement ses difficultés en matière d'économie et de transports

Coût, financement, caractéristiques du stade : des questions à la FFR

La FFR considère que l'investissement dans le grand stade serait tout à fait soutenable pour ses finances. Elle se dit confortée dans cette prévision par le succès d'un autre investissement lourd : le centre national du rugby à Marcoussis. Elle rappelle la nécessité selon elle de disposer de son propre outil (à l'image des fédérations britanniques), qui la rendrait totalement autonome dans la programmation des matches de rugby. Interpellé sur les possibles dérives de coût, le maître d'ouvrage rappelle que les 600 M€ d'investissement représentent le maximum des possibilités de la FFR, et excluent tout dépassement.

Outre ces rappels, la FFR déclare que le « business model » optimal du stade repose sur une capacité de 60 000 places. Le projet de grand stade est dimensionné à 82 000 places, soit 22 000 de plus, afin de permettre la vente de places à des tarifs modérés de 5 et 10 euros.

Enfin, la FFR estime que son projet ne déstabiliserait pas le Stade de France, qui est un équipement bénéficiaire et dont les emprunts sont remboursés. Les autres stades existants ou en projet en Île-de-France sont de jauges plus réduites que le grand stade de rugby, ce qui exclut toute concurrence.

Un participant jugerait plus pertinent une implantation du stade dans le Sud-Ouest de la France, où le rugby est particulièrement enraciné. Pour la FFR, cette solution présenterait un problème de transports : la France étant un pays centralisé, la seule solution pour que l'ensemble des spectateurs français se retrouvent au grand stade reste l'implantation de celui-ci en Île-de-France.

Un participant doute de l'utilité d'une pelouse rétractable, qui ne serait utilisée dans le stade que 15 jours par an. Le maître d'ouvrage rappelle que la présence d'un toit amovible représente une condition nécessaire à l'exploitation du Grand stade toute l'année et à la qualité du spectacle sportif. Ce toit limiterait l'ensoleillement et l'aération de la pelouse : pouvoir déplacer celle-ci hors du stade permet ainsi de conserver une pelouse de qualité, tout en libérant à l'intérieur une dalle de 10000 m² totalement modulable en fonction des événements accueillis (salons, moto-cross, sports divers, etc.).

Un participant souhaite que les travaux du stade soient confiés de préférences à des entreprises essonniennes. La FFR indique son intention de privilégier en effet les fournisseurs locaux

Implication des collectivités et projet d'aménagement associé au grand stade

Des questions portent sur la capacité des collectivités territoriales à financer les investissements connexes au projet de grand stade, c'est-à-dire les infrastructures de desserte fine (passerelle, aménagements routiers : 118 M€) et la zone de développement urbain et économique associée au projet. Les représentants des collectivités maîtres d'ouvrage rappellent que le financement de ces infrastructures serait inscrit au volet « territorial » du contrat de projet État/Région (CPER), selon une procédure classique.

Le grand stade n'induirait ainsi aucun investissement exorbitant du droit commun, mais simplement un « fléchage » des crédits de ce contrat de projet. Un participant s'enquiert néanmoins de l'existence d'une solution alternative si le financement par les CPER s'avérait impossible.

De même, en ce qui concerne la zone de développement associée au stade (activités « sport, loisirs et nature » et filière d'excellence sportive), les collectivités prévoient de recourir à une procédure classique : la zone d'aménagement concerté (ZAC). Elles rappellent que ce dispositif d'aménagement suppose des investissements, mais génère également des recettes par les ventes de droits à construire.

Concernant le développement autour du stade, un participant craint une concurrence des différents territoires d'activités essonniens (stade, base aérienne de Brétigny, Val Vert, Saclay).

Les collectivités territoriales indiquent que les différents territoires concernés par de tels projets dialoguent afin de trouver leur meilleure articulation : un tel dialogue permet d'éviter le risque de concurrence entre zones d'activités.

A la demande d'un participant évoquant une opinion supposée défavorable au projet de la Ministre des sports et de la jeunesse, les représentants des collectivités territoriales reviennent sur le rôle de l'État et contestent la moindre déclaration publique défavorable au projet de la part de la Ministre.

Celui-ci n'est pas à l'origine du projet, né d'une initiative totalement décentralisée (acteur privé et collectivités territoriales). Les maîtres d'ouvrages espèrent maintenant convaincre l'État de l'intérêt national du projet, cet intérêt étant selon eux caractérisé par sa contribution à la croissance économique, à la performance du mouvement sportif national (par la création du « cluster sport »), aux missions de service public assumées par la FFR, ainsi qu'à une éventuelle candidature de la France aux Jeux olympiques de 2024.

Desserte du stade : une problématique complexe

La réunion a mis en lumière la complexité de la question de l'accessibilité du Grand stade: d'une part le projet semble nécessiter de forts aménagements des réseaux (ferroviaire notamment) ; d'autre part, ces aménagements risquent de ne pas pouvoir être réalisés à la mise en service du stade prévue initialement en 2017. Pour plusieurs participants cependant, cette complexité ne soit pas être prétexte au renoncement : de fortes attentes sont exprimées quant à l'amélioration des transports en Essonne, pour laquelle le projet est vu comme un accélérateur.

Les interventions montrent un site bien desservi, mais de fortes adaptations à apporter aux transports collectifs pour répondre à l'affluence lors des grands matches.

Les représentants des maîtres d'ouvrage (M. Gestin, directeur des déplacements du Conseil général de l'Essonne et M. Vercammen, EGIS) ont rappelé les éléments techniques des études d'accessibilité réalisées durant la phase de candidature territoriale (2011). Le site du projet est déjà fortement irrigué par les infrastructures de transport :

- Routes : A6, RN7, RN104 ;
- Transports en commun : RER B, C et D, réseau TICE
- Aéroport d'Orly ;
- Gare TGV de Massy (ainsi que la desserte TGV de Juvisy) ;
- Projets à moyen terme de tram-train Massy-Evry (TTME) prévu en 2018 et de transport en site propre TZen 4.

D'après les enquêtes réalisées par la FFR au Stade de France à St-Denis, les spectateurs des matches du XV de France en 2010-2011 provenaient à 45% de la province, 49% de l'Île-de-France (dont 15% de Paris) et 6% de l'étranger. Selon les études réalisées, 52% des spectateurs de grand stade s'y rendraient en transports collectifs, 6 % en autocar et 42% en voiture particulière. Les études réalisées en phase de candidature ont repris ces paramètres d'accessibilité constatés au Stade de France à St-Denis.

Les RER D et C (via le TTME) représenteraient les principaux moyens de desserte par les transports en commun.

Toujours selon les études réalisées (EGIS)¹ pendant la phase de candidature, le projet nécessiterait d'aménager les réseaux de transport de la façon suivante :

- RER : Améliorer les fréquences, les dessertes, les gares ;
- Transports en commun en site propre : mobiliser le réseau TICE existant ;
- Routes : réaliser 19 ouvrages dont la liste est détaillée dans le dossier du débat : ce sont ces aménagements qui représentent une partie de l'investissement de 118M€ annoncé par les collectivités maîtres d'ouvrage ;
- Stationnement : proposer 5 500 places à proximité du stade, 7 900 places un peu plus loin. Ces parcs accueilleraient ainsi 23 000 spectateurs. Les plus éloignés seraient desservis par

¹ consultables sur le site du débat public

des navettes de bus, de sorte que 95% des places de parking seraient situées à moins de 5 minutes du stade.

Sandrine Gourlet, directrice des transports de la région Île-de-France, rappelle les investissements prévus au titre du plan de mobilisation pour les transports de 2009 et réaffirmés dans l'accord avec l'État sur le « nouveau Grand Paris » en 2012.

L'Essonne, selon elle, est desservie par des transports collectifs de grande qualité. La représentante de la Région rappelle cependant que les projets d'amélioration (RER C et D) ou de développement (TTME) de ces lignes ont été définis avant le lancement du projet de grand stade. Il lui paraît donc impératif de conduire une étude globale sur le grand stade et la desserte du site par tous les modes, aussi bien au quotidien qu'au moment des grandes manifestations. Elle a donc annoncé que ces études allaient être menées.

Cette étude permettra de définir les besoins d'amélioration des infrastructures, qui devront être résolus en fonction de trois conditions :

- Privilégier les transports collectifs à la voiture particulière ;
- Veiller à ce que les investissements liés au grand stade soient cohérents avec les investissements déjà programmés ;
- Veiller à ne pas dégrader la performance globale des transports en commun : à ce titre, les répercussions du projet doivent être analysées à l'échelle de l'ensemble du réseau francilien.

Le financement de ces nouveaux investissements ferait l'objet, comme il est d'usage, d'une discussion entre État, Région et collectivités.

Vice-président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT), Yves Boutry insiste sur la difficulté que représente la problématique des dessertes du grand stade.

Le RER D pose un problème de capacité et de sécurité, compte tenu de sa fréquence limitée (1 train par ¼ d'heure, contre 4 par ¼ d'heure pour les RER B et D au Stade de France). En outre, le RER C ne serait pas accessible directement depuis le stade, mais via un autre transport collectif (TTME).

Enfin, à la différence du Stade de France, le stade ne serait pas directement connecté au métro automatique Grand Paris Express, mais seulement relié à lui par le RER à Orly, au Vert-de-Maisons et aux Ardoines (avec des sites de correspondance très contraints dans le cas des deux dernières citées).

De plus, selon cet intervenant, il n'est pas réaliste de compter sur le TTME pour desservir le grand stade, en l'état actuel du projet de tram-train (il faudrait emporter 10 000 voyageurs avec une fréquence d'un train toutes les 3 minutes).

A titre de comparaison, le projet de stade des Lumières à Lyon prévoit un tramway spécialement conçu pour les fortes affluences, doté d'une gare spécialisée et pourvu de 4 voies et 4 quais. Il lui semble donc opportun de mettre l'accent sur le renforcement du réseau de bus en site propre afin d'absorber de tels flux.

L'intervenant s'interroge aussi sur la stratégie de dispersion des parkings. Il lui semblerait préférable de proposer des parcs-relais en nombre plus réduit mais de très forte capacité (dans l'exemple lyonnais, deux parcs de 5 000 à 6 000 véhicules).

Des travaux coûteux, et dont la durée pourrait être plus éloignée que la date de mise en service du grand stade initialement prévue en 2017; des solutions transitoires à définir ?

Des participants soulignent que la qualité des dessertes du grand stade nécessitera des investissements lourds dans les infrastructures de transport, mais aussi le matériel roulant. Certains réclament la suppression des sections de voies uniques du projet TTME, qui en limitent la capacité. Le représentant de la SNCF confirme que ces sections limitent la fréquence à 1 train toutes les 7 à 8 minutes.

Pour accroître cette fréquence, il faudrait en effet reconsidérer le projet TTME et notamment l'impact foncier du doublement des sections actuellement prévues à voie unique.

Pour d'autres, le TTME ne représente pas une solution puisqu'il serait avant tout utilisé pour rabattre les spectateurs sur le RER C, où se concentreraient donc les voyageurs.

D'autres proposent de doubler la longueur du tram-train. De même, la gare du Bois de l'Épine n'est pas en capacité d'évacuer 20 000 personnes par heure, d'où l'obligation de la redimensionner.

Certains participants s'enquêtent du financement de tels investissements, et de leurs répercussions sur les transports du quotidien.

Pour une responsable d'associations d'usagers, l'achèvement des schémas directeurs des RER est une priorité (3^e paire de voies du RER C dans Paris notamment). La pénurie de matériel roulant, à laquelle aucune solution à court terme n'est entrevue, risque selon elle de poser un problème aux périodes d'affluence maximale.

Un participant s'inquiète également des conséquences du projet sur le trafic routier : compte tenu des embouteillages que connaît déjà la Francilienne chaque samedi, est-il pertinent d'y injecter 3 000 véhicules/heure supplémentaires au moment des matches ?

Outre l'ampleur des investissements requis, des participants s'interrogent sur la durée des chantiers. En effet, il n'est pas envisageable d'interrompre durablement les RER pour réaliser les travaux, compte tenu de la fréquentation de ces lignes.

Les chantiers doivent donc se restreindre aux périodes de moindre influence, d'où un allongement considérable des délais.

Pour plusieurs participants (dont le représentant de Réseau ferré de France), les schémas directeurs des RER ne seront pas aboutis à l'horizon de la mise en service du grand stade, ce qui impliquera le recours à des solutions transitoires.

Pour certains (dont le représentant du Stif²), il est d'ores et déjà compliqué d'envisager l'organisation de matches autour des heures de pointe du soir en semaine. La FFR précise cependant que le XV de France joue habituellement le week-end, ce qui semble répondre à cette problématique.

Pour un participant, le grand stade repose sur un modèle de mobilité intenable, puisqu'il consisterait à injecter 29 000 voyageurs supplémentaires sur un réseau de RER déjà saturé.

En outre, il lui semble impossible d'augmenter la fréquence du RER D, qui est déjà au maximum permis par la configuration du réseau (3 branches convergeant vers Paris).

² Syndicat des transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des transports à l'échelle de la région.

Un participant estime que la création d'une zone attractive autour du stade augmentera le flux de voyageurs quotidiens, ce dont les études devront selon lui tenir compte.

Une autre invite les maîtres d'ouvrage à intégrer au bilan du projet les impacts sanitaires environnementaux (en particulier quant à la pollution de l'air) résultant des flux de véhicules supplémentaires lié au grand stade.

Pour des participants, la complexité du problème ne doit pas être un prétexte pour renoncer au projet : l'Essonne a un besoin urgent d'améliorer ses transports, et le grand stade doit être pour cela un levier.

Plusieurs participants dressent un constat très négatif de la situation des transports en grande couronne.

Pour certains d'entre eux, l'Essonne est oubliée des discussions relatives au Grand Paris et plus généralement des grands projets de transport (ce que conteste la région, qui rappelle l'ampleur des investissements déjà mobilisés: 120 M€ pour le RER C, 300 M€ pour le RER D, 400 M€ pour le TTME, pôle de Juvisy, etc.).

Pour ces participants, le projet de grand stade représente l'occasion d'obtenir les investissements réclamés depuis longtemps dans les transports. Dès lors, la complexité du sujet ne doit pas être un prétexte pour renoncer puisque, si celui-ci était abandonné, les espoirs de voir la situation actuelle s'améliorer rapidement seraient compromis.

Un participant, député de l'Essonne, indique que la population du département est appelée à croître. Il est donc impératif d'une part d'accélérer les améliorations des transports collectifs, d'autre part d'accroître le développement économique afin de rompre un modèle d'aménagement où les logements sont construits dans l'Essonne tandis que les emplois se créent à l'Ouest de l'Île-de-France. Pour lui (ainsi que d'autres acteurs économiques), le projet de grand stade répond à cette double ambition.

Un participant appelle à ne pas négliger le potentiel de la Francilienne. Route à 2x2 voies mais initialement prévue pour 3x2 voies, cet axe pourrait selon lui accueillir deux voies de transports en commun en site propre. D'autres participants appellent à intégrer dans une même réflexion la desserte du grand stade et de la base aérienne, deux projets voisins. .

Un participant s'interroge également sur les navettes prévues entre Brétigny et le grand stade : il demande des précisions sur leur configuration et leur financement.

La nécessité d'une réflexion partagée sur les transports

Compte tenu des enjeux cruciaux exprimés ce soir, mais aussi de la complexité de la problématique, la CPDP recommande aux maîtres d'ouvrage d'imaginer le cadre dans lequel la réflexion sur les transports pourrait continuer après le débat public (si le projet se poursuit), avec l'ensemble des parties concernées. Rappelons à ce sujet la suggestion d'un participant à une précédente réunion de voir organiser un atelier spécifique sur les transports.

Quelques précisions

La CPDP retrace ici les propos tenus par les participants : aucune des questions ou opinions présentées ci-après ne saurait l'engager, elle est totalement neutre.

Ce document a pour objet de proposer une rapide synthèse des propos tenus en réunion : il n'est donc pas exhaustif. Il sera complété par le compte rendu intégral des échanges.

La CPDP invite les participants au débat et tous ceux qu'il intéresse à se reporter aux documents du maître d'ouvrage (notamment le dossier du débat), ainsi qu'aux études auxquelles il se réfère. C'est la base à partir de laquelle les échanges s'organisent

Si vous souhaitez recevoir une réponse écrite personnelle, nous vous invitons à poser votre question par écrit ou sur le site du débat (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/espaces-expression/questions-reponses.html>)

Pour retrouver les éléments de présentation du projet par les maîtres d'ouvrage, nous vous invitons ou demander à la CPDP le dossier du débat et sa synthèse, ou à télécharger ces documents (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/projet/dossier-presentation-projet.html>).

Vous pouvez également visionner les vidéos projetées au cours de la réunion issues de l'atelier introductif (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/debat/atelier-introductif.html>).

Commission particulière du débat public sur le projet "Grand Stade de Rugby"

52 boulevard de Sébastopol 75003 Paris

Tél. : 01 73 02 82 85

Courriel : grandstaderugby@debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

<https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic>

https://twitter.com/gdstaderugby_dp

Récapitulatif des questions, demandes et propositions exprimées en réunion

Questions

Comment les maîtres d'ouvrage interprètent-ils la position de l'État, compte tenu de l'opposition au projet de la Ministre des sports ?

Si les collectivités n'obtiennent pas les financements qu'elles attendent du contrat de projet État/Région, disposent-elles d'une autre solution ?

Qui paiera les investissements lourds liés au grand stade ? Sur quelle enveloppe les crédits seront-ils prélevés, et avec quelles conséquences sur les transports quotidiens ? Dans quelle mesure est-il possible de réallouer des fonds aux projets permettant une bonne desserte du stade ?

Quelles solutions de desserte élaborer si les grands travaux ne sont pas réalisés à la date de mise en service du grand stade ?

Comment imagine-t-on les navettes entre Brétigny et le grand stade. A combien se monterait l'investissement ?

Demandes

Prendre en compte dans les études sur les transports l'afflux de voyageurs qui résulterait de la zone d'activités connexe au grand stade.

Intégrer au bilan du projet les impacts sur l'environnement et la santé résultant d'un flux supplémentaire de véhicules.

Propositions

Doubler les sections du TTME actuellement prévues à voie unique.

Allonger les tram-trains.

Solution de l'aérotrain.

Synthèse de la réunion publique

19 décembre 2013 – Massy

Qui paie quoi ?

L'économie du grand stade et les engagements publics

Résumé de la réunion

La réunion publique organisée le 19 décembre à Massy a rassemblé 130 participants autour de la question des enjeux financiers liés au projet de grand stade. La réunion a compté 21 prises de parole de la salle (certains participants intervenant à plusieurs reprises).

La réunion a porté sur certains enjeux généraux de société (sport-spectacle et sport de proximité, utilité sociale des investissements, nécessité d'investir même en l'absence de grands projets, etc.).

Des positions divergentes sont apparues :

D'un côté des personnes attendant du projet un fort effet dynamiseur pour le territoire, et insistant sur l'utilité sociale du sport

De l'autre des personnes réservées voire opposées au projet, jugé inutile socialement et porteur d'un projet contestable de surconsommation

D'autres enjeux sociaux ont également été discutés : qualification ou précarité des emplois, importance des « VIP » dans l'économie du projet.

Des problématiques récurrentes depuis le début du débat ont été abordées (: impact sur le Stade de France, éventuelle concurrence entre les lieux de spectacle franciliens ou entre les zones commerciales essonniennes,

Les maîtres d'ouvrage ont rappelé leurs réponses.

D'autres points ont émergé :

– L'hypothèse d'une localisation du stade à Toulouse, que la FFR juge cependant peu pertinente en raison de la position centrale de la région parisienne et de la nécessité pour les populations du Nord et de l'est du pays d'accéder aux matches du XV de France

– Les interrogations sur les impacts environnementaux du projet sur le bois de Saint-Eutrope, la maîtrise d'ouvrage indiquant qu'au contraire le projet permettrait une mise en valeur de cet espace remarquable.

Concernant le financement, des questions ont porté sur le montant global de l'investissement et notamment des coûts pris en charge par les collectivités, que certains jugent trop élevés.

La garantie publique apportée par le Conseil général de l'Essonne a également suscité des questions. Les collectivités ont insisté d'une part sur le caractère soutenable du projet pour leurs finances, d'autre part sur l'utilité publique du projet au-delà du sport et sur ses retombées attendues pour tout le cône sud francilien.



A la lumière de l'exposé de Pascal Asselin, économiste de la construction, la réunion a mis en évidence la nécessité de veiller tout au long du projet au respect des coûts prévisionnels, ce qui implique un suivi permanent et l'anticipation des éventuels écueils, dans le cadre d'un calendrier global cohérent et réaliste.

Depuis la tribune, Didier Brisebourg a ensuite rappelé les raisons de l'opposition d'Attac au montage annoncé, jugeant notamment trop importants les engagements publics pour un projet privé, soulignant le contexte de crise et la nécessité de donner la priorité aux projets socialement utiles



Un débat sur des enjeux de société

Certains participants voient dans le projet une priorité au sport-spectacle par opposition au sport de proximité. Les maîtres d'ouvrage et d'autres participants ont une analyse tout à fait opposée : le projet est bien d'intérêt public.

Certains élus et militants associatifs ont placé le débat au niveau d'enjeux généraux de société et dans les termes suivants : faut-il promouvoir le sport-spectacle au détriment du sport de proximité ? Un tel investissement est-il prioritaire par rapport à d'autres actions socialement plus utiles ? Est-il normal que les pouvoirs publics attendent un tel projet pour décider d'investir dans les transports du quotidien ?

En réponse, les maîtres d'ouvrages ont fortement insisté sur l'utilité sociale du sport, et réaffirmé leur conviction que le projet était nécessaire :

- à l'exercice des missions de service public de la fédération française de rugby (FFR), dont le développement et le soutien du rugby amateur ;
- au développement économique du centre-Essonnes, donc au rééquilibrage entre emploi et population (ainsi qu'au développement des ressources fiscales pour les collectivités¹) ;
- à l'accélération des investissements dans les transports, pour lequel le stade produirait un effet de levier.

Un cadre d'un club de rugby a démenti l'idée selon laquelle son association, bien qu'importante (le Rugby-Club Massy-Centre-Essonnes comprend 700 licenciés), s'inscrirait dans une logique de sport-business. Il rappelle au contraire le rôle important du sport comme facteur d'intégration sociale.

D'autres participants, issus notamment du monde économique, ont appuyé les maîtres d'ouvrage dans leur analyse, estimant que le territoire essonnien nécessitait un projet emblématique capable de « tirer » son développement. Le stade serait également une « vitrine » renforçant l'attractivité du territoire, y compris à l'étranger.

La divergence entre les points de vue s'illustre par une différence d'appréciation quant à la comparaison établie avec le Gépôle.

Pour les partisans du projet, le grand stade et le pôle d'activités basés sur la génétique résultent de processus que l'on pourrait comparer, à savoir la rencontre entre la volonté d'un acteur privé et celle de collectivités souhaitant développer leur territoire.

Pour les opposants au contraire, le Gépôle est un exemple de développement socialement utile, à la différence du projet de grand stade, basé sur « le spectacle et l'argent ».

¹ Les maîtres d'ouvrage estiment la plus-value économique du projet pour le territoire à 25 M€. Les recettes fiscales générées seraient de l'ordre de 4,5 M€ au démarrage du projet, 13 à 14 M€ à terme.



Des préoccupations éthiques et sociales partagées

Les participants réservés sur l'opportunité du grand stade, se sont réclamés de préoccupations éthiques et sociales. A la tribune, Dominique Brisebourg (ATTAC Centre-Essonne) est allé dans le même sens.

Le « naming² » s'est ainsi trouvé critiqué, en ce qu'il donnerait une visibilité à des sociétés présentées comme peu vertueuses sur le plan civique, social ou environnemental.

La FFR a laissé à chacun le soin d'apprécier ce point et rappelé que les ressources issues du « naming » permettent de réduire le montant de l'emprunt : la pratique permet donc à la fédération d'économiser des sommes qu'elle pourra réinvestir dans ses missions de service public.

Les mêmes participants « opposants » ont fait état de leur crainte de voir les constructeurs du stade recourir aux travailleurs détachés, donc sans payer de charges sociales en France.

Ils souhaitent que le maître d'ouvrage s'engage à interdire une telle pratique au constructeur qu'il choisira.

Plus globalement, ils dénoncent la précarité des emplois créés, qu'il s'agisse du personnel intermittent lors des événements ou des employés des commerces qui seraient développés alentour.

Les maîtres d'ouvrage se déclarent très attentifs au problème des travailleurs détachés qui font par ailleurs en ce moment l'objet de négociations européennes.

Selon eux le stade créerait 1500 emplois pendant la construction, 120 permanents pendant l'exploitation, 1800 plus intermittents pendant les matches et 8 000 à 10 000 à terme dans les activités alentour.

Les postes créés ne résuleraient pas de déplacements ou de destruction d'emplois ailleurs (auxquelles les élus, très attachés aux activités de leur commune sont très attentifs) mais de créations « nettes ».

Ils comporteraient certes des emplois d'exécution, mais aussi, à travers par exemple le cluster du sport ou les activités culturelles, des emplois plus qualifiés, le tout correspondant assez bien à la sociologie diverse du territoire...

Certains se sont émus de l'importance des places des « VIP » dans l'économie du projet. Principalement achetées à un prix élevé par les entreprises, ces places s'accompagnent de prestations complémentaires (repas, cocktails) renforçant leur intérêt pour l'exploitant du stade.

Pour certains, ce modèle va à l'encontre d'un sport populaire.

S'il confirme le caractère vital pour l'équipement de ces places à forte valeur ajoutée, le maître d'ouvrage réfute toute exclusion des publics plus modestes.

² Une entreprise privée donne son nom à un stade ou une compétition sportive en échange d'une contrepartie financière. Exemple, en rugby, l'Aviva Stadium de Dublin.



Au contraire, précise-la FFR, le business-plan du stade pourrait reposer sur une capacité de 60 000 places : en proposer 80 000 permet justement d'accueillir les spectateurs achetant leur billet à 5 ou 10 €.

Questions sur l'utilité du débat

Un participant, issu du même groupe d'opposants s'interroge sur la portée du débat public bien qu'il salue le caractère démocratique de la procédure.

Beaucoup d'argent a déjà été investi dans les études sur le projet et les terrains nécessaires ont déjà été acquis par les collectivités : ceci ne signifie-t-il pas que le projet est déjà décidé, avant la tenue d'un débat pourtant censé aborder son opportunité ?

La CPDP rappelle que le projet soumis au débat est loin d'être figé et comporte de grandes zones d'incertitude, (Par exemple capacité à réunir les fonds, décisions de l'État et de la collectivité régionale). À ce point rien n'est donc décidé et le débat arrive donc bien au bon moment.

Dans l'histoire du débat public CNDP, 1/3 des débats ont conduit à la poursuite en l'État de projets, 1/3 à leur abandon, 1/3 à des modifications très significatives.

Les collectivités maîtres d'ouvrage précisent que, dans l'hypothèse où le projet ne serait pas réalisé, le foncier acquis serait alors utilisé pour d'autres projets de développement.

Une question proche est posée par un participant : si le projet n'était pas réalisé, les investissements prévus dans les transports seraient-ils tout de même entrepris ?

Localisation, concurrence des équipements et des territoires : des questions et réponses récurrentes

S'agissant de la concurrence avec le stade de France, les personnes très réticentes par rapport au projet ont indiqué leur préférence pour une renégociation du contrat entre les fédérations sportives et le Stade de France, afin notamment de rendre à la FFR une plus grande part du revenu tiré des hospitalités.

Selon ces participants, rester au Stade de France éviterait d'une part d'investir dans un nouveau stade jugé inutile, d'autre part de causer des problèmes financiers au stade de Saint-Denis.

la FFR a démenti l'idée selon laquelle le Stade de France serait en difficulté financière et a souligné au contraire le fait que si l'on fait bien les calculs, le stade de France est largement amorti et rapporte à l'État, notamment en taxes diverses, plus qu'il ne lui a coûté.

Elle a insisté sur son impératif d'autonomie, que ne lui permet pas le Stade de France où le football est prioritaire.



Localisation du stade : débat sur la possibilité de s'implanter à Toulouse

Des participants ont porté des réserves sur la localisation du stade, regrettant la concentration des équipements en Île-de-France.

Un participant parle ainsi d'une « surdensification », qui condamnerait durablement l'Île-de-France à devoir rattraper son manque de transports à mesure que s'y concentrent activités et population.

Aussi une localisation à Toulouse a-t-elle été suggérée.

La maîtrise d'ouvrage s'est d'abord interrogée sur la question de savoir s'il fallait faire porter aux espaces aujourd'hui les moins bien équipés la responsabilité de la surdensification de la région sans son ensemble.

Raisonner ainsi, ce serait entériner les écarts existants et les inégalités actuelles entre territoires en île de France et condamner à l'immobilisme les moins bien lotis.

La FFR et certains participants jugent sympathique mais peu pertinente l'hypothèse de Toulouse ou d'une implantation très au Sud

D'une part, l'accès en serait difficile depuis certaines régions françaises (et le Royaume-Uni, ajoute un participant britannique).

D'autre part, compte tenu de ces difficultés d'accès, la capacité devrait être réduite, d'où une division par deux des recettes attendues par la fédération.

Celle-ci rappelle son objectif de développer le rugby dans toute la France, et pas seulement dans ses bastions traditionnels.

La potentielle concurrence des lieux de spectacle en Île-de-France est également revenue dans l'échange : comme lors des réunions précédentes, la FFR a fortement nuancé cet aspect, tant les jauges des différentes salles sont incomparables.

De même, les collectivités territoriales ont une nouvelle fois été amenées à répondre à l'hypothèse d'une concurrence des zones commerciales en centre-Essonne :

Elles démentent d'abord avoir un projet urbain autour du stade centré principalement sur une identité commerciale.

Au contraire cette identité reposerait avant tout sur les éléments touchant à la richesse des espaces naturels au voisinage du site (bois de Saint-Eutrope), afin de mieux intégrer ceux-ci à la ville.

Les maîtres d'ouvrage insistent ensuite sur la nécessaire complémentarité des zones d'activité en Essonne, et non leur concurrence.

La zone adossée au stade serait quant à elle d'une taille non gigantesque, et proposerait des activités dans une gamme plutôt haute.



Une question a également porté sur les impacts environnementaux du grand stade, notamment sur le Bois de Saint-Eutrope considéré par les maîtres d’ouvrage comme un élément structurant l’identité du projet urbain.

Le maître d’ouvrage a répondu en renvoyant à l’étude déjà réalisée en la matière (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/docs/documents-mo/gdstaderugby-document-mo-expertise-faune-flore-alisea.pdf>) et en indiquant qu’il procéderait aux études complémentaires nécessaires pour que le projet soit exemplaire en termes de développement durable

Rappelons que cette question est un des sujets de la réunion thématique qui aura lieu à Evry.



Enjeux financiers : interrogations sur le montant de l'investissement public et sur d'éventuels dépassements de coûts

Concernant le financement du stade, des questions ont porté sur le montant global de l'investissement et notamment des coûts pris en charge par les collectivités.

Si les 600 M€ financés par la FFR sont bien identifiés³, de même que les 118 M€ investis par les collectivités dans les infrastructures de desserte, le chiffrage des améliorations des transports lourds (RER) reste à effectuer.

(NDLR : C'est un des points évoqués à Bretigny et qui justifient les études complémentaires annoncées par la région)

Certains, parmi les opposants au stade cités plus haut, ont estimé que la part financière assumée par les collectivités restait trop élevée pour un projet bénéficiant selon eux avant tout à la FFR.

Ils estiment par exemple que la passerelle au-dessus de l'A6 ne serait utilisée que par les spectateurs du grand stade.

Les collectivités maîtres d'ouvrage ont réfuté une telle affirmation en rappelant que le projet, d'intérêt général, dépasse le simple équipement sportif pour proposer un aménagement d'ensemble bénéficiant à tout le cône sud francilien.

La passerelle serait ainsi utilisée pour desservir certes le stade, mais aussi l'ensemble du nouveau quartier qui y serait associé.

En réponse à la crainte d'un participant rappelant ses attentes sur le « ring » des Ulis, les travaux sur la RN118 et le transport en site propre Massy-Courtaboeuf, les collectivités ont également rappelé que les montants cités ne représenteraient rien d'exorbitant au regard de leur capacité d'investissement annuelle. (Il faut raisonner au demeurant sur plusieurs années)

Elles démentant par conséquent la crainte d'une « cannibalisation » des investissements publics au détriment d'autres territoires essonniers.

Un rappel a été fait : Les 118 M€ d'euros d'investissement dans les infrastructures d'accès seraient financés pour moitié par les collectivités et pour l'autre moitié au titre du contrat de plan État-Région.

La garantie publique apportée par le Conseil général de l'Essonne a également suscité quelques observations.

Le Président du Conseil général a rappelé que la collectivité avait l'habitude d'apporter de telles garanties à des opérateurs privés dès lors qu'ils présentent une activité non lucrative et d'intérêt

³ La FFR a rappelé la structure de ce financement : 200 M€ sur ses fonds propres (dont le programme de « debentures ») et 400 M€ d'emprunts, éventuellement réduits grâce au « naming ». Les annuités d'emprunt sont estimées à 57 M€/an. La FFR pourrait éventuellement envisager d'ouvrir la propriété du stade à des actionnaires extérieurs, mais conserverait dans tous les cas le contrôle de l'équipement.



public (sociétés HLM, associations d'économie sociale et solidaire, société d'économie mixte du Génopôle).

Acteur à qui l'État affecte une mission de service public, la FFR est incontestablement apte à recevoir un tel soutien du Conseil général, d'autant que sa santé financière à long terme rend faible le risque d'une défaillance de sa part.

A la lumière de l'exposé de Pascal Asselin, économiste de la construction, la réunion a mis en évidence la nécessité de veiller tout au long du projet au respect des coûts prévisionnels, ce qui implique un suivi permanent et l'anticipation des éventuels écueils, dans le cadre d'un calendrier global cohérent et réaliste.

Prévenir les dépassements de coûts nécessite l'établissement d'un programme extrêmement détaillé, et l'appui par une expertise performante et indépendante : autant de critères de réussite dont se prévaut la FFR.

La fédération ajoute qu'en matière de dépassement de coût, l'intégralité du risque sera supportée par le constructeur du stade, qui devra s'engager sur le programme précis et le prix définis au départ dans le cadre d'un contrat de construction-conception-promotion.

La FFR rappelle s'être entourée de bureaux d'études et de conseils renommés. Par ailleurs, l'absence d'aléa sportif (le XV de France joue chaque année et attire les spectateurs quels que soient ses résultats) est un atout en matière de prévention des risques financiers.

Les intentions de l'État et de la Région restent à préciser

Des partisans du projet estiment qu'un soutien de l'État et de la Région est indispensable à la réussite du projet. Les représentants des collectivités jugent ce soutien probable, dans la mesure où le projet vise des objectifs que partagent également ces institutions, en matière d'aménagement du territoire notamment.

Une élue régionale rappelle quant à elle que le projet est compatible avec le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) voté le 18 octobre dernier.

Il lui semble néanmoins indispensable d'anticiper la question des transports et de développer la formation afin de favoriser l'emploi local.

Elle s'interroge sur les liens du projet avec le mouvement sportif essonnien, souhaitant que le grand stade soit un équipement accessible et favorisant le lien social.



Synthèse de la réunion publique

23 janvier 2014 – Toulouse

Le nouveau stade et le rugby en France

Résumé de la réunion

Le projet de grand stade est conçu par ses initiateurs comme le support d'une ambition nationale pour le rugby. Aussi était-il naturel de ne pas limiter le débat public à la proximité immédiate du lieu d'implantation : d'où la réunion publique organisée le 23 janvier à Toulouse, ville emblématique du rugby français. Cette réunion a rassemblé 160 participants dans la salle et a été suivie en direct par autant d'internautes.

La Fédération française de rugby (FFR), ainsi que les représentants des collectivités composant la maîtrise d'ouvrage, ont présenté le projet en mettant l'accent plus particulièrement sur des grandes caractéristiques et les grands principes de conception du stade (multifonctionnalité, visibilité optimale, convivialité).

Des intervenants extérieurs ont apporté leur éclairage en tribune : les étudiants de l'IAE (master de management des organisations sportives) ont présenté les grandes lignes de la réunion-débat qu'ils avaient organisée la veille, tandis que Vincent Charlot, maître de conférences à l'université Paul Sabatier, a présenté son analyse du projet sous l'angle de l'expérience vécue par les supporters de rugby.

Les sujets marquants évoqués pendant la réunion ont été d'une part l'implantation du stade en Île-de-France, et les questions qui en découlent du point de vue de l'équité territoriale, et d'autre part le business plan du projet, et notamment le nombre d'événements que devrait et pourrait accueillir annuellement le stade.



Un équipement multifonctionnel, devant offrir une visibilité maximale et favoriser la convivialité

Au-delà de la présentation générale du projet par la maîtrise d'ouvrage, la réunion a donné lieu à un exposé plus précis que lors des réunions précédentes sur des grands principes de conception du stade.

« Aréna » de 82 000 places dotée d'un toit rétractable et d'une pelouse mobile, le stade offrirait une visibilité optimale. L'absence de piste d'athlétisme permettrait ainsi de placer les tribunes plus au bord du terrain. Les premiers rangs seraient légèrement surélevés (1,5m au-dessus de la pelouse, 3,5m de la dalle lorsque la pelouse est ôtée). De la sorte, l'ensemble des spectateurs seraient en mesure, où qu'ils se trouvent, de voir l'ensemble du terrain (selon la norme UEFA, la ligne de touche la plus proche ne doit pas être masquée aux yeux des spectateurs des premiers rangs). Cette visibilité serait aussi effective depuis les buvettes et autres espaces du stade. Enfin, quatre écrans géants seraient installés, afin que le supporter bénéficie de la même qualité d'information (statistiques, « replays », etc.) que le téléspectateur.

L'équipement devrait également promouvoir les valeurs de convivialité du rugby. Plusieurs espaces festifs dénommés « plazas des bandas » seraient disposés à l'intérieur de l'enceinte pour rassembler les supporters autour d'animations musicales, gastronomiques, etc. La FFR ajoute que le stade serait conçu de sorte à laisser les spectateurs libres d'y circuler.

La FFR rappelle par ailleurs les idées directrices qui ont gouverné le projet architectural (qui pourrait évoquer une « place forte ») Elle revient ensuite sur la modularité du stade, qui doit permettre d'accueillir diverses activités : concerts, soirées, motocross, athlétisme en salle, salons et conventions, etc. Des sports se jouant sur des terrains aux dimensions réduites pourraient s'y pratiquer (judo, basket-ball, hockey-sur-glace, etc.) : dans ce cas, l'espace entre les tribunes et l'aire de jeu pourrait être occupé par des gradins mobiles.

Sollicité par la CPDP, Vincent Charlot estime que ce programme, qui s'inscrit dans les tendances lourdes des équipements sportifs de dernière génération en Europe, lui semble correspondre aux attentes des supporters de rugby. Le « naming » ne semble pas devoir poser de problème dans la mesure où, concernant un équipement neuf, il ne heurterait aucune identité historique.

Malgré la crise économique, les études montrent que les passionnés de sport ne sacrifient pas ce type de « consommation ». Toujours selon lui, le projet devrait donc rencontrer son public, d'autant que le Top 14 est actuellement le meilleur championnat du monde. En outre, les « valeurs du rugby » font l'objet d'un marketing efficace de la fédération auprès des entreprises.

M. Charlot ajoute que le supporter de rugby se vit comme différent de celui d'autres sports. La convivialité, la transmission la sociabilité d'après match sont valorisées, et la vie des tribunes s'autorégule.

Il reste cependant à la FFR à pérenniser dans le futur éventuel stade l'ambiance des enceintes historiques et à la transposer, sans pour autant tomber dans un double travers : aseptisation du lieu et « folklorisation » du rugby comme simple sport de terroir.



L'intervenant conclut par une série d'interrogations, certaines reprises par d'autres participants : comment le spectateur de base trouvera-t-il sa place dans un équipement dont 14 000 places sont dédiées aux VIP (soit un ratio hospitalités/nombre de places total parmi les plus élevés) ? Qu'advient-il du rituel d'après match consistant pour bon nombre de spectateurs à finir la soirée à Paris ? Certains matches continueront-ils à être délocalisés pour promouvoir le rugby dans d'autres régions ?

La FFR indique qu'elle partage ces préoccupations concernant l'âme ou l'esprit du lieu, la réponse à celle-ci ne pouvant provenir que d'un rapport étroit aux supporters tout au long de la précision du projet, et d'une attention très grande portée à ce qui entourera le stade.

Les impacts environnementaux globaux

Les étudiants de l'IAE demandent si le maître d'ouvrage prévoit d'analyser le cycle de vie du stade et de ses équipements, c'est-à-dire de procéder à l'inventaire de l'ensemble de ses impacts écologiques (matériaux de construction, processus de déconstruction, impact carbone et fluides) à toutes les phases du projet.

Selon la FFR, l'ensemble du projet ferait l'objet d'une démarche de haute qualité environnementale. Elle se déclare ouverte à une telle analyse en termes de cycle de vie.

Une question est également posée pour savoir si sur le coût de réhabilitation du stade au bout de 25 ans est prévu dans le dispositif .

La FFR répond que oui ; la loi et les règles de provisionnement lui en faisant l'obligation. Elle précise que le contrat de construction serait couplé à un contrat de maintenance portant sur plusieurs années (5 à 7 ans).



Localisation du stade et équité territoriale : une question d'échelle ?

Pour des participants toulousains, le projet participe, quelles que soient les bonnes intentions des porteurs, de l'inégalité entre les territoires français.

Pour les élus essonnais au contraire, il vise à réduire la fracture territoriale subie par leur propre territoire au sein de l'Île-de-France.

Situé en région parisienne mais à 24 km de Paris intra-muros, le projet soulève des réactions liées à l'équité territoriale.

Pour plusieurs participants toulousains, si l'opportunité d'un grand stade ne se conteste pas, sa localisation porte atteinte à l'égalité des territoires français. Ils regrettent que l'ensemble des grands équipements structurants sur le plan national soient concentrés à proximité de la capitale, alors que ce projet aurait pu selon eux être implanté dans le Sud-Ouest, terre de rugby s'il en est, qui plus est en forte croissance démographique (+2 millions d'habitants dans les 15 ans à venir en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon).

L'un des participants note qu'une telle question s'adresse moins à la FFR qu'à l'État, qui vient d'ailleurs de mettre en place un haut-commissariat à l'égalité des territoires.

Un autre ajoute, tout en saluant les bénéfices qu'apporterait selon lui le projet, que la région Midi-Pyrénées comporte certes de nombreux équipements sportifs, mais que ceux-ci sont vieillissants (70% ont plus de 35 ans).

La fédération déclare prendre acte de la centralisation historique française : l'Île-de-France est située au cœur des réseaux de communication, ce qui permettrait d'accueillir au stade populations venant de tout l'hexagone. .

Si le grand stade était situé dans le Sud-Ouest, bien moins accessible, il serait plus difficile aux spectateurs bretons, alsaciens, méditerranéens, etc. de s'y rendre.

L'importance des places VIP dans l'économie du projet renforce par ailleurs le besoin de se trouver à proximité des sièges sociaux des grandes entreprises.

Les représentants des collectivités maîtres d'ouvrage, rejoints par d'autres élus essonnais, estiment au demeurant que le projet répond bien à un impératif d'équité territoriale, mais à l'échelle de la région Île-de-France.

Ils rappellent que la banlieue sud est particulièrement dépourvue d'équipements structurants et surtout de transports de qualité (alors que dans le même temps, les métropoles régionales bénéficiaient d'importants investissements dans les lignes à grande vitesse).

Une part significative de sa population se connaît par ailleurs de sérieux problèmes économiques et sociaux. Le projet du Grand Paris, dans sa dernière version intégrant les 6 à 7 milliards dédiés à l'amélioration des lignes existantes, vise à réduire les fractures territoriales que connaît l'Île-de-France.



Pour les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage, le projet de grand stade donne l'occasion de développer un projet urbain attractif et de rendre prioritaire les améliorations attendues de longue date par ces territoires en matière de transports.

Le stade par rapport à Paris intra-muros : des divergences

Des participants jugent le stade trop éloigné du centre de Paris, alors qu'un match de rugby représente justement l'occasion pour eux d'un séjour dans la capitale. Au contraire, déclare la FFR, l'implantation en banlieue sud de Paris est plus avantageuse pour les supporters du Sud de la France au sens où, à la différence du stade de France, elle leur permet de rejoindre le stade sans subir les encombrements du centre de l'agglomération.

Des participants estiment que la comparaison établie par la FFR entre son projet et le stade de Twickenham en Angleterre n'est pas valide.

En effet, Twickenham se situe dans Londres alors que le grand stade de la FFR serait excentré par rapport à Paris. L'occasion pour la FFR de corriger ce qu'elle estime être une erreur d'appréciation de ces participants : d'après elle, le stade londonien se situe certes à l'intérieur de l'agglomération, mais il est aussi éloigné du cœur de la ville que le serait le projet de Ris-Orangis.



Business plan du projet et impact sur le monde du rugby : approbations et craintes récurrentes

Plusieurs participants ont fait part de leur scepticisme quant à la possibilité d'organiser le nombre d'événements nécessaires à la rentabilité du stade (11 matches de rugby + 6 autres événements).

Parmi eux, certains craignent que les clubs de province ne soient amenés à jouer les demi-finales de championnat non plus dans leur propre région, mais en Île-de-France.

M. Bouscatel, président du Stade Toulousain rappelle ainsi qu'entre le tournoi des VI Nations et les tournées des équipes du Sud, le XV de France joue actuellement 5 à 6 matches par an au Stade de France.

Le chiffre annoncé ne peut être atteint qu'en organisant les demi-finales du top14 dans le grand stade, ce qui priverait le reste du territoire français des grands matches de rugby.

De plus, rien n'indique selon lui que la prochaine convention reconduira le principe des phases finales pour le championnat de France.

La FFR déclare que le nombre de matches de rugby prévus au grand stade est le même que celui organisé chaque année au Stade de France, et n'est pas lié à la convention future.

Les échanges abordent ensuite la question des matches de saison régulière organisés au Stade de France par le Racing Métro et le Stade Français.

Des participants soulignent que ces matches attirent un public bien moins nombreux que les rencontres internationales, au point que ces clubs ont récemment « relocalisé » dans leur stade des rencontres initialement prévues à Saint-Denis.

La FFR indique que la différence de fréquentation en fonction des affiches a bien été intégrée au business plan du projet, sous forme de coefficients attribués aux différents types de matches. Un participant s'enquiert par ailleurs du coût de location qui serait facturé aux clubs. Il est répondu que les conditions ne pourraient pas être pour ces clubs plus désavantageuses que celles actuellement constatées au stade de France.

La FFR évoque la nécessité « d'aller de l'avant » : après avoir tenu ses rencontres au Parc des Princes, et avant cela à Colombes, l'équipe de France draine désormais 80 000 supporters au stade de France, d'où la nécessité de conserver les capacités suffisantes pour accueillir un tel public.

D'autres participants considèrent que le projet fait double emploi avec le Stade de France. Il leur paraît notamment difficile pour les deux équipements d'accueillir chacun le nombre d'événements (concerts notamment) nécessaire à leur équilibre financier.



Les étudiants de l'IAE rapportent quant à eux des questions recueillies au cours de leurs rencontres : comment réunir les fonds ? combien rapporterait le « naming » ? quels seraient les coûts de fonctionnement du stade ?

Ils s'enquièrent également de la « valeur ajoutée sportive » du projet : en quoi contribuerait-il à l'amélioration des performances du XV de France ?

Pour la FFR, il n'est bien sûr pas possible de prévoir tous les effets directs ; néanmoins, si le rugby français se dote d'un outil performant tel que le grand stade, cela permettra de développer le nombre de pratiquants, d'avoir les moyens de recruter des formateurs, etc., d'où une hausse du niveau général de ce sport.

Un participant s'inquiète au contraire de voir le projet monopoliser les ressources fédérales, au détriment des investissements dans le rugby amateur.

Le maître d'ouvrage indique que l'ensemble des économies réalisées par l'existence d'un stade propriété de la FFR serait réinvesti sur les missions de la fédération.

Un participant s'étonne de son côté que la fédération lance son programme d'emprunts obligataires (« debentures ») alors même que le débat public sur le projet n'est pas encore clos (un programme de 500 emprunts d'un montant unitaire de 10 000 €).

La réponse est la suivante : la première émission de debentures ne vise pas à financer le grand stade mais les travaux du centre national du rugby à Marcoussis. Elle permettra de calibrer en grandeur réelle le produit financier quand la décision définitive aura été prise.

Un autre s'interroge sur les motivations qui amènerait une personne morale ou physique à placer 10 000 € dans ce projet alors qu'existe déjà le stade Jean Bouin rénové et que le Racing sera bientôt doté de son nouveau stade. Pour la FFR, le spectacle proposé par le XV de France représente une offre singulière, différente des matches de clubs.

A la question d'un internaute, la FFR répond qu'elle n'a négocié avec aucun club de la région parisienne un statut de résident pour le grand stade, à la fois parce qu'aucun ne lui a demandé, qu'elle n'entend pas exposer l'équilibre du stade à l'aléa sportif que représente la participation à un championnat ouvert, et que les contraintes en matière de calendrier s'en trouveraient alourdies.



Synthèse de la réunion publique
30 janvier 2014 – Evry
Insertion urbaine, sociale et environnementale du projet

Résumé de la réunion

450 personnes se sont rassemblées à Evry pour assister à l'avant-dernière réunion publique consacrée à l'insertion (urbaine, économique, environnementale, etc.) du projet dans son territoire. 21 questions et avis ont été exprimés depuis la salle (ainsi que 5 questions écrites, relayées par la CPDP). Les échanges ont parfois pris une tonalité très vive, sans doute attisée aussi par la proximité des échéances électorales.

A la tribune, les maîtres d'ouvrage sont revenus sur la manière dont le site pourrait prendre vie, d'un part les jours de grands événements, d'autre part au quotidien. Roland Legros, président de l'Union des associations de riverains du stade de France, était également invité pour témoigner de la manière dont l'arrivée du stade a modifié le quotidien des habitants de la Plaine-Saint-Denis, et de la manière dont ceux-ci se sont alors organisés pour se faire entendre.

Des positions différentes se sont exprimées sur l'opportunité du grand stade. Partisans et opposants du projet ont questionné notamment le modèle de société incarné par cet équipement, la manière dont il contribuerait ou non à « faire la ville », l'investissement public prévu dans le cadre du projet, ses conséquences sur l'attractivité du territoire et sur l'emploi local, les questions de circulation et de stationnement ainsi que le lien entre le projet et le Bois de Saint-Eutrope. Plusieurs participants sont également revenus sur la notion de « rêve » proposée par ce projet : ses partisans y voyant l'opportunité de se mobiliser ensemble autour d'une vision encore à construire, et ses opposants insistant au contraire sur le risque de désillusions futures.



Le grand stade et son site d'implantation, les jours de match et au quotidien

Les maîtres d'ouvrage ont présenté le projet, en lien avec le thème du soir, sous deux angles différents : d'une part l'animation du lieu un jour de grand événement, d'autre part la vie du site au quotidien.

Les jours de matches, le stade serait selon eux un lieu convivial et doté de tout le confort nécessaire aux spectateurs, notamment en termes de visibilité. Ainsi, dès l'entrée dans le stade, l'ensemble de la pelouse se dévoilerait aux yeux du spectateur, le bâtiment étant conçu sans vomitoires (couloirs permettant l'accès du public aux escaliers et gradins d'un théâtre, d'une arène ou d'un stade). Le stade serait doté d'écrans géants assurant aux supporters la même qualité d'information qu'une retransmission télévisée. Des espaces de convivialité seraient disposés dans certaines parties (la FFR cite l'exemple d'un « cassoulet géant »).

L'accès au stade aurait lieu par les transports en commun et, sujet beaucoup évoqué ce soir (voir le paragraphe correspondant), par la route. La FFR estime que l'implantation du stade au sud de Paris diminuerait les temps de trajet routier pour les supporters venant du sud de la France (voir diaporama de présentation de la FFR). Afin d'optimiser l'accès des spectateurs, la FFR étudie la possibilité de prestations associées à la vente du billet, telles que la réservation d'un transport ou d'une place de stationnement, ou des conseils sur les heures d'arrivée et les trajets les plus favorables.

La FFR signale par ailleurs les études en cours, conduites pour plusieurs d'entre elles en lien avec la préfecture de l'Essonne. Elle précise qu'à ce stade du dossier, toutes ces études ne pouvaient être finalisées :

- Sûreté et sécurité publique;
- Traitement des déchets (une partie serait évacuée, une autre traitée sur place, notamment par la production de compost) ;
- Acoustique interne et externe (des études en cours actuellement visent à vérifier si le bruit du stade peut franchir la RN104 et l'A6) ;
- Energie ;
- Archéologie préventive ;
- Faune et flore ;
- Bois de Saint-Eutrope : impacts du projet et perspectives de mise en valeur.

Les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage reviennent quant à elle sur la manière dont le projet « fabriquerait de la ville » sur le site de l'ancien hippodrome. Ils insistent en effet sur le fait que le projet, loin de se limiter à un stade, vise à bâtir une zone de vie et d'activités animée au quotidien, et pas seulement les jours de grands événements.



Le projet s'inscrit dans un territoire historiquement marqué par deux tendances fortes en matière d'urbanisme : la ville-nouvelle d'Evry, résultante d'une politique volontariste de l'État, et les villes alentour construites au fil de sédimentations urbaines successives par l'action des élus locaux et des habitants eux-mêmes.

Le projet viserait, au travers de méthodes restant à concevoir (ateliers d'urbanisme, concertation), à réconcilier ces deux cultures urbaines tout en répondant à une demande sociale de la population (emplois, logements, équipements publics).

Le projet urbain est en cours de définition, dans le cadre d'un dialogue compétitif engagé par la maîtrise d'ouvrage avec trois groupements de maîtrise d'œuvre urbaine composés d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et de différents bureaux d'études spécialisées (accessibilité, environnement, énergie, sécurité et sûreté publique...).

Cette procédure, prévue par le code des marchés publics, exige une certaine confidentialité : cela conduit certains participants à déplorer le manque d'informations obtenues sur ce point au cours du débat.

Pour autant, les maîtres d'ouvrage présentent les lignes directrices de leur réflexion : respect de l'existant (pas de concurrence frontale avec les zones commerciales voisines, une crainte exprimée par plusieurs participants), mixité des activités (320 000 m² d'activités dont 17% de commerces à l'horizon 2028), lieu de vie pour trois types de publics (spectateurs sportifs, habitants, visiteurs).

Le projet urbain serait conduit sous la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dont l'équilibre financier est prévu sur 15 ans environ.

Ses deux piliers seraient d'une part un village de loisirs à vocation familiale (un complexe ludique ou un parc d'attractions, par exemple), d'autre part un pôle d'excellence dédié au sport, et qui rassemblerait tous les acteurs de cette filière aujourd'hui peu structurée (organismes de formation, entreprises, secteur de la recherche...). Les collectivités citent en exemple la réussite du Gépôle d'Evry.

L'urbanisation du site aurait lieu en trois phases : 99 000 m² seraient construits en 2018, 209 000 m² en 2022 et la totalité des 320 000 m² en 2027. Il s'agit selon les collectivités d'une prévision prudente se basant sur le rythme de commercialisation du foncier sur le territoire (aucun effet multiplicateur du stade n'a ainsi été pris en compte, par prudence).

19 ouvrages seraient nécessaires pour desservir le site (et surtout l'évacuer lors des sorties de matches). Parmi eux, une passerelle piétonne d'environ 1km reliant le site à la gare RER du Bois de l'Épine qui serait quant à elle réaménagée (ainsi que son parking).

Enfin, les collectivités rappellent leur intention d'un projet exemplaire du point de vue du développement durable, notamment dans ses aspects environnemental et social.

Leur représentant à la tribune indique ne guère pouvoir aller, dès à présent, au-delà de l'affichage de cette intention : il faut d'abord construire le projet avant d'envisager la manière d'en limiter ou d'annuler les impacts environnementaux.



Finances publiques et retombées : le stade, un modèle de développement approprié pour le territoire ?

Pour la Fédération française de rugby (FFR), le projet vise à fédérer acteurs du rugby et acteurs du territoire autour d'un « rêve ». Elle estime que, grâce au grand stade, le rugby français se donnerait les moyens de son autonomie et de son développement. Pour les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage, le projet grand stade permettrait au territoire, et plus largement au Sud francilien, de se doter d'un levier de développement économique, urbain et social de premier plan.

Ces collectivités insistent sur les difficultés économiques que connaît une grande partie de la population locale, ce dont témoignent certains participants à la réunion. Les retombées économiques attendues du projet, et notamment de la zone d'activité devant entourer le grand stade, devraient bénéficier à la population. De même, toujours selon les collectivités, le projet devrait accélérer l'amélioration des transports (RER principalement), attendue de longue date par la population.

Pour certains élus et militants politiques écologistes et de l'opposition extraparlamentaire, ce projet relève au contraire d'un modèle de développement inadéquat. Pour les uns, le grand stade relève d'une logique financière au bénéfice exclusif d'acteurs privés. L'un de ces participants dresse une comparaison avec les travaux entrepris pour les jeux olympiques de Sotchi ou la Coupe du Monde de football à Rio, dont il doute qu'ils profitent réellement aux populations locales. Pour ces participants, il serait plus pertinent de mobiliser les énergies du territoire, et notamment des pouvoirs publics, en faveur de l'amélioration du quotidien des habitants.

La rédactrice du cahier d'acteur de FNE cite une étude portant sur le stade de Brive, selon laquelle seul 1 % des retombées économiques bénéficierait aux habitants.

Un autre participant juge préférable une renégociation de l'accord entre l'État, le consortium du Stade de France et les fédérations sportives, afin que des conditions plus avantageuses permettent au rugby d'y demeurer.

D'autres opposants au projet mettent en avant le surcroît d'impôts qu'il entraînerait, selon eux, pour les contribuables. Une personne se présentant comme représentante d'une liste « bleu marine » intervient dans ce sens.

Un autre participant rappelle que si le financement du stade proprement dit relève exclusivement de la fédération, les collectivités seraient exposées à un risque financier en cas d'échec (garantie d'emprunt du Conseil général à la FFR, risque que la zone d'activité ne prospère pas autant que prévu).

La maîtrise d'ouvrage conteste ces points de vue : l'investissement public dans ce projet viendrait de crédits « ordinaires » tels que le contrat de plan Etat-Région, ou de crédits déjà prévus tels que le plan de mobilisation pour les transports prévus par l'État et la région dans le cadre du Grand Paris. Il ne s'agirait donc pas de dépenses supplémentaires par rapport aux sommes habituellement investies



par les collectivités : si le projet ne se réalisait pas, ces sommes seraient affectées à d'autres investissements, mais tout de même dépensées.

Les maîtres d'ouvrage ajoutent que le projet devrait générer des recettes fiscales dont les montants figurent dans le dossier du débat. Le Maire d'Evry, président de la Communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne, souligne combien ce projet présente un caractère d'intérêt général. Le risque principal pour la population consisterait à laisser le site de l'hippodrome en friche improductive.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage jugent à la différence des opposants cités précédemment que le sport, tout particulièrement le rugby, est un facteur rare de rassemblement de la société.

Le responsable d'une école d'ingénieurs située à Saclay rappelle que dans 10 à 15 ans, 20 000 étudiants se trouveront à Evry. En lien avec le fort développement universitaire du territoire, le grand stade ne peut selon lui qu'être un facteur d'attractivité nationale et internationale pour les étudiants. Le président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, rejoint par d'autres acteurs, estime que ce sont justement les difficultés du territoire qui rendent plus que jamais nécessaire la réalisation d'un projet-phare. Pour lui, le grand stade contribuerait à attirer les entreprises et à mobiliser la population, notamment les jeunes. Il juge également que la présence d'un espace naturel remarquable permettra d'associer développement économique et respect de la nature.

Des garanties attendues en matière d'emploi

Un syndicaliste représentant d'une association d'anciens salariés de l'ex-usine LU rappelle que le plan social de l'époque prévoyait la réindustrialisation du site, ce qui n'a pas été le cas. Il se prononce plutôt en faveur du stade mais s'interroge sur les passerelles qui seront dressées entre les ex-LU, le gestionnaire du stade et Pôle Emploi, afin que ces personnes puissent bénéficier des emplois induits par le projet.

La maîtrise d'ouvrage rappelle que l'accord-cadre entre les collectivités et la FFR prévoit une clause d'insertion au bénéfice des habitants du territoire du projet. Un représentant de ces collectivités ajoute qu'une partie des emplois serait de faible qualification, ce qui correspond aussi à une partie de la sociologie du territoire. Un représentant du Conseil général ajoute que les acteurs de l'emploi travaillent actuellement à anticiper les besoins en formation de la filière sportive qui serait développée avec le projet.

Pour un opposant au projet, ces emplois faiblement qualifiés seront avant tout des emplois précaires, ce qui lui semble inacceptable. Un autre juge que l'étude prévoyant la création de 8 000 à 10 000 emplois induits par le projet à l'horizon 2028 n'est pas fiable, car réalisée par une agence liée à la maîtrise d'ouvrage et fondé exclusivement sur des ratios très abstraits et des projections de PIB



Le représentant d'Attac (voir cahier d'acteur) a réclamé, comme il l'avait fait lors d'une réunion précédente que soit exigé des constructeurs un renoncement à un statut dégradé pour les travailleurs détachés d'autres pays européens.

Rappelons que les Maîtres d'ouvrage avaient indiqué faire leur cette préoccupation.

Transports : questions techniques et préoccupations sociales

Si le sujet des transports revient lors de chaque rencontre du débat public, la réunion d'Evry a eu la particularité de mettre l'accent sur le transport automobile et les besoins en stationnement. Les maîtres d'ouvrage ont ainsi présenté leur stratégie en matière de parkings :

- plus de 6200 places sur le site (dont 5500 destinées aux « VIP »)
- 7900 places situées dans un rayon de 1 à 3 km autour du stade.

Les maîtres d'ouvrage insistent sur le fait que 70% des places de parking seraient situées soit aux abords immédiats du stade, soit dans le centre urbain d'Evry-Courcouronnes.

Les plus éloignées seraient reliées au stade par un système de navettes. L'intérêt de ne pas concentrer toutes les places sur le site (voire sous le parvis du stade) s'explique par le besoin, une fois le match passé, de ne pas surcharger les accès routiers à proximité immédiate du stade.

Un participant considère que cette répartition des places de stationnement relève d'une sorte de discrimination sociale, puisque les places les plus proches du stade seraient en majeure partie réservées aux « VIP ». Pour lui, investir dans les aménagements routiers et dans une passerelle utilisée pour 17 événements s'avère superflu. Les maîtres d'ouvrage indiquent que ces aménagements ne desserviraient pas que le grand stade les jours d'événements, mais seraient utilisés au quotidien par les habitants, salariés et visiteurs de ce nouveau quartier.

Un participant s'interroge sur le nombre de places de stationnements prévu en relation avec les activités commerciales : si les spectateurs d'un match de rugby s'accommodent d'un parking éloigné du stade, ce n'est pas le cas des consommateurs. Les maîtres d'ouvrage rappellent qu'en plus des places prévues pour le stade proprement dit, les différents opérateurs qui s'implanteraient sur le site auraient l'obligation de gérer eux-mêmes le stationnement à l'échelle de leur parcelle.

Enfin, un participant s'inquiète des conditions de circulation sur les grands axes desservant le stade, étant donné que ceux-ci sont déjà saturés notamment en fin d'après-midi / début de soirée.

La maîtrise d'ouvrage convient du risque que des moments critiques surviennent, d'où la nécessité de les anticiper en conseillant le spectateur du stade dès le moment où il achète le billet.

Questions sur la capacité du stade à accueillir des événements en nombre suffisant



Certains participants ont fait état de leurs doutes quant à la capacité du stade à accueillir le nombre d'événements nécessaire à sa rentabilité (estimé par la FFR à 11 rencontres de rugby et 6 autres événements tels que des concerts).

A l'appui de cette opinion, ces participants évoquent la rareté des artistes capables de « remplir » un équipement de cette taille, d'où une concurrence avec le stade de France qui risque d'être préjudiciable aux deux équipements. Pour la FFR, le stade de rugby pourrait accueillir des concerts en hiver grâce à son toit, ce qui éviterait une concurrence frontale avec le Stade de France. Pour un participant, cette perspective n'est guère réaliste dans la mesure où les artistes internationaux réalisent leurs tournées en été, et n'incluraient donc pas de dates trop éloignées de leur calendrier.

La FFR rappelle que les chiffres annoncés ont été définis suite à un travail avec des spécialistes du monde du spectacle (société AEG), qui ont confirmé la faisabilité d'une telle programmation. Elle ajoute que la conception du stade en ferait un outil très opérationnel et donc attractif pour les tourneurs, en répondant à leurs exigences logistiques les plus poussées.

Des participants demandent si la FFR a déjà pris des contacts avec d'autres fédérations potentiellement intéressées pour organiser des événements au grand stade. La FFR rappelle en préambule que divers sportifs sont d'ores et déjà accueillis dans les installations du centre national du rugby à Marcoussis.

L'emploi du grand stade par d'autres fédérations sportives ne serait pas indispensable pour rentabiliser l'équipement. Il n'en demeure pas moins, toujours selon la FFR, que la fédération française d'athlétisme serait intéressée par l'organisation d'un championnat du monde en salle, ce à quoi se prêterait parfaitement le grand stade.

NB : la CPDP rappelle à ce propos que différents acteurs du mouvement sportif ont été auditionnés le lundi 27 janvier. Les enregistrements de ces auditions, globalement favorables au projet sous condition d'usage partagé, seront prochainement consultables sur le site du débat : <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/reunions-publiques/les-auditions.html>

Enjeux environnementaux et liens avec le bois de Saint-Eutrope

Un participant se définissant comme « amoureux du bois de Saint-Eutrope » s'interroge sur les apports ou au contraire les impacts du projet sur cet espace naturel. Il demande si les porteurs de projets ont pris contact avec l'agence des espaces verts, ce à quoi répond directement le président de cette agence.

Ainsi, des contacts ont bien été pris par la maîtrise d'ouvrage afin d'envisager la manière dont le projet intégrerait le bois. D'une surface de 240 ha et renfermant la plus grande clairière d'Île-de-France, celui-ci est considéré comme une ressource naturelle de premier ordre, une « vitrine » des espaces verts de la région. L'agence des espaces verts recommande d'assurer la plus grande « perméabilité » entre le projet et le bois, de telle sorte que le public se remette à fréquenter cet espace aujourd'hui déserté. Des interrogations demeurent en revanche sur les relations entre le projet et les ressources en eau ainsi que la biodiversité (voir l'audition de Naturparif).



Association des riverains : l'expérience du Stade de France

La CPDP a invité Roland Legros, président de l'union des associations de riverains du Stade de France, à présenter son expérience des relations d'un grand stade à ses riverains. C'est à l'occasion des travaux du stade de Saint-Denis que 8 associations se sont rassemblées (elles sont aujourd'hui 16) pour faire entendre leurs voix des pouvoirs publics.

Au début porteuses d'un message exclusivement critique, ces associations ont ensuite cherché à contribuer à une réflexion collective sur l'intégration du stade à son environnement. Elles ont par exemple obtenu que la sonorisation de l'enceinte soit totalement repensée suite à un concert particulièrement malheureux en termes de nuisances sonores pour le voisinage. Au moment des grands événements, une équipe de volontaires de ces associations circule et se montre attentive aux nuisances qui pourraient survenir (bruit, propreté).

Ce représentant associatif invite les riverains du projet de grand stade à se connaître le plus tôt possible, à se fédérer et à anticiper les modifications de l'environnement qui pourraient résulter d'un nouvel équipement (nouvelles habitudes de transport, par exemple en deux-roues, arrivée de commerces et d'entreprises, nouvelles populations).

Il témoigne par ailleurs du développement très important en termes d'emploi qu'a connu le quartier suite à l'implantation du Stade de France.

Les maîtres d'ouvrage conviennent de la nécessité d'établir un lien étroit avec la population, au-delà des seules procédures légales.

Synthèse de la réunion publique
13 février 2014 – Paris
Réunion de synthèse du débat

Résumé de la réunion

Organisée à Paris, la réunion de synthèse du débat public a rassemblé 100 participants dans la salle, auxquels s'ajoutent 140 participants en ligne.

Jacques Archimbaud, président de la CPDP, a présenté les premiers enseignements que la commission a tirés du débat. Les membres de la CPDP sont revenus plus en détail sur quatre thèmes :

- *Impacts du projet pour le rugby et le sport français ;*
- *Le financement du projet (construction et fonctionnement) ;*
- *Les transports et les différents moyens d'accès au stade et à son environnement ;*
- *Les impacts économiques, sociaux et environnementaux.*

A cette occasion, la CPDP a rappelé les questions en attente de réponses plus précises de la maîtrise d'ouvrage. La Fédération française de rugby et les représentants du territoire de projet ont apporté des éléments de réponse à ces questions.

Par ailleurs, 13 questions ou prises de position ont émané de la salle. Elles ont principalement concerné les transports, en lien avec l'étude d'accessibilité récemment lancée par le Syndicat des transports d'Île-de-France, ainsi que les questions financières.

La gouvernance du projet et la concertation après le débat, dont la CPDP a rappelé qu'il s'agit d'enjeux cruciaux, ont également été évoquées.



Premiers enseignements du débat

Le compte rendu du débat public sera publié par la CPDP deux mois après la clôture du débat, prévue le 21 février 2014. Néanmoins, le président de la commission Jacques Archimbaud a présenté dès cette réunion de synthèse les premiers enseignements du débat public ([retrouvez ici l'intégralité de son discours](#)).

Si la CPDP salue l'attitude constructive du maître d'ouvrage et des participants au débat, elle conserve néanmoins trois regrets :

- le lancement des « debentures » (emprunt obligataire initié par la FFR afin de financer ses investissements) avant la fin du débat public et la pose d'une banderole de soutien au projet sur l'immeuble de la communauté d'agglomération nuit à la nécessaire réserve des maîtres d'ouvrage dans le temps du débat ;
- la difficulté à intégrer les enseignements du dialogue compétitif lancé par le territoire en vue de définir le projet urbain sur le site du stade ;
- L'absence de prise de position de l'État sur le projet.

Pour autant, ces difficultés n'ont pas faussé le débat public. Des avis argumentés ont porté sur les différentes thématiques concernées par le projet, aux différentes échelles du territoire. Les réunions publiques, ainsi que le débat mobile, ont montré l'implication d'un public dépassant le monde du rugby et dépassant les limites du territoire immédiatement concerné.

Concernant l'opportunité du projet, la CPDP a pu relever des positions favorables (maires et élus majoritaires des collectivités concernées, acteurs économiques), des soutiens plus conditionnels (organisations de salariés posant des exigences sur l'emploi, associations d'usagers exprimant des attentes en termes de transports) et des réserves plus ou moins fortes (acteurs écologistes et environnementalistes, acteurs d'extrême-gauche).

Les auditions ont montré le positionnement favorable d'autres fédérations sportives ainsi que des éclairages sur les impacts environnementaux (aboutissant à la définition d'éléments qui pourraient constituer un cahier des charges environnemental du projet).

Le débat a fait émerger des visions différentes du modèle de développement souhaitable pour le Sud francilien. L'inscription des grands stades dans le long terme et la coordination des politiques d'équipements sportifs, les conditions d'accompagnement d'une initiative privée par la puissance publique et la mobilisation de fonds publics en temps de crise, la question du risque, le rééquilibrage de la métropole parisienne vers le sud, ont également été questionnés.

Le débat a permis de mieux connaître les raisons de fond amenant la FFR à proposer ce projet. Des participants se sont opposés sur la localisation du stade ; certains ont demandé le maintien de matches (XV de France, demi-finales de Top14) en région.



Toujours à propos des effets du projet sur le rugby, la FFR s'est engagée à ce que le poids financier du projet ne pèse en aucune façon sur son soutien au rugby amateur.

Des questions ont porté sur les acquisitions foncières, les fonctionnalités du stade et son architecture, l'amortissement et la gestion des matériaux. Les risques de dérives de coût ont été questionnés par les participants ; certains déplorant la rareté des capacités d'expertise, empêchant la réalisation d'analyses contradictoires du coût du grand stade.

La réalisation de ce projet apparaît liée à la capacité de la FFR à lever des fonds, ce qui dépendra de plusieurs critères (performances du XV de France, consensus du monde du rugby, stabilité de la fédération, continuité du projet au-delà des possibles changements de dirigeants, bonnes relations avec les pouvoirs publics).

Localement, le débat montre un fort lien entre le projet et la nécessaire amélioration des déplacements (transports collectifs et routes). Pour certains le projet accélérerait cette amélioration, pour d'autres les transports représenteraient un obstacle à sa réalisation.

Compte tenu de la très faible probabilité que le stade bénéficie d'une accessibilité optimale à sa mise en service (compte tenu des délais nécessaires aux travaux sur les infrastructures de transports), une réflexion innovante sera nécessaire pour permettre l'accès au stade dans la période de transition. La tarification des transports collectifs a également suscité des avis et interrogations.

L'attractivité du stade apparaît également liée aux aménagements du site de l'hippodrome, qui devront en faire un nouveau pôle de vie à l'entrée sud du Grand Paris. Ces aménagements devront combiner plusieurs dimensions :

- Attractivité pour les spectateurs avant et après les matches ;
- Ouverture à d'autres sports ;
- Haut niveau de performance architecturale, d'intégration paysagère d'excellence écologique (la question de la qualité de l'air a notamment émergé dans les derniers jours du débat) ;
- Mixité et complémentarité des fonctions ;
- Nombre et qualité des emplois induits (dont les prévisions annoncées ont parfois suscité le scepticisme) ; mise en place d'un dispositif de suivi ;
- Usages locaux sportifs et récréatifs.



Dans les rencontres qu'elle a tenues sur le territoire, la CPDP a relevé une certaine adhésion à l'idée d'utiliser le site de l'hippodrome, actuellement délaissé. Néanmoins, des conditions semblent devoir être remplies pour que ces avis plutôt favorables se transforment en adhésion au projet :

- La conception d'un projet urbain original et exemplaire ;
- Des retombées de ce projet profitant à toutes les catégories de population ;

A l'occasion de ces rencontres, certaines personnes se sont d'ores et déjà déclarées prêtes à s'impliquer dans le projet. En revanche, des craintes s'expriment sur un éventuel « crash fiscal ».

Le président de la CPDP conclut son intervention en annonçant que la commission soumettra des recommandations à la maîtrise d'ouvrage, afin que l'éventuelle poursuite du projet tienne compte des observations recueillies au cours du débat, notamment en matière de gouvernance.

Impacts du projet pour le rugby et le sport français

A tour de rôle, les membres de la CPDP présentent les enseignements du débat sur les diverses thématiques abordées, en abordant plus spécifiquement les questions appelant des réponses de la maîtrise d'ouvrage. La première série de questions concerne les impacts du projet pour le rugby et le sport français :

1/ Pensez-vous que les entreprises pourront vraiment financer l'achat de loges sur tous les grands équipements existants ou à venir de la région parisienne ? Les stades ne sont-ils pas concurrents entre eux sur le segment des hospitalités ?

La FFR ne pense pas que l'ensemble des stades franciliens puissent être concurrents entre eux, compte tenu de leurs jauges différentes. Concernant les hospitalités, la fédération pense que les entreprises demeureront fidèles au rugby, où qu'il se joue. Ce marché est régi par une politique de l'offre : par exemple, déclare la FFR, les entreprises qui ont rejoint le stade de France à sa construction n'ont pas pour autant déserté les loges de Roland-Garros.

2/ Une augmentation des coûts de construction (dérive, sous-évaluation, explosion) se traduirait-elle par une réduction de la jauge ? Et si oui, cette réduction serait-elle également proportionnelle pour toutes les places ?

La FFR n'envisage pas de réduction de jauge à l'heure actuelle. Les cas où le stade coûterait par exemple 700 M€ au lieu des 600 M€ prévus n'ont pas été étudiés. La fédération se dit confiante quant à sa capacité à contractualiser avec un constructeur à hauteur du montant prévu. A partir de ce contrat, les dépassements de coûts passeraient à la charge du constructeur.



3/ Dans les 600 millions, et en fonctionnement, avez-vous compté le coût des aménagements nécessaires à la pratique d'autres compétitions que le rugby ? (Montage/démontage d'une piste d'athlétisme indoor par exemple)

La FFR précise que de tels aménagements seraient à la charge des organisateurs d'événements : soit ceux-ci amèneraient leur propre matériel, soit ils utiliseraient des installations présentes et qui leur seraient alors facturées.

4/ Pendant toute la phase de remboursement des emprunts, l'aide aux clubs amateurs sera-t-elle sanctuarisée ? Comment allez-vous cloisonner, isoler le financement de l'équipement ?

Pour « sanctuariser » l'aide au rugby amateur (ou d'autres postes, tels que les politiques d'aide aux grands blessés), la fédération prévoit de constituer une filiale où elle restera majoritaire quoi qu'il arrive. De la sorte, le financement du stade et les dépenses communes de la FFR seraient cloisonnés. La FFR ajoute que le business plan du stade a été constitué sur la base de la conservation du résultat financier actuel.

5/ Êtes-vous juridiquement en situation de contraindre les clubs à jouer les demi-finales du Top 14 au grand stade ? Que feriez-vous si l'un d'entre eux refusait ou si des supporters appelaient à la boycotter ?

La FFR rappelle que les demi-finales du Top14 sont d'ores et déjà organisées sur terrain neutre (à Lille cette année). Ce mode d'organisation permet de proposer des matches à tous les amateurs de rugby, et non aux seuls supporters des clubs concernés.

Ajoutant que les clubs professionnels sont attentifs aux rapports financiers, la fédération se dit convaincue que les hypothétiques conflits n'iront pas jusqu'au terrain juridique.

Le financement du projet (construction et fonctionnement)

1/ Pouvez-vous détailler les coûts et les modalités d'évaluation des coûts pour le toit ouvrant et la pelouse rétractable ?

Le coût du toit est estimé à 40 M€ (toit lui-même + adaptations de la structure du stade) et celui de la pelouse à 30 M€. Ces chiffres sont issus du dossier du débat ; ils ont été collectés directement auprès d'un fabricant.

2/ Le stade sera-t-il chauffé en hiver ?

Les zones fermées seraient climatisées (et donc chauffées en hiver). Les gradins seraient dotés de systèmes d'aération et de ventilation ; la température en hiver y serait plus élevée qu'à l'extérieur du stade. Enfin, des solutions de chauffage radiant seraient étudiées pour la scène : celle-ci pourrait être surplombée par une grille permettant l'installation de lampes, baffles ou systèmes de chauffage.

La FFR ajoute qu'en Allemagne et en Suède, des concerts sont organisés en hiver dans des stades à ciel ouvert.



3/ Quelle est la capacité de la FFR à constituer des fonds propres grâce aux débetures ?

Les debentures sont des emprunts obligataires d'une durée de 50 ans, remboursés sans intérêt mais donnant droit à l'achat prioritaire de places. La FFR en a récemment lancée une première vague afin de tester ce nouveau modèle de financement. Au moment de la réunion de synthèse, le site consacré à cet emprunt faisait état de 15 000 visites et 8 800 demandes d'information. Il est trop tôt pour prévoir combien de ces demandes se traduiront par des souscriptions, mais le résultat final de ce premier emprunt donnera des éclairages sur la capacité des debentures à contribuer comme prévu au financement du grand stade.

4/ Récusez-vous, par principe, l'idée d'avoir recours à des apports extérieurs en capital ? Avez-vous fait des démarches déjà en ce sens ?

La FFR souhaite demeurer majoritaire dans l'organisme qui gèrerait le stade. Cette limite étant posée, elle se déclare prête à étudier les demandes d'opérateurs extérieurs qui pourraient éventuellement survenir. Ces opérateurs pourraient être d'autres acteurs du monde sportif ou, ce qui s'avèrerait plus complexe, des acteurs financiers plus classiques.

5/ Nature, montant, contreparties...du naming? Y-a-t-il des noms que vous excluez totalement ?

Rappelant en préambule la notion de secret des affaires, la FFR convient de l'impossibilité d'associer au développement du rugby un partenaire qui ne partagerait pas les valeurs de ce sport. Les partenaires actuels (Société générale, GMF, Orange, BMW, Adidas) sont de ce point de vue compatibles.

Elle précise que le « naming » ne consiste pas forcément en l'apposition d'un nom sur un bâtiment. Il peut également porter sur des secteurs différenciés de l'enceinte (salons privés, tribunes, entrées, etc.).

Un participant intervient sur la question du « naming », s'interrogeant sur la compatibilité entre les valeurs du rugby et celles d'une banque et regrettant que le nom d'une entreprise, en étant adossé au grand stade, puisse se substituer à l'identité du territoire. Il demande des exemples de stades français ayant réussi leurs opérations de « naming ».

La FFR évoque le stade Matmut de Lyon, la KinderArena de Rouen, la MMArena du Mans ou l'Allianz Riviera de Nice. Pour elle, exclure d'office des partenaires reviendrait à se couper de ressources significatives au détriment du développement du rugby.

6/ Pouvez-vous rappeler le coût et les modalités de financement de l'emprise, les attentes qui sont les vôtres quant à la valorisation foncière (rétrocession des terrains) ?

Pour cette question et la suivante, les représentants du territoire du projet prennent la parole. Le site de l'hippodrome a été cédé par France Galop après de longues tractations, au prix estimé par les Domaines : 13,5 M€. Les 18 ha nécessaires au projet seraient cédés à la FFR à prix coûtant, soit



environ 3 M€. La FFR pourrait par ailleurs acquérir 12 hectares supplémentaires, pour un prix à définir.

La maîtrise d'ouvrage précise que l'ensemble des actes liés au projet seront visés par une autorité morale dépendant d'un corps de l'État (Cour des comptes par exemple).

7/ Le stade sera-t-il dans le périmètre de la ZAC ? Si non pourquoi ? Pourquoi la FFR ne contribuerait-elle pas au financement des accès au stade ?

Sur cette question, voir le paragraphe sur les transports.

Question supplémentaire : quel sera l'impact du projet sur la fiscalité locale ?

Les collectivités composant la maîtrise d'ouvrage excluent tout risque d'augmentation fiscale résultant du projet. Le rugby est un sport en plein développement, et le stade représenterait « l'adresse » de l'équipe nationale.

Les collectivités estiment entre 4 et 4,5 M€/an les retombées fiscales positives pendant la phase de développement du projet, 13,5 M€/an à terme.

Les transports et les différents moyens d'accès au stade et à son environnement

Sur ce thème, le débat a connu une inflexion notable avec la décision par la Région de financer une étude à réaliser par le Syndicat des transports d'Île-de-France et portant sur les conditions d'accessibilité au stade. Cette étude doit notamment qualifier les aménagements d'infrastructures de transports collectifs nécessaires à une desserte correcte de l'équipement, et à en évaluer les coûts et les délais de réalisation.

Pour la maîtrise d'ouvrage, les résultats de cette étude permettront de répondre à des questions posées en cours de débat, les connaissances actuelles étant trop imparfaites. Ceci explique que certaines des questions listées ci-dessous ne puissent pas obtenir de réponse dans l'immédiat.

1/ Dans l'attente de la réalisation des infrastructures de transport prévues à long terme, comment seront acheminés les 82000 spectateurs et les 10000 emplois annoncés sur le site ?

2/ Quel est le calendrier prévisible des travaux, par type d'équipement ?

3/ Quel est le coût des travaux par type d'infrastructure (RER, gares, tram-train, etc.), leur programmation par tranche ? La clef de répartition du financement ?

4/ Quelle place sera faite aux « modes doux » de transport ?



Invités à se prononcer sur l'accessibilité en modes doux (marche, vélo, etc.), les représentants du territoire indiquent que cette question fera partie intégrante du projet d'aménagement final, tel qu'il se conçoit actuellement dans le cadre du dialogue compétitif.

5/Une tarification combinée est-elle envisagée ?

La FFR a été interpellée au cours du débat sur la possibilité d'élaborer une tarification combinée billet de match + ticket de transport en commun et/ou de stationnement. La fédération annonce que de telles offres seront bientôt techniquement possibles grâce à l'informatisation de la billetterie. Des mises en relation des spectateurs en vue du covoiturage pourraient également être proposées.

6/Un comité de pilotage et de suivi est-il prévu? Un atelier transport a été suggéré, quelles suites pourraient être données à cette proposition ?

Enfin, le débat a vu s'exprimer la demande de création d'un atelier sur les transports. Au-delà de ce seul sujet, d'autres participants ont réclamé la mise en place d'un comité de suivi permettant d'associer le public à l'élaboration du projet. Les collectivités confirment leur intention de consulter le public à intervalles réguliers, ce qu'elles considèrent comme une condition impérative de réussite du projet.

Le thème des transports a suscité plusieurs prises de parole des participants à la réunion, militants écologistes ou environnementalistes notamment. L'un d'entre eux rappelle que l'accord de la région pour financer les études ne signifie pas son accord futur pour le financement des travaux nécessaires. Il s'enquiert des lors des solutions qui seraient trouvées pour pallier l'absence de tels travaux.

Une autre participante juge nécessaire de résoudre la question des transports avant de poursuivre le projet ; la maîtrise d'ouvrage lui semble en effet agir de façon précipitée. Pour la FFR au contraire, seule une attitude volontariste permettra de lever les freins au projet, ce dont profitera l'ensemble de la population du territoire. Les représentants du territoire estiment suant à eux que la position défendue par cette participante équivaut à renoncer au développement démographique, économique ou urbain de la grande couronne tant que les transports resteront insuffisants, ce qui leur paraît inacceptable et de toute façon impossible compte tenu des besoins en logements en Île-de-France.

Un élu régional estime enfin que l'ambition des collectivités de faire du projet un accélérateur de l'amélioration des transports se heurte à des freins techniques. Ainsi, selon lui, puisque le RER D comporte 3 branches se séparant en amont du stade, il est impossible d'augmenter à l'extrême la fréquence du RER entre le stade et Paris (sauf à transformer des voies de l'A6 en voie RER !). Il estime de même, que l'amélioration des échangeurs routiers ne suffirait pas à absorber l'afflux de véhicules se rendant au stade.

Un élu de l'opposition rissoise, favorable au projet, propose des solutions pouvant selon lui répondre aux difficultés de desserte : d'une part doubler la ligne RER d'une voie acheminant les TGV directement à Bois-de-l'Épine, ce qui diminuerait le flux de voitures en provenance du Sud-Ouest ;



Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

d'autre part, prolonger jusqu'à Ris-Orangis le tramway T7 dont le terminus est actuellement Athis-Mons.

Les impacts économiques, sociaux et environnementaux

Retombées économiques et sociales

1/ Sur quels exemples probants, en France ou en Europe, avez-vous fondé vos réflexions sur le cluster sport ?

Les représentants du territoire rappellent avoir effectué des visites dans plusieurs pays. Les initiatives dont ils ont eu connaissance sont embryonnaires ou partielles : le « cluster sport » développé autour du grand stade constituerait une expérience inédite de filière sportive totalement intégrée. Ils estiment que le sport représente 2 % du PIB national.

2/ Avez-vous des exemples d'activités pouvant être proposées dans le cadre d'un village loisirs et avez-vous des exemples à ce sujet ?

Aux côtés du « cluster sport », des activités plus classiques seraient installées, dont un village de loisirs dont le contenu reste à déterminer. Dans la mesure où le siège de la société Playmobil-France se trouve en Essonne, il pourrait être intéressant d'envisager un parc de loisirs centré sur l'univers de ce jeu, avance un représentant du territoire à titre d'exemple.

3/ Faites-vous vôtre l'objectif que les qualifications des emplois annoncés sur le site correspondent en moyenne aux qualifications existantes dans le département de l'Essonne ?

La maîtrise d'ouvrage rappelle les projections réalisées par le cabinet Kurt Salmon : 1450 emplois créés pendant la construction du stade (chiffre cumulé sur les différentes phases du chantier), 120 emplois permanents pour l'exploitation de l'équipement, 8 000 à 10 000 emplois pour toute la zone à terme. Ces chiffres sont des « emplois nets » : il n'y a pas lieu d'en retrancher des emplois éventuellement détruits ailleurs.

Les représentants du territoire indiquent que le préfet de l'Essonne a ouvert un chantier en vue de rapprocher les filières et la formation vers ces emplois.

Interpellée sur le recours aux travailleurs détachés (rejeté par certains participants), la FFR estime qu'il s'agit d'une question s'adressant avant tout au législateur européen, qui a offert cette possibilité aux entreprises.

Impacts environnementaux

1/ Pouvez-vous envisager que le stade (les 18ha de la FFR ou la ZAC dans son ensemble) soit à énergie positive ? Quelles sont les modalités prévisibles d'arrivée de la puissance électrique sur le stade (THT) ?

Pour la maîtrise d'ouvrage, il semble trop ambitieux de viser la conception d'un grand stade à énergie positive. L'alimenter entièrement par des énergies renouvelables représenterait déjà une réussite, que permettrait notamment la géothermie.

La question des pylônes électriques ne pourra être résolue qu'une fois le projet mieux défini, et notamment la puissance électrique qu'il sera nécessaire d'apporter.



2/ Analysez-vous comme (in)satisfaisante la situation actuelle de la pollution de l'air sur la zone ? Est-ce pour vous un sujet de préoccupation au regard de l'attention que lui accordent nos voisins européens ?

Pour traiter la question de la qualité de l'air, la maîtrise d'ouvrage juge possible de travailler en partenariat avec des organismes tels qu'Airparif.

3/ L'objectif zéro destruction d'espèces est-il un objectif écologique que vous vous fixez ?

Pour les maîtres d'ouvrage, l'étude faunistique et floristique conduite sur le site n'a déterminé la présence que d'une espèce protégée (*Cardamine impatiens*), cataloguée qui plus est à faible enjeu. Le projet ferait l'objet du processus habituel en matière environnementale, c'est-à-dire l'évitement des impacts, la réduction de ceux qui ne pourraient être évités, la compensation de ceux qui ne pourraient être atténués. Ils rappellent que le projet a pour ambition de rétablir des corridors écologiques.

Dernières questions de la salle

Le représentant de la chambre de commerce et d'industrie indique que le stade semble créer une dynamique : il a ainsi eu connaissance de plusieurs projets récents portant sur des zones non équipées en Essonne, conçus sur l'exemple du projet de grand stade.

La représentante du comité régional olympique et sportif juge la région sous-dotée en équipements sportifs et s'interroge sur la capacité du grand stade à devenir le chef de file d'autres équipements à venir. Pour elle, le rugby montre le chemin au mouvement sportif, en vue d'une candidature parisienne aux Jeux olympiques de 2024 ou 2028. Les maîtres d'ouvrage déclarent que des sites existent pour accueillir d'autres équipements sportifs, à l'image par exemple de la base aérienne 217.

Un participant, candidat aux municipales de Ris sur une liste d'opposition, revient sur l'absence de l'État de ce qui lui paraît un projet pharaonique des élites locales. La FFR récuse avec vigueur cette appréciation.

En conclusion, le président de la CPDP appelle de ses vœux la poursuite de la concertation jusqu'à la fin du projet. Une telle concertation permettrait que le projet s'élabore non en fonction de la seule logique du maître d'ouvrage, mais en fonction des multiples logiques qui se sont exprimées au cours du débat public.

3.17 ENSEIGNEMENTS DES ESPACES D'EXPRESSION EN LIGNE



Enseignements du forum de discussion et de l'espace questions/réponses

Introduction

Le site du débat a connu de son ouverture le 7 novembre 2013 à sa clôture le 21 février 2014 une participation constante et active avec près de 300 messages publiés (158 avis et commentaires, 132 questions-réponses et leurs 8 commentaires).

Le débat en ligne a fait émerger deux logiques argumentatives chez les participants :

- L'opportunité du projet a été discutée par certains au regard de plusieurs arguments : sa localisation, son accès et sa desserte, son coût et son financement, sa concurrence avec des équipements sportifs et culturels déjà existants (notamment le Stade de France) et son *business plan*.
- A l'inverse, d'autres soutiennent le projet en raison de la dynamique qu'il insufflerait au territoire essonnien, de l'activité et de l'animation qu'il engendrerait, des perspectives d'emplois créés et plus généralement de l'opportunité qu'il représente pour le développement du rugby en France.

Ce document rend compte des principaux avis, commentaires et questions-réponses publiés sur le site internet, suivant les différents thèmes qui ont structuré les espaces d'expression en ligne. Ces thèmes ont été définis par la commission particulière du débat public en s'appuyant sur les résultats de l'atelier introductif et sur les propositions en ligne de questions-clés et thèmes du débat exprimées par les participants au cours des premières semaines du débat¹. Ils sont ici classés selon leur ordre d'affichage au sein des espaces d'expression.

Le débat en ligne en chiffres

- On dénombre 124 avis et 34 commentaires dans le forum de discussion, ainsi que 132 questions-réponses commentées à 8 reprises.
- La majorité des messages proviennent de l'Essonne (59% des questions-réponses, 53% des avis et commentaires), plus généralement d'Île-de-France (respectivement 80% et 75%), mais aussi de Midi-Pyrénées (10% et 9%) puis de diverses régions françaises (PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais...).
- Les auteurs des messages sont très majoritairement des hommes (78%).
- Les messages ont été majoritairement postés directement sur le site (64% des questions, avis et commentaires), recueillis à l'occasion du débat mobile (23% des questions, 33% des avis et commentaires), collectés à l'occasion des réunions publiques (11% des questions) ou et de manière plus marginale reçus par la commission par courrier, carte T ou e-mail.

¹ Voir sur ce point la synthèse de l'espace « questions-clés et thèmes du débat » : <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/espaces-expression/questions-clés.html>

Les thèmes débattus

Les thèmes définis par la commission pour structurer les espaces d'expression ont été discutés de manière relativement équivalente. Se distinguent légèrement en tête « La pratique du rugby » (103 messages), « Cohérence des équipements sportifs et culturels » (89) et « Coût, financement et fiscalité » (80), tandis que « Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier » (47), « Débat public » (21) et « Impact environnemental » (20) ont recueilli moins de messages.

Classement	Questions	Avis	Commentaires	Total
1) La pratique du rugby	34	54	15	103
2) Cohérence des équipements sportifs et culturels	24	39	26	89
3) Coût, financement et fiscalité	38	27	15	80
4) Usages et caractéristiques du stade	35	28	12	75
5) Accès et dessertes du stade	37	31	2	70
6) Aménagement du sud francilien et emploi	21	35	8	64
7) Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier	20	27	0	47
8) Débat public	6	11	4	21
9) Impact environnemental	12	8	0	20
10) Autres	6	3	9	18

Usages et caractéristiques du stade

Le thème « Usages et caractéristiques du stade » comporte 28 avis, 35 questions et 12 commentaires. Il regroupe des expressions relatives à la programmation culturelle et sportive (hors matches de rugby) du grand stade et ses caractéristiques techniques.

Les autres événements sportifs et culturels prévus dans le grand stade questionnés

Des participants s'interrogent sur la nature et le nombre des événements sportifs et culturels qui seront organisés dans le grand stade. En dehors des matches de rugby, les questions portent sur la possibilité d'accueillir d'autres sports : cyclisme, motocross, natation, athlétisme... ainsi que sur les spectacles culturels prévus.

Les porteurs du projet précisent que le grand stade pourrait accueillir des compétitions de football américain, des spectacles motorisés, des sports de salle (athlétisme indoor, basket, handball, boxe), du biathlon mais également de la natation en réalisant des aménagements complémentaires.

Des participants s'interrogent sur la différence entre une aréna et un stade, question à laquelle les maîtres d'ouvrage rappellent qu'une aréna est d'une part une salle couverte et que d'autre part leur jauge est traditionnellement plus petite que celle d'un stade (ex de l'Aréna 92 : 32000 places).

En termes d'événements culturels, la FFR affirme que le concept du grand stade avec toit rétractable et pelouse amovible permettrait d'organiser des spectacles tout au long de l'année (contrairement au Stade de France notamment), et qu'elle se base sur une moyenne de 2 à 3

spectacles par an. Selon elle, les différents interlocuteurs qu'elle a rencontrés sont confiants quant à l'attractivité du stade pour de tels événements.

L'organisation de spectacles et de manifestations sportives autres que le rugby est saluée par plusieurs participants, notamment des habitants du territoire essonnien qui y voient une opportunité d'élargir l'offre existante sur le territoire.

Des questions portent également sur la possibilité d'utilisation du stade pour l'organisation des Jeux Olympiques en France et sur une coordination de ses caractéristiques avec celles prévues par le Comité International Olympique et le Comité National Olympique et Sportif (CNOSF). Sur ce point, les porteurs du projet répondent qu'une candidature est bien envisagée, et que l'architecte choisi pour la construction du stade (Cabinet Populous) maîtrise les exigences d'un stade olympique car il en a précédemment construit. La FFR a soumis son projet au CNOSF et les caractéristiques du stade font qu'il pourrait être utilisé pour le rugby à VII et d'autres sports olympiques. Enfin, selon la FFR, l'ensemble du périmètre du projet ainsi que les surfaces disponibles sur l'ancienne base aérienne 217 de Brétigny au sud de l'hippodrome offrent une réserve foncière appréciable dans le cadre d'une candidature possible aux JO 2024.

Les spécificités techniques du grand stade en question

La pelouse est un sujet de discussion récurrent chez les participants. Ils rappellent que celle du Stade de France (SdFr) n'est pas adaptée au rugby et que les commentateurs s'en plaignent fréquemment lors des rencontres de football. Des interrogations portent sur le choix de la pelouse rétractable et amovible : son coût serait élevé et elle représenterait un danger pour l'intégrité des joueurs. La FFR répond que le concept retenu est celui d'un grand baquet contenant la pelouse, son substrat et un système de chauffage et d'arrosage intégré. Ce baquet est posé sur un châssis lui-même posé sur des roues qui roulent sur des rails. Ce système permet de positionner la pelouse 90% du temps hors du stade et d'être rentré en deux ou trois heures. Ce concept est donc, selon la FFR, distinct d'une pelouse « rouleau » qui peut parfois être préjudiciable pour les joueurs.

Certains participants se demandent pourquoi ne pas construire un grand stade de 90 000 ou 100 000 places. La FFR répond à cette question en précisant que le *business plan* qu'elle a étudié a permis de trouver un équilibre avec une jauge de 82000 places, alors que des sièges supplémentaires auraient un coût de plus en plus élevé.

Certains se demandent si le stade disposera d'un stade annexe pour les échauffements. La maîtrise d'ouvrage précise que le grand stade ne disposera pas de stade annexe (inutile pour le rugby à XV) mais que le stade Bobin de Bondoufle, actuellement sous-utilisé, pourrait être utilisé à cet effet. Quelques-uns s'interrogent aussi sur la présence d'une piste d'athlétisme dans le stade. Là encore la FFR répond qu'il n'y en aura pas, mais que le stade Bobin de Bondoufle en dispose d'une, ce qui en ferait un atout dans la mise en place d'un cluster sportif et d'une candidature aux JO.

Le projet de grand stade disposerait également d'un toit rétractable dont quelques participants saluent l'initiative. Cela permettrait selon eux d'organiser des événements toute l'année, position défendue par les maîtres d'ouvrage. Une participante souligne néanmoins que même si le toit rétractable permet l'organisation de spectacles en hiver, le manque de chauffage a déjà entraîné l'annulation d'un concert à Lille et demande si les coûts liés au chauffage du grand stade ont été pris en considération. Les maîtres d'ouvrage affirment que le toit permet d'assurer un différentiel de température significatif. Par ailleurs, des solutions de chauffage partiel par radiants ou par le

sol sont intégrées au cahier des charges et feront l'objet d'un chiffrage précis en phase de consultation des constructeurs qui se terminera fin 2014.

Des questions portent également sur le futur nom du stade. Quelques participants soulignent l'importance d'associer le plus grand nombre au choix de ce nom pour éviter un nom « générique » tel que « Stade de France ». Certains s'interrogent sur la pratique du *namings*² et sur la possibilité que le stade porte le nom d'une marque. La FFR répond qu'en effet elle envisage bien de permettre l'association de l'image du grand stade à une ou plusieurs sociétés commerciales afin d'améliorer le financement du projet par la réduction de la dette. Elle rappelle que depuis de longues années elle permet à des partenaires d'associer leur image à celle du XV de France et du rugby en général et que ses partenaires majeurs sont : Adidas, la Société Générale, la GMF, BMW et Orange.

Certains participants demandent quelles mesures sont prévues pour permettre l'accessibilité au stade à des personnes à mobilité réduite. Sur ce point, les porteurs du projet précise que chaque secteur du stade sera équipé de plateformes avec des emplacements prévus, ainsi que des ascenseurs/escalators suffisants pour permettre l'acheminement de tous.

Enfin, quelques questions portent sur la date d'inauguration du grand stade. Sur ce point, la maîtrise d'ouvrage répond que si elle décide de poursuivre le projet suite au débat public, la décision finale de réalisation sera effective que lorsque le plan de financement aura été bouclé avec les établissements financiers. Un point de référence pour la livraison du stade est le Tram-Train Massy Evry dont la livraison est annoncée fin 2018.

La pratique du rugby

Ce thème a été le plus débattu avec 54 avis, 34 questions et 15 commentaires s'y reportant.

Des questions sur la nature des matches et événements organisés et des doutes sur l'attractivité du grand stade

Des participants souhaitent savoir précisément quelles seront les rencontres qui se dérouleront dans le grand stade : demi-finales de Top 14, tournoi des VI Nations, tests matches, matches du XV de France, coupe d'Europe, Coupe du Monde, rugby à VII, XIII, XV... Certains se demandent également si le stade aura un club résident.

La FFR répond en rappelant que son *business plan* prévoit de jouer 11 matches en moyenne au grand stade : 2,5 matches du tournoi des VI nations, 2,5 tests matches contre les nations de l'hémisphère sud en préparation à la coupe du monde, la finale du Top 14, les 2 demi-finales du Top 14, 3 matches de Coupe d'Europe et /ou de Top 14.

Le grand stade pourrait selon elle être utilisé pour promouvoir aussi le rugby à VII, XIII, ou XV, féminin, jeune ou sénior et deviendrait « la maison du rugby français » pouvant accueillir tous les grands événements de ce sport, en particulier ceux qui nécessitent une jauge supérieure à 50 000 places (Top 14, coupe d'Europe, Hcup...).

² Le *namings* est une pratique de sponsoring sportif consistant à donner à une enceinte sportive le nom d'une marque ou d'une société sponsor (dans le cadre d'un accord généralement valable durant 15 à 30 ans)
(Source : dossier des maîtres d'ouvrage)

Sur la possibilité d'avoir un club résident, la FFR précise que ceci n'est pas envisagé, et que l'équipe résidente sera le XV de France. Néanmoins, elle rappelle que même si le stade français dispose de son propre stade (Jean Bouin), il joue à l'heure actuelle certains matches au Stade de France et pourrait à l'avenir les jouer au grand stade.

Des participants ont émis des doutes quant à la possibilité d'organiser toutes ces rencontres. Selon eux, les supporters - en particulier du sud de la France - n'apprécieront pas de ne plus pouvoir assister à des tests matches et à des matches de Top 14 dans leur région. Certains clubs pourraient ainsi refuser de jouer leurs matches au grand stade. Ces participants rappellent que la tenue des demi-finales de Top 14 à Nantes en 2013 et à Lille en 2014 a été mal perçue par les supporters et les dirigeants de certains clubs à l'instar de Toulouse et de Toulon.

Pour certains, le rugby ne suscite pas le même engouement en France qu'au Royaume-Uni et certains matches sont des échecs en termes d'affluence (derby francilien, Racing Métro/Toulon).

Un participant affirme que les relations peu cordiales entre la FFR et la Ligue Nationale de Rugby pourraient affecter le *business plan* du grand stade et certains clubs pourraient trouver plus avantageux de rester au Stade de France plutôt que de louer le grand stade.

Autre argument évoqué par les participants : le stade serait trop éloigné de Paris. Il ne permettrait pas l'organisation d'une 3^{ème} mi-temps généralement organisée après les rencontres, et pourrait amener à la désaffection du public étranger qui apprécie la proximité de la capitale. De plus, certains affirment qu'il aurait été préférable que le stade soit construit dans le sud-ouest, terre de rugby (voir à ce sujet « Cohérence des équipements sportifs et culturels »).

Sur ces différents points, la FFR rappelle que les demi-finales de Top 14 sont devenues des événements en temps que tel, et que les supporters achètent fréquemment des billets, avant même de savoir quels clubs joueront. Elle ne craint donc pas un désengouement des supporters du sud de la France, et affirme au contraire que la situation géographique du grand stade permettrait au plus grand nombre d'y accéder. Quant au public étranger, la FFR ne craint pas non plus de désaffection, considérant que les supporters ne seraient pas rebutés par quelques kilomètres supplémentaires en comparaison au Stade de France, ce qu'auraient confirmé des agences spécialisées dans les voyages autour des matchs de rugby.

Ces éléments de réponse ont suscité plusieurs commentaires témoignant du fait qu'ils n'ont pas pleinement convaincu les participants à l'origine de ces remises en question.

Pour des participants, le grand stade est une véritable opportunité pour l'essor du rugby

Pour la maîtrise d'ouvrage rejoint par plusieurs participants, le grand stade est une nécessité pour permettre au rugby de maîtriser ses ressources et son développement. Il permettrait d'être indépendant du stade de France et d'éviter les conflits de calendrier et de pelouse (voir sur ce point « Cohérence des équipements sportifs et culturels »).

Pour ces participants, le grand stade permettrait d'accueillir des rencontres internationales et de promouvoir le rugby, sport encore trop méconnu pour certains. Ce serait également un atout pour l'organisation d'événements sportifs « prestigieux » tels que la coupe du Monde de rugby ou les Jeux Olympiques.

Enfin, le projet est également considéré comme une opportunité majeure pour le territoire essonnien, dont certains rappellent que c'est l'un des premiers départements en termes de clubs et de licenciés.

Pour d'autres, le projet risque à l'inverse de pénaliser la pratique amateur au profit du « sport spectacle »

Certains participants, se qualifiant par ailleurs « d'amateurs de rugby », considèrent que le projet n'est pas une bonne opportunité pour le développement du rugby. Ils déplorent ainsi la marchandisation, le « sport spectacle » et la recherche de profit qui serait selon eux la motivation première de la FFR pour construire le grand stade.

Certains s'inquiètent d'une hausse des tarifs des billets et rappellent qu'il est déjà très difficile à l'heure actuelle de se procurer des places pour certains matches (notamment du tournoi des VI nations). Ils s'inquiètent ainsi de la part de billets réservés aux « VIP » et par le système de *debentures*³. D'autres affirment que les habitants du territoire n'auront pas la possibilité d'aller voir des matches au grand stade en raison de la difficulté à se procurer des billets et/ou de leur coût élevé.

La FFR répond à ces craintes en affirmant qu'elle défend l'accès au stade aux différents publics, licenciés de clubs ou supporters, en pratiquant une politique tarifaire variée allant du billet à 5€ et 15€ aux billets les plus chers à 110€. Elle souligne également qu'elle a opté pour la construction d'un stade de 82.000 places pour permettre au plus grand nombre d'assister aux matches, alors qu'une jauge limitée à environ 60 à 65.000 places serait moins contraignante.

Des participants, dont certains sont dirigeants de clubs amateurs, affirment qu'il serait mieux de répartir l'argent destiné à financer le projet (600 millions d'euros) dans les différents clubs amateurs de France et les écoles de rugby. Ils insistent sur les difficultés à assurer leurs missions en raison d'un durcissement des normes de sécurité et d'un manque de moyens, et s'étonnent de la réalisation du projet de grand stade qui selon eux ne bénéficierait pas à tous et serait contraire aux valeurs d'insertion sociale que promeut le rugby.

Enfin, quelques participants proposent des solutions alternatives au projet de grand stade : construire d'autres équipements davantage « grand public » (salle de fêtes, etc.) plutôt qu'un grand stade ou encore mutualiser les structures déjà existantes pour organiser des manifestations sportives et culturelles capables de rassembler un public plus varié.

Certains demandent aussi à ce que soit renégocié l'accord entre la FFR et le consortium Stade de France pour que ce dernier continue à être utilisé pour le rugby (voir sur ce point la section suivante sur la « cohérence des équipements sportifs et culturels »).

Cohérence des équipements sportifs et culturels

Le thème « Cohérence des équipements sportifs et culturels » regroupe 39 avis, 24 questions et 26 commentaires, ce qui en fait le deuxième thème le plus débattu.

³ Les *debentures* sont des emprunts obligataires visés par l'Autorité des marchés financiers que la FFR compte lancer pour pouvoir assurer le financement de sa politique de développement sportif. Si l'achat de ces titres sur le marché obligataire n'offre pas d'avantages financiers à la revente, il garantit en revanche à ses détenteurs la possibilité d'acheter une place pour un match du XV de France, quelque soit le stade où le match se déroule (source : dossier du maître d'ouvrage).

Pour certains, le projet de grand stade est nécessaire pour éviter les tensions liées à l'utilisation du Stade de France

Des participants saluent la perspective d'un nouveau grand stade dédié au rugby et soulignent la difficulté pour le rugby et le football de cohabiter au Stade de France. Selon eux, la pelouse du Stade de France ne serait pas adaptée à la pratique du rugby. Ils rappellent aussi que l'état de la pelouse après une rencontre de rugby pose problème dans le cas où une rencontre de football est organisée peu de temps après. Pour ces participants, le projet permettrait d'éviter les problèmes de calendrier entre le consortium qui gère le Stade de France et la FFR pour l'organisation des rencontres.

Ces arguments sont aussi ceux de la maîtrise d'ouvrage en faveur de son projet. La FFR affirme ainsi qu'elle rencontre régulièrement des difficultés pour organiser ses matches au Stade de France en raison de l'utilisation du stade pour d'autres événements culturels ou sportifs. Selon elle, le manque à gagner est important car les recettes issues d'un match du XV de France sont une part essentielle de son budget. Ainsi, la FFR précise que la recette de billetterie au Stade de France est d'environ 4 millions d'euros par match, 2 millions d'euros à Marseille et 1.8 millions d'euros à Lyon.

Sur les problèmes de calendrier, la FFR rappelle certains cas de figure où elle a été dans l'impossibilité de jouer des matches : par exemple, la finale du Top 14 2009, déplacée d'une semaine car le SdFr avait été réservé pour un concert de Johnny Hallyday ou encore la finale du Top 14 2015 qui devra se jouer avant la fin mai et qui rentrera en conflit avec la finale de la Coupe de France de football.

A l'inverse, la concurrence du stade avec des équipements sportifs et culturels déjà existants le rendrait inopportun

Des participants s'interrogent notamment sur l'impact budgétaire qu'aurait le projet sur le Stade de France en lien avec le départ du rugby, sans oublier les conséquences sur les commerçants aux alentours. Ils affirment notamment que le Stade de France n'est pas rentable à l'heure actuelle, et craignent que ce ne soient les contribuables qui paient pour combler les déficits. Certains plaident alors pour une renégociation de l'accord entre la FFR et le Stade de France, ce qui permettrait selon eux d'éviter les conflits de calendrier, sans pour autant nécessiter la construction d'un nouveau stade.

Les porteurs du projet répondent en affirmant que le Stade de France n'est pas déficitaire, et que depuis son ouverture l'activité économique est chaque année positive pour un total de 100 millions d'euros après le paiement de l'impôt sur les sociétés. Sur la possible renégociation d'un accord entre la FFR et le consortium Stade de France, la FFR précise qu'elle ne bénéficie pas de la gestion des hospitalités⁴ au Stade de France, qui ont été concédées à la société gestionnaire de ce dernier. Selon la FFR, cette ressource financière est importante pour le rugby et pourrait représenter une augmentation significative de son chiffre d'affaire en cas de réalisation du grand stade de rugby, lui permettant de maîtriser son développement.

Au-delà de l'impact budgétaire sur le stade de France, des participants remettent en cause l'opportunité même du projet et dénoncent le « gigantisme », le « gâchis » et les ambitions de la FFR. Il existerait selon eux déjà suffisamment d'enceintes sportives et culturelles en Île-de-France

⁴ Les hospitalités sont des billets de matches associés à une loge ou un salon destiné aux relations publiques des annonceurs et des sponsors, entreprises et particuliers, généralement accompagné d'un repas (source : dossier du maître d'ouvrage).

(Parc des Princes, Stade de France, Charléty, Jean Bouin, Aréna 92...) dont les capacités sont variables et qui permettent déjà d'accueillir les manifestations sportives et culturelles.

Des participants affirment ainsi que l'Aréna 92 qui dispose également d'un toit rétractable aurait une capacité suffisante (40 000 places) et serait mieux desservie (quartier de la Défense) pour pouvoir attirer des sports tels que le super cross, le football américain, le biathlon que les porteurs du projet envisagent de faire venir au grand stade. Concernant les spectacles, certains soulignent que peu d'artistes sont actuellement en mesure de remplir les 82000 places prévues pour le grand stade de rugby et que les grandes tournées se déroulent majoritairement en été. Ces participants craignent que le projet ne réussisse pas à attirer suffisamment d'événements pour pouvoir être rentable.

Certains ont également rappelé qu'un rapport du Sénat⁵ publié en octobre 2013 avait souligné les risques que représenterait la construction du grand stade de rugby pour l'économie du Stade de France et avait soulevé des doutes sur le *business plan* du projet. Concernant ce rapport, la maîtrise d'ouvrage affirme qu'il s'agit d'un rapport rédigé par seulement deux sénateurs (et non pas du Sénat) concernant le financement public des stades, alors que le projet de la FFR a un financement privé.

Aux questions portant sur son *business plan*, la FFR répond que son concept de grand stade avec un toit rétractable permettrait des événements culturels tout au long de l'année et plus particulièrement pour la période allant d'octobre à avril, soit pendant 7 mois de l'année pendant lesquels il n'y a pas de grande jauge (80.000 places) disponible en Île-de-France. Selon eux, l'évolution du marché du disque pousse les artistes à se produire beaucoup plus qu'auparavant. Un objectif de 2 à 3 concerts par an semble en phase avec le marché actuel, ce qui leur a été confirmé par des promoteurs et sociétés de conseil.

Sur la question du nombre d'équipements sportifs et culturels, la FFR affirme que la région Île-de-France n'est pas suréquipée en stades et arénas si on la compare avec d'autres régions : 12 millions d'habitants en Île-de-France et 6 stades (avec le grand stade de rugby) contre 4 stades pour 6 millions d'habitants en Rhône-Alpes et 3 stades pour 5 millions d'habitants en PACA par exemple. La FFR rappelle également que le grand Londres, d'une dimension similaire à l'Île-de-France dispose également de plusieurs stades d'une jauge supérieure à 50 000 places.

La localisation du projet discutée

Pour plusieurs participants, la construction d'un grand stade de rugby doit se faire dans le sud de la France. Toulouse semble ainsi un lieu idéal pour plusieurs raisons : elle seule disposerait d'une « culture rugby » suffisante, elle pourrait fédérer l'ensemble des supporters du sud de la France et notamment de Montpellier, Perpignan, Castres, du pays Basque... ; elle serait bien desservie par le réseau ferré, par l'avion et disposerait d'un système de transports en commun performant. Les participants, favorables à un projet de grand stade dans le sud de la France, dénoncent la centralisation des événements à Paris et plaident pour une meilleure régionalisation.

Outre Toulouse, le sud-est est également évoqué par certains pour accueillir le grand stade et notamment la ville de Toulon.

⁵ Un rapport d'information intitulé « Grands stades et arénas : pour un financement public les yeux ouverts », rédigé par MM. Todeschini et Bailly, sénateurs, au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances du Sénat, a été publié le 17 octobre 2013.

Pour autant, plusieurs participants défendent la position des porteurs de projet pour lesquels la région Île-de-France est la seule capable d'accueillir le stade. Cette région présente quatre atouts majeurs : la centralité en termes de transports : son accessibilité depuis tout le territoire français mais également depuis l'étranger ; la population (susceptible de remplir le stade) ; un PIB important et un nombre suffisant d'entreprises capables de répondre aux objectifs de prestations du stade et notamment de vente d'hospitalités.

Coût, financement et fiscalité

Le thème « Coût, financement et fiscalité » est le 3^{ème} thème le plus débattu avec 27 avis et 38 questions et 15 commentaires s'y rapportant.

L'opportunité du projet questionnée : possibilité de développement économique pour certains, une infrastructure inutile et dispendieuse pour d'autres

Des participants au débat, notamment habitants du territoire essonnien, voient dans le projet une perspective majeure pour le développement économique de leur territoire. Malgré les coûts importants, certains rappellent qu'il s'agit d'un projet financé par des fonds privés (200 millions d'euros de fonds propres de la FFR et du programme de *debentures* + 400 millions d'emprunts contractés sur les marchés bancaires, dont le Conseil Général de l'Essonne se porterait garant). Des participants insistent également sur la nécessité d'investir et de construire pour encourager l'activité des entreprises en dépit du contexte de crise économique. Selon eux, le projet permettra d'accélérer l'amélioration des dessertes en transports du territoire, un aménagement qu'ils estiment nécessaire. Cela encouragera également la dynamique d'emploi dans un territoire qui en a besoin (voir sur ces sujets « Aménagement du sud francilien et emploi » et « Accès et dessertes du stade »).

A l'inverse, pour certains les dépenses engendrées par le projet sont trop importantes, spécialement en temps de crise : ils parlent ainsi de « scandale financier », de « gâchis », de « projet ubuesque » et insistent sur les difficultés que connaissent actuellement les français et dont les porteurs du projet n'auraient pas suffisamment conscience. Selon eux, le projet n'est pas une priorité puisqu'il existe déjà des équipements suffisants pour accueillir les rencontres sportives et culturelles (voir « cohérence et complémentarité des équipements sportifs et culturels »). Quelques uns craignent aussi que le projet ne coûte cher aux contribuables, s'il s'avérait ne pas être suffisamment rentable, puisque la garantie du Conseil Général pourrait entrer en action, ou encore si il pénalise la rentabilité du Stade de France qui perdrait les recettes liées au rugby.

En ce qui concerne la garantie d'emprunt consentie par le Conseil Général, les porteurs du projet précisent qu'il s'agit d'une intervention fréquente des collectivités locales qui vise à faciliter une opération qui concourt à l'intérêt public local. Sur le projet de grand stade, la garantie porte sur un engagement maximum de 450 millions d'euros. En cas de défaillance du débiteur (la FFR ou la société de projet dont la FFR serait majoritaire), le Conseil Général assurerait ainsi l'exécution de son obligation. Mais les maîtres d'ouvrage précisent que la réglementation encadre de manière stricte ces garanties dans un souci de protéger les finances publiques contre les risques liés au cumul des garanties accordées.

Des participants remettent plus généralement en cause le projet pour les valeurs qu'il véhiculerait : celles d'une société fondée uniquement sur la recherche de profit. Selon eux, le

projet est justifié uniquement par la vente des hospitalités : des produits réservés aux plus riches. Ils dénoncent ainsi les investissements publics faits pour les infrastructures aux alentours du projet. Pour eux, le grand stade de doit pas être un argument pour la rénovation des transports en commun, qui est nécessaire que le projet se réalise ou non.

La ligne de partage entre fonds privés et investissements publics en question

Certains demandent des précisions sur le financement du projet, et notamment la part de fonds privés et d'investissements publics. Pour eux, bien qu'il s'agisse d'un projet privé, le grand stade bénéficiera néanmoins d'argent public : achat avantageux du terrain, aménagement des infrastructures aux alentours...

Sur ces sujets, les porteurs du projet rappellent que le grand stade sera avant tout financé par des fonds privés. Les maîtres d'ouvrage assurent qu'il n'y aura pas d'investissement public pour la construction même du stade mais que des ouvrages de proximité seront nécessaires pour en faciliter l'accès : élargissement des voies (RD31, RN440, RN441), réaménagement des carrefours de la RD31. Ces ouvrages de proximité estimés à 118 millions d'euros seront financés par les collectivités, qui financeront également la passerelle au dessus de l'autoroute A6. Les porteurs du projet précisent néanmoins que certains de ces aménagements étaient déjà prévus et que des mesures à court terme avaient déjà été réalisées pour un montant de 153 millions d'euros.

Des oppositions portent également sur la subvention de 3 millions d'euros accordée par la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne pour la construction du musée du rugby. Sur ce point, la maîtrise d'ouvrage précise qu'il est courant que les collectivités locales subventionnent des projets d'équipements culturels et que l'accord cadre signé entre les collectivités et la FFR prévoit bien une subvention de 3 millions d'euros.

L'achat du terrain de l'hippodrome soulève également des interrogations chez les participants dont certains s'étonnent qu'il ait été prévu que le terrain soit revendu à prix coûtant (soit 3.04 millions d'euros pour les 18 hectares) à la FFR alors que le coût de la viabilisation est supporté par la collectivité.

Enfin, des questions portent également sur la pratique du *naming*. Certains se demandent si le stade pourrait porter le nom de l'un des financeurs et partenaires de la FFR et remettent en cause la Société générale, partenaire de la FFR, qu'ils accusent de pratiques « contraires aux valeurs du rugby ». Celle-ci répond qu'un contrat de *naming* est bel et bien envisagé pour le stade, et que cela devrait permettre d'améliorer son financement par la réduction de la dette. Le contrat de *naming* pourrait également constituer une garantie pour les prêteurs. La FFR précise qu'elle a toujours défendu les valeurs du rugby et qu'elle ne choisira pas des partenaires qui nuirait à cet objectif et rappelle que les critères de choix ne sont pas encore établis à ce jour mais que la réputation de la société, son investissement général dans le rugby, son interaction tous les jours avec le stade, la durée du contrat et son montant seront des critères qui aideront à la prise de décision.

Des craintes de dérives de coût lié à la maintenance et à la rénovation du grand stade

Certains craignent que les coûts d'entretien et de maintenance du grand stade n'aient pas été correctement évalués et que le grand stade ne soit plus une référence de modernité à échéance 2024 dans le cadre d'une candidature à l'organisation des JO. Sur ce point, les maîtres d'ouvrage répondent que leur *business plan* prévoit la somme fixe de 24M€ par an pour la maintenance et l'entretien du stade, dont 6M€ de provision et maintenance pour le renouvellement du gros-

œuvre. Cette provision représenterait un montant de 120M€ au bout de 20 ans qui permettront d'entretenir les infrastructures lourdes (toit et pelouse notamment). La maîtrise d'ouvrage ajoute que les bénéfices générés au-delà des 20 ans sont tels qu'ils pourraient permettre le cas échéant de réinvestir de manière significative dans le stade.

Des participants s'inquiètent aussi de l'augmentation du coût du projet en raison de l'inflation et des coûts du BTP. A ces craintes, la maîtrise d'ouvrage répond que pour ne pas dépasser le budget initialement prévu de 600 millions elle a prévu de signer un contrat global de conception-construction-promotion et maintenance pour transférer le risque sur le constructeur. Elle rappelle également que le financement étant privé, les établissements financiers vérifieront la solidité du contrat de construction négocié par la FFR et le *business plan* et ne libéreront pas les fonds sans être certains que toutes les précautions ont été prises.

Des interrogations sur les retombées fiscales pour le territoire

La maîtrise d'ouvrage précise sur ce sujet que selon les simulations, la programmation prévue au voisinage du stade devrait générer des recettes fiscales supplémentaires d'environ 13.23 millions d'euros par an en 2027 pour l'ensemble des collectivités concernées. Ris-Orangis devrait bénéficier de la taxe sur les spectacles sportifs d'un montant d'1.7 million d'euros dès l'année d'ouverture du stade, et de 2.53 millions d'euros par an de taxe foncière en 2027, la CAECE d'un produit fiscal estimé à 4.6 millions d'euros, le Conseil Général d'un produit fiscal estimé à 3.4 millions d'euros et la Région Île-de-France de recettes fiscales estimées à 1 million d'euros.

Plusieurs questions portaient précisément sur une éventuelle hausse ou baisse des impôts locaux qui pourrait découler du projet. Selon la maîtrise d'ouvrage, les recettes fiscales que Ris-Orangis recevra viendront renforcer les services publics locaux. Elle rappelle que l'affectation de ces recettes n'est pas encore définie à ce stade du projet mais que toutes les pistes seront étudiées (création de nouveaux services et/ou équipements ou l'amélioration des structures existantes, diminution des emprunts ou des impôts locaux...) lors de l'examen des futurs budgets par le Conseil municipal.

Aménagement du sud Francilien et emploi

Ce thème regroupe 36 avis et 21 questions et 8 commentaires, dont certains apparaissent également dans « Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier » et « Accès et dessertes du stade ».

Pour de nombreux participants, habitants du territoire essonnien, le projet est vu comme une opportunité de renforcement du tissu économique local et comme un moyen de promouvoir l'Essonne. Un participant rappelle ainsi qu'au nord « il y a le stade de France, à l'ouest la Défense, à l'est Marne-la Vallée et Disneyland, et qu'au sud il n'y a rien ». En cela, le projet crée de fortes attentes au sein de la population locale.

L'emploi est au cœur des préoccupations des participants au débat : si certains se félicitent des perspectives d'emploi et de la dynamique que va insuffler le projet, d'autres insistent néanmoins sur la nécessité de recourir à des entreprises locales et de privilégier les habitants du territoire dans l'accès à ces emplois.

Plusieurs participants s'interrogent ainsi sur le nombre et la nature des emplois créés, les mesures d'insertion qui seront mises en place, et les garanties que pourraient apporter les porteurs du

projet en la matière. Certains relativisent voire remettent en question les perspectives d'emplois : ces derniers seraient créés pour une période limitée, seraient relatifs au regard des coûts globaux du projet pour la collectivité.

Enfin, quelques participants font état de leur crainte de voir les constructeurs du stade recourir aux travailleurs détachés, donc sans payer de charges sociales en France. Ils souhaitent que le maître d'ouvrage s'engage à interdire cette pratique, alors ce dernier considère qu'il ne peut prendre une telle mesure qui serait contraire à la réglementation européenne et française en vigueur.

Sur les questions des participants relatives à l'emploi, les réponses de la maîtrise d'ouvrage s'appuient sur deux études de référence publiées sur le site internet du débat : « Evaluation préalable des impacts et des retombées pour le territoire et le projet » et l'annexe 41 « Evaluation des impacts économiques du projet » du dossier de candidature du territoire.

Les chiffres annoncés par les porteurs du projet sont de 120 emplois permanents pour le fonctionnement du stade, et 1800 emplois intermittents les jours de grand spectacle soit l'équivalent de 150 emplois permanents. Cela équivaut à un total de 250 à 300 emplois permanents pour le stade lui-même. En phase chantier, 1450 emplois sont estimés sur une période de 3 ans et demi (la durée du chantier est estimée entre 3 et 4 ans).

En utilisant un ratio « nombre d'emplois / m² d'activité économique », les porteurs du projet estiment que 8000 à 10000 emplois pourraient être créés par le projet d'aménagement en 2027, auxquels s'ajoutent 9000 à 11000 emplois indirects chez les fournisseurs et prestataires de services.

Insertion urbaine et fonctions du nouveau quartier

Ce thème regroupe 27 avis et 20 questions relatifs au futur quartier aux alentours du stade. Des participants saluent le projet de grand stade de rugby qu'ils considèrent comme une chance pour le développement culturel de leur territoire. Le projet va, selon eux, permettre d'enrichir l'offre culturelle et commerciale existante, de proposer de l'animation et du divertissement, notamment pour les plus jeunes, et d'amener de l'activité touristique en Essonne. Cependant, si certains se félicitent de l'arrivée d'un grand stade de rugby dans leur région, d'autres sont plus sceptiques : il aurait été préférable de construire des logements, véritable besoin du territoire, des centres sociaux et culturels, ou encore des crèches. Quelques participants rappellent ainsi que la population de l'Essonne connaît des difficultés sociales et qu'il aurait été bénéfique de proposer un projet plus adapté à leurs besoins.

D'autres émettent des doutes quant au futur quartier aux alentours du stade : ce dernier sera selon eux un succès à condition qu'il soit proposé un véritable projet d'aménagement urbain.

Des participants souhaitent avoir des détails sur les équipements prévus (centres commerciaux, bureaux, cinémas, musées, opéra...). Un participant demande s'il est prévu de mettre en place un lieu de présentation des richesses du territoire essonnien, ce à quoi la maîtrise d'ouvrage répond qu'il est trop tôt pour en décider mais qu'un tel projet pourrait avoir sa place dans les plans d'aménagement du territoire. De manière plus générale, les porteurs du projet rappellent que le territoire est actuellement engagé dans un dialogue compétitif de maîtrise d'ouvrage urbaine pour justement concevoir le projet d'aménagement autour du stade en prenant appui sur des

équipes internationales d'urbanistes. Ce travail aborde toutes les thématiques concernées par la « fabrication » d'un projet urbain : urbanisme, paysage, environnement, accessibilité, programmation, développement durable... Les maîtres d'ouvrage répondent ainsi qu'il est trop tôt pour répondre avec précision aux questions sur les aménagements prévus, d'autant plus que les travaux du dialogue compétitif sont confidentiels tout au long de cette démarche. Ces réponses ont provoqué des réactions chez certains participants (voir sur ce point « Le débat public »).

Les porteurs du projet précisent néanmoins que les collectivités ont élaboré une stratégie de développement qui s'articulerait autour de 2 piliers : un village populaire tourné vers le sport, les loisirs la nature et le bien-être et un pôle d'excellence dédié à l'économie du sport. La zone de loisirs inclurait des bars, des restaurants mais également d'autres activités telles que des bowlings, des restaurants à thèmes, des clubs de gym, centres de thalassothérapie, saunas et une offre d'hôtellerie allant jusqu'à 4 étoiles. Pour les bureaux, il s'agirait en partie d'établissements dédiés à l'économie du sport. Il pourrait aussi y avoir des laboratoires de recherche, de médecine du sport, etc. Sur ce point, un participant insiste sur la nécessité de lier les activités autour du stade à celle du Génopôle déjà existant à Evry.

Des questions ont été posées sur le logement, considéré comme une priorité pour certains. Des participants ont émis des doutes quant à la possibilité de loger l'ensemble des personnes employées autour du stade. Les porteurs du projet répondent qu'ils n'ont pas retenu l'éventualité d'intégrer au projet un programme de logement même si la question est étudiée à travers le dialogue compétitif⁶ et qu'ils évoquent d'autres formes d'hébergement pour les chercheurs et étudiants, ainsi que des programmes d'hôtellerie pour les touristes. La communauté d'agglomération Evry Centre Essonne a voté un plan local de l'habitat auquel elle renvoie, qui prévoit la production de 810 logements jusqu'en 2016. Au-delà de cette date, selon les maîtres d'ouvrage, les projets urbains réalisés ou à l'étude par l'agglomération permettront de répondre aux besoins de logements.

Des questions sont également relatives à la sécurité autour du stade, pendant des événements mais aussi autour du futur quartier que certains considèrent déjà « à risque ». A cette question, les porteurs du projet répondent que le projet d'aménagement fera l'objet, conformément à la loi, d'une étude préalable de sûreté et de sécurité publique.

Accès et dessertes du stade

Le thème « Accès et dessertes du stade » regroupe 32 avis, 37 questions et 2 commentaires. Les avis et questions exprimés sur ce sujet sont particulièrement développés.

Le grand stade de rugby : une opportunité d'accélérer l'amélioration des transports en commun qui suscite néanmoins des doutes

Des participants, dont nombreux sont des habitants du territoire, voient dans le projet de grand stade de rugby une perspective pour améliorer les transports existants et en financer de nouveaux. Ils se disent ainsi favorables à un projet qui contribuerait à désenclaver selon eux le sud

⁶ Pour concevoir le projet d'aménagement autour du stade, le groupement de collectivités a lancé, en décembre 2012, une consultation internationale en vue de constituer une équipe de maîtrise urbaine expérimentée et pluridisciplinaire (urbanistes, architectes, paysagistes, etc.). Trois équipes ont été retenues et le dialogue compétitif s'est déroulé en même temps que le débat public. Le lauréat sera connu au cours du premier semestre 2014 (source : dossier du maître d'ouvrage)

parisien. Certains rappellent néanmoins qu'il faut déjà près d'une heure à une heure et demie pour se rendre au Stade de France un jour de match, et craignent que les réseaux de transports en commun soient insuffisants pour se rendre au grand stade de rugby et ce en dépit des améliorations qui pourraient être réalisées.

De manière générale, les modalités d'accès au stade suscitent de nombreuses questions (temps de transport depuis Paris, aménagements prévus au niveau routier et des transports en commun, date de mise en service du Tram-Train Massy-Evry – TTME -, intégration du projet au Grand Paris Express, système de navettes entre les gares de RER et le stade...).

Les porteurs du projet répondent que leur objectif est de combiner un bon accès en transports en commun et par la route, afin de permettre le déplacement de tous. Les collectivités rappellent que le territoire d'Evry Centre Essonne est situé au cœur des principaux axes (A6 et Francilienne), ce qui permettrait de rejoindre le grand stade sans transiter par Paris. Selon elles, le Grand Stade se situerait à proximité de grandes plates-formes d'échanges. L'aéroport d'Orly, situé à une quinzaine de minutes par voies routières, permettrait ainsi l'acheminement des spectateurs étrangers. Les gares TGV de Massy et de Juvisy (respectivement reliées au Grand Stade par le futur TTME et par le RER D) faciliteraient l'accessibilité de supporters tout en désengorgeant les gares parisiennes. Les maîtres d'ouvrage rappellent également que le site prendrait appui sur une desserte en transport directe ou par un système de correspondances, via 3 lignes de RER : la ligne D, C et B et que les réseaux de bus TICE et Albatrans complèteraient l'offre de transport actuelle du site.

Sur la question des délais, les porteurs du projet répondent qu'il faudra 34 min depuis la gare de Lyon par le RER D pour rejoindre le stade, 55 min depuis la gare de Montparnasse via la ligne 4, le RER C puis le RER D, 25 minutes en TTME depuis la gare Massy TGV. Le projet ne sera pas desservi par le Grand Paris Express.

Des participants craignent que les axes routiers ne soient complètement saturés les jours d'événements (notamment la RN7, et l'A6). Selon eux, l'éloignement du stade aurait un impact sur sa capacité à attirer les spectateurs (voir sur ce sujet « La pratique du rugby »).

A ces doutes les collectivités répondent que durant la phase de compétition territoriale elles ont étudié l'accessibilité au stade tous modes de transports confondus. Leurs hypothèses reposent principalement sur des estimations et des comparaisons réalisées à partir des données recueillies au Stade de France par la FFR lors de saisons précédentes. Selon les porteurs du projet, 48 % des spectateurs utiliseraient les voies routières pour se rendre au Grand Stade. Les trafics générés se répartiraient ainsi sur plusieurs heures, à l'arrivée comme au départ, et ils se diffuseraient sur les axes magistraux que sont l'autoroute A6 et de la Francilienne (N104). Les collectivités précisent aussi que le comptage effectué sur les principales voies routières permettant l'accès au site démontre que ces réseaux ne seront pas saturés y compris les jours d'événements. Pour accueillir les flux de véhicules générés par le stade, les échangeurs routiers et les bretelles d'accès seront adaptés pour que chaque ouvrage puisse avoir un fonctionnement optimal.

La maîtrise d'ouvrage rappelle également que le projet ne pourra pas voir le jour sans que le renforcement de certaines infrastructures de transport ne soit effectif. Elle rappelle ainsi que le Tram-Train Massy-Evry est attendu pour la fin d'année 2018, soit avant l'ouverture du stade, et que d'autres projets viendront renforcer l'offre comme le transport en commun en site propre Orly-Évry (2018-2023) et le TZen 4 (bus à haut niveau de service prévu pour 2018). A échéance plus lointaine, d'autres projets sont également prévus tels que le projet d'interconnexion Sud des

lignes à grande vitesse et le projet de ligne Paris/Orléans/Clermont-Ferrand et Lyon (POCL) qui desserviraient le territoire.

Ainsi, les porteurs de projet affirment que le réseau de transport est suffisant pour les dessertes courantes mais qu'un point de vigilance subsiste pour les jours de grands événements ou de matchs « pleine jauge ». Selon eux, certaines mesures de renforcement des RER C et D sont déjà programmées, dans le cadre des schémas directeurs des RER C et D et les études d'accessibilité seront poursuivies.

Enfin, ils précisent que l'ensemble de ces éléments seront étudiés en détail par le STIF et la région Ile-de-France qui ont décidé de lancer des études d'accessibilité du grand stade et du territoire concerné au cours du premier semestre 2014.

Le grand stade : une opportunité pour développer des modes de transports doux ?

Face à la crainte d'augmentation et de saturation du trafic routier, certains s'interrogent sur la possibilité de créer des voies de covoiturage, réservées aux bus ou encore des pistes cyclables. A cette question les collectivités répondent qu'elles n'ont pas étudié cette possibilité à ce jour et que ce type d'infrastructures nécessite de lancer des études approfondies avec le STIF et les exploitants de la Francilienne et de l'A6. Elles ajoutent néanmoins que les études confiées au STIF et les travaux sur l'accessibilité dans le cadre du dialogue compétitif approfondiront peut-être la faisabilité de ces solutions.

Le coût et le financement des infrastructures de transport en question

Plusieurs questions et avis sont relatifs au coût de l'amélioration de l'offre de transport et à son financement, les participants craignant que ce ne soit le « contribuable qui paie ». Certains se demandent pourquoi la FFR ne contribuerait pas pour tout ou partie au financement des infrastructures de transport dès lors qu'il s'agit d'un projet privé (voir aussi sur ce point « Coût, financement et fiscalité »)

Les collectivités répondent que dans le cadre de la compétition territoriale qui a mené à la sélection du territoire par la FFR⁷, le territoire a pris des engagements vis-à-vis de la FFR dont la maîtrise foncière de l'ancien site de l'hippodrome et de ses alentours et la réalisation des investissements dans les infrastructures d'accès en mobilisant également les opérateurs de transport. Selon les collectivités, ces investissements répondent à des besoins sociaux et un objectif d'intérêt général. Elles rappellent par ailleurs que certains de ces aménagements étaient déjà prévus, notamment les mesures du Schéma directeur du RER D qui visent à en moderniser et à optimiser la branche Sud, estimées à 500 millions d'euros. Les collectivités précisent aussi que des mesures à court terme ont déjà été réalisées pour un montant de 153 millions d'euros. Le coût des ouvrages tels que l'élargissement des voiries ou le réaménagement des carrefours de la RD31 est estimé à 118M€. S'agissant de la gare du RER D Orangis-Bois de l'Épine, elle bénéficiera d'un réaménagement et le projet prévoit aussi la construction d'une passerelle au-dessus de l'autoroute A6, financés par les collectivités. Selon les porteurs du projet, un promoteur privé n'assure « en aucun cas » le financement des transports en commun.

Des interrogations récurrentes sur le stationnement

⁷ La candidature du groupement composé des villes de Ris-Orangis, Bondoufle, de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne et du Conseil Général de l'Essonne a été retenue le 30 juin 2012 suite à une procédure de sélection sur une base de critères définis par la FFR (source : dossier du maître d'ouvrage).

Des participants craignent que l'offre de stationnement ne soit pas suffisante et encourage un « stationnement sauvage ». Des questions portent sur la gratuité des places de parkings, à leur emplacement et à l'utilisation de parkings déjà existants tels que ceux des centres commerciaux ou des mairies. Un participant dénonce enfin l'importance des places « VIP » au détriment des places « classiques ».

Sur ces questions, les maîtres d'ouvrage précisent que dès la phase de compétition territoriale, le territoire a proposé que le stationnement des spectateurs allant au stade soit géré en prenant appui sur les parkings existants qui permettraient déjà d'accueillir les 23600 personnes qui pourraient se rendre au stade en voiture. 95% des places seraient situées à moins de six minutes par navettes autobus. Les autres parkings qui seraient mobilisés seraient des parkings de rabattement pour les usagers de transports collectifs, de parkings publics ou bénéficiant aux salariés des collectivités et des parkings d'entreprises. Les porteurs du projet ajoutent qu'ils prévoient un système de billetterie intégrant le prix d'une place, du stationnement et de la navette pour se rendre au grand stade.

Impact environnemental

Ce thème regroupe 12 questions et 8 avis.

Si pour un participant le grand stade serait respectueux de l'environnement, d'autres s'inquiètent au contraire de l'impact d'un tel projet qu'un intervenant va jusqu'à dénoncer comme une opération de « bétonisation ». Certains se demandent ce que vont devenir les espaces verts qui avoisinent le grand stade et plus particulièrement le bois de St-Eutrope. A ce sujet, un participant rappelle que l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France a affirmé que le bois était déjà « cerné par les extensions urbaines et les infrastructures de transport ». Un autre souligne qu'il n'est pas nécessaire, comme pour les transports, d'avoir un projet de grand stade pour assurer la promotion du bois.

Les porteurs du projet affirment que le bois serait valorisé par le projet car l'ambition du territoire est que l'opération d'aménagement autour du grand stade soit à l'avant-garde en matière d'écoresponsabilité en promouvant la nature et le bien-être via une offre de loisirs familiaux et de sports en plein air. Selon eux, le dialogue compétitif actuellement en cours étudie les façons de désenclaver le bois.

Une autre inquiétude des participants porte sur la qualité de l'air et ses conséquences sur la santé des habitants. Pour certains, il est contradictoire de réaliser un cluster « santé et sport » sur un territoire où les normes sanitaires de qualité de l'air sont au-delà des normes traditionnelles, spécialement aux heures de pointe. Sur ce point, les maîtres d'ouvrage précisent qu'ils vont réaliser des études de pollution et que le territoire s'est engagé à améliorer le fonctionnement des transports publics en renforçant l'offre existante et en promouvant les transports doux (voir « Accès et dessertes du stade »).

Des questions sont relatives au traitement des déchets et à leur recyclage. Les porteurs du projet en évaluent le volume, pour un événement "pointe" (90.000 personnes), à environ 43 tonnes soit 169 m³. En fonctionnement global sur une année, les estimations varient entre 945 et 1.760 tonnes (grands événements inclus). Une distinction sera faite entre les différents types de déchets : (recyclables / non recyclables). Selon les maîtres d'ouvrage, la gestion des déchets est un élément

important dans la démarche Haute Qualité Environnementale⁸ souhaitée par la FFR, pour cela une équipe indépendante de l'équipe de conception veille à la prise en compte de cet aspect du projet.

Un participant a insisté sur l'importance de construire un stade en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement pour faire que le projet soit « durable ».

Une question porte aussi sur l'impact du projet sur l'imperméabilisation des sols. Sur ce point, la maîtrise d'ouvrage précise que les eaux pluviales seront gérées de façon alternative et réorientées vers des ouvrages hydrauliques (bassins de rétention) ou valorisées sur place (arrosage, nettoyage des espaces verts etc.).

Enfin, des participants s'interrogent quant aux nuisances sonores que le stade générerait, en particulier les jours de matches, à Ris-Orangis, ville habituellement calme. Sur ce point, les porteurs du projet rappellent que le stade conçu avec un toit rétractable permettra de contrôler le niveau sonore des émissions. Selon eux, le stade est séparé des zones urbaines par l'autoroute A6 et la nationale 104, qui sont deux barrières sonores générant elles-mêmes une volumétrie sonore importante faisant « écran » entre le stade et les premiers riverains.

Plusieurs participants demandent à ce que ces éléments (la gestion des déchets, de l'eau, mais aussi le choix de matériaux respectueux de l'environnement) soient mieux pris en compte dans les phases ultérieures du projet. Les maîtres d'ouvrage précisent que des études plus détaillées sont prévues sur différents thèmes : faune-flore (déjà réalisée), énergie, accessibilité, pollution...

Le débat public

Le débat public a fait l'objet de 6 questions, 11 avis et 4 commentaires.

L'intérêt du débat est salué à plusieurs reprises par des participants qui le considèrent comme un outil de participation démocratique « innovant ». Les réunions publiques sont louées pour leurs qualités tout comme les diffusions en direct sur internet. Un participant rappelle néanmoins la dissymétrie de moyens qui subsiste entre les citoyens et les porteurs du projet qui disposent de moyens financiers beaucoup plus importants.

Quelques critiques sont émises à propos de l'animation des réunions publiques : selon des participants, les maîtres d'ouvrage ne répondraient pas à l'ensemble des questions qui leur seraient posées et disposeraient d'un temps de parole trop important, en raison notamment de la présence d'élus en salle qui interviendraient au cours des réunions alors qu'elles sont parties prenantes du projet. Certains proposent de ne pas prendre plusieurs questions à la fois, mais d'opter pour un système 1 question / 1 réponse. Certains participants saluent toutefois le fait que le débat public permette à des avis critiques de se faire entendre.

Pour certains, l'intérêt du débat public est limité car la décision semble être déjà prise. En témoigne selon eux, l'achat des terrains de l'hippodrome avant l'ouverture du débat public, le lancement du système de *debentures*, ou encore le déploiement d'une banderole assurant la promotion du grand stade avant même la fin du débat public, ce qui démontrerait la détermination des maîtres d'ouvrage à voir se réaliser leur projet. Un participant rappelle

⁸ La démarche HQE est une démarche volontaire pour maîtriser les impacts sur l'environnement générés par un bâtiment tout en assurant à ses occupants des conditions de vie saines et confortables tout au long de la vie de l'ouvrage (source HQE Association).

également que tous les sites candidats pour accueillir le grand stade étaient en Île-de-France. Le débat n'aurait alors qu'une dimension régionale alors que le choix entre une politique de concentration ou de régionalisation de ce type d'équipements devrait pouvoir être débattu.

La Commission particulière du débat public (CPDP) a répondu à ces avis en rappelant que le projet de grand stade a bien, selon la commission nationale du débat public qui l'a nommée pour organiser le débat, un « caractère d'intérêt national ». Une réunion publique s'est ainsi déroulée à Toulouse le 23 janvier 2014, et quatre réunions ont été diffusées en direct sur le site internet du débat afin de ne pas circonscrire le débat en Île-de-France et permettre au plus grand nombre d'y participer. La CPDP souligne également que le site internet a reçu des contributions de participants originaires de toute la France (voir les statistiques en introduction).

Sur l'organisation et la tenue des réunions publiques, la commission rappelle que, par respect du principe d'équivalence, elle ne peut pas ne pas accorder la parole à un élu souhaitant intervenir de puis la salle, mais qu'elle a veillé à en maîtriser les temps de parole. Le déploiement de la banderole sur la façade de l'hôtel d'agglomération et le lancement du programme de *debentures* par la FFR sont, à ses yeux, en contradiction avec la réserve que la maîtrise d'ouvrage doit adopter au cours d'un débat. Le président de la commission, Jacques Archimbaud, l'a notamment souligné dans son discours introductif à la réunion de synthèse du 13 février 2014.

La commission va s'attacher à établir un compte rendu qui consignera l'ensemble des points de vue exprimés et les questions soulevées, et la CNDP rédiger de son côté le bilan du débat. Des recommandations seront émises pour la poursuite du dialogue avec les citoyens. Selon la commission, le débat est ainsi un temps de dialogue utile pour aider les maîtres d'ouvrage dans leur processus de décision.

A ce sujet, une intervenante se demande si tous les licenciés de la FFR seront consultés de manière démocratique. La FFR répond que sa décision sera prise en Assemblée Générale, selon les statuts et que chaque club affilié y sera ainsi associé.

Un participant dénonce la concomitance du débat public avec la période électorale, qui jouerait selon lui en faveur du maire sortant.

Certains s'étonnent également de la confidentialité des travaux du dialogue compétitif, perçue comme une entrave au débat public puisque les citoyens devraient selon eux pouvoir être associés à la démarche. Un participant s'étonne également des modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) sans que les citoyens n'aient été consultés. Les porteurs du projet répondent que les citoyens le seront dans le cadre de l'enquête publique, conformément au code de l'Environnement.

Enfin, l'absence de l'Etat dans le débat est pointée à maintes reprises comme une lacune importante dans le débat, les participants souhaitant que l'Etat, via la ministre des sports, prenne position sur le projet.

Autres

Le thème « Autres » comporte 3 avis et 6 questions.

Certains s'interrogent de manière générale sur une possible hausse du prix de l'immobilier, ou du coût de la vie quotidienne, en lien avec le grand stade. A ces questions, la maîtrise d'ouvrage

répond que les prix de l'immobilier sont, comme l'inflation, dépendants d'une dynamique nationale et non seulement territoriale.

Une question porte sur l'intégration de l'université d'Evry dans le projet, notamment en termes d'accès aux équipements. Les porteurs du projet répondent qu'ils souhaitent se voir développer autour du stade un pôle d'excellence dédié au stade et qu'à ce titre ils espèrent réunir des partenaires locaux.

Enfin, des questions précises ont été posées sur le futur musée du rugby : sa scénographie, programmation, sa superficie... Ce à quoi les maîtres d'ouvrage répondent que le musée sera un lieu où l'on racontera "techniquement" l'histoire du rugby mais aussi où la FFR essaiera de faire partager au plus grand nombre les valeurs de courage, fairplay, respect de l'adversaire et de l'arbitre, endurance, convivialité... Le programme fonctionnel n'est pas encore défini à ce jour.

3.18 ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT MOBILE



Débat mobile

Synthèse des 7 séances

Résumé

Ce document présente les arguments et questions recueillis à l'occasion des sept séances du débat mobile organisées par la CPDP. 125 avis et questions ont ainsi été enregistrés à l'écrit ou oralement.

Ce support de participation a produit des apports significatifs au débat public, chacune des séances prenant une tonalité particulière. Les participants, qu'ils soient habitants, supporters de rugby, étudiants ou lycéens, se sont exprimés sur l'opportunité du projet, les attentes mais aussi les inquiétudes qu'il peut susciter.

Ces expressions ont également porté sur les différents thèmes abordés au cours du débat public : impact sur le monde du rugby, retombées économiques, transports, questions financières, environnement. Certains participants ont saisi l'occasion pour déclarer leur intention de s'impliquer dans le projet en soumettant des projets associatifs ou commerciaux. D'autres préoccupations plus ponctuelles ont également été abordées.

A la rencontre du public sur ses lieux de vie

Le débat mobile est un outil d'information et de participation récemment mis en place dans le cadre des débats publics organisés par la CNDP. Il offre un moyen supplémentaire de s'exprimer à des populations participant habituellement peu par le biais des supports plus classiques (réunion publique et site internet).

La CPDP a défini sept séances du débat mobile :

- **Marché de Ris-Orangis** (samedi 11/01), **gare d'Orangis-Bois de l'Épine** (mardi 14/01) et **centre commercial Évry 2** (samedi 01/02) : ces séances ont permis de recueillir l'avis des habitants du territoire directement concerné par le projet, dans toute leur diversité ;
- Parvis du **stade Jean Bouin** (Paris) lors de l'avant-match de la rencontre Stade Français – Castres Olympique (vendredi 24/01), afin d'échanger avec des supporters de rugby ;
- **Lycée Pierre Mendès-France** de Ris-Orangis (mardi 04/02), **université d'Évry-Val d'Essonne** (jeudi 06/02) et **lycée du Parc des Loges** d'Évry (mardi 11/02), afin de recueillir l'avis des jeunes du territoire de projet.

Organisation des séances

Le débat mobile a consisté en un stand d'environ 20 m². Deux tables ont été disposées : l'une avec l'ensemble de la documentation éditée par la CPDP (journaux du débat et cahiers d'acteurs), l'autre avec les documents de la maîtrise d'ouvrage (dossier du débat et synthèse).

8 panneaux ont été disposés (2 sur la procédure de débat public, 3 sur le débat relatif au grand stade, 3 sur le projet lui-même).

Les membres de la CPDP ont recueilli la parole des participants se rendant sur le stand, mais sont également allés à la rencontre du public, en distribuant des tracts notamment.

Le recueil des questions et avis a eu lieu à l'écrit (formulaires) ou à l'oral (enregistrement audio). Tous ont été intégrés au forum de discussion ou, le cas échéant, au système questions-réponses de manière à recevoir une réponse écrite des maîtres d'ouvrage. Ces expressions seront intégrées au compte rendu final, au même titre que celles recueillies par les autres moyens de participation.

La CPDP a mis l'accent sur la convivialité du dispositif, en proposant par exemple en-cas et boissons chaudes aux participants.

La maîtrise d'ouvrage a assisté à plusieurs séances, où elle a pu répondre aux questions du public :

- des représentants des collectivités à Bois de l'Épine et au lycée Pierre Mendès-France
- des représentants de la FFR au stade Jean Bouin et à l'université d'Évry.

Plus d'une centaine d'avis recueillis

A l'issue de ces séances, il apparaît que le débat mobile a permis à la CPDP d'obtenir un éclairage significatif sur la perception du projet par la population, non seulement au travers des avis formels enregistrés à l'écrit ou à l'oral (qui font l'objet de la présente synthèse), mais aussi des discussions informelles tenues avec les participants. Ces avis et questions des « simples citoyens » complètent ainsi les enseignements des réunions publiques, où se sont davantage exprimés des acteurs impliqués dans la vie politique, économique, associative ou sociale de la région.

	Avis et questions écrits	Avis et questions oraux	Total
Marché de Ris-Orangis	26	9	35
Gare d'Orangis-Bois de l'Épine	11	5	16
Stade Jean Bouin	18	2	20
Centre commercial Évry 2	19	3	22
Lycée Pierre Mendès-France	2	2	4
Université d'Évry-Val d'Essonne	8	3	11
Lycée du Parc des Loges	14	3	17
Total	98	27	125

Avant de revenir sur les enseignements de fond de ces séances, rappelons une précaution méthodologique importante. Si le débat mobile permet, peut-être davantage que d'autres, de privilégier la parole du « simple citoyen » par rapport à des acteurs plus familiers de la parole publique, il ne prétend en aucune façon à la représentativité sociologique. De la même manière que pour les réunions publiques et les avis sur internet, la CPDP s'attache à la nature des arguments échangés, et non au nombre de partisans ou d'opposants à l'une ou l'autre prise de position.

Des apports significatifs de chaque séance

Chacune des séances a pris une tonalité singulière, les préoccupations et les attentes des participants variant significativement d'un lieu à l'autre :

- **Marché de Ris** : la CPDP a rencontré des habitants souvent très informés. Ils partagent souvent les attentes des collectivités territoriales en matière de retombées pour le territoire (emplois, transports, image), mais expriment aussi des craintes et des interrogations concernant l'impact sur la fiscalité et les prix de l'immobilier.
- **Gare d'Orangis-Bois de l'Épine** : la CPDP a recueilli l'avis d'usagers du RER, dans la gare située à proximité immédiate du site prévu pour le grand stade. Pourtant, les questions ont moins porté sur les transports que sur l'opportunité du projet, souvent considéré comme un moyen bienvenu d'utiliser un site aujourd'hui en friche. Pour certains cependant, le territoire connaît d'autres priorités que la construction d'un grand stade.
- **Stade Jean Bouin** : cette rencontre concernait avant tout des amateurs de rugby n'habitant pas forcément le territoire du projet, mais qui constitueraient la clientèle du grand stade. Les avis sur le projet sont mitigés : celui-ci recueille un soutien très large (mais pas unanime), mais souvent assorti de réserves liées à sa localisation, jugée trop éloignée de Paris.
- **Centre commercial Evry 2** : Pour cette nouvelle séance sur le territoire du projet, la CPDP a choisi un lieu de forte affluence, permettant de toucher un public divers : certains participants étaient déjà informés du projet et du débat public tandis que d'autres l'ont découvert à cette occasion. Cette diversité s'est retrouvée dans l'expression d'avis favorables et défavorables sur le projet. A noter que cette séance fut pour certaines personnes l'occasion de soumettre un projet professionnel ou associatif qu'ils souhaiteraient développer en lien avec le stade.
- **Lycée Pierre Mendès-France** : ce lycée professionnel est situé non loin du site du projet. Les lycéens attendent notamment du grand stade qu'il améliore la notoriété de la ville et du département. Ils expriment également des attentes sur les activités qui pourraient être menées sur le site, et notamment la présence de terrains sportifs de proximité.
- **Université Évry-Val d'Essonne** : une partie des étudiants rencontrés habite le territoire tandis que d'autres proviennent de localités plus éloignées, d'où une variété certaine des avis exprimés. Chez les habitants du territoire, des retombées en termes d'image sont espérées, tandis que les amateurs de rugby se réjouissent de voir un tel équipement arriver « chez eux ». D'autres en revanche s'interrogent sur les facilités d'accès du grand stade ; certains craignent des impacts négatifs sur des transports déjà congestionnés.
- **Lycée du Parc des Loges** : les lycéens de cet établissement polyvalent ont fait preuve d'une grande curiosité pour le projet, mais aussi pour le débat public (en interrogeant notamment le positionnement de la CPDP vis-à-vis du projet). Des avis et interrogations divers ont été exprimés sur les retombées du projet, qu'elles soient perçues comme positives (prestige du territoire, emploi) ou négatives (environnement). Les transports (y compris le rôle des bus) ont également fait l'objet de questions.

Les enseignements du débat mobile : divers thèmes abordés

Le présent document revient plus en détails sur les enseignements du débat mobile :

- Des attentes sont couramment exprimées en matière d'image du territoire et de rééquilibrage de la région.
- Les oppositions se fondent sur une vision différente des priorités du territoire, dans laquelle le projet est jugé trop dispendieux.
- Chez les amateurs de rugby, le stade semble attendu, même si des réserves peuvent s'exprimer.
- Des participants expriment fortement leurs espoirs de retombées économiques du projet.
- En matière de desserte du projet et d'impact sur les transports, les participants se partagent entre espoirs et inquiétudes.
- L'environnement est une préoccupation exprimée par plusieurs participants.
- Le débat mobile a offert à certains l'occasion d'exprimer leur souhait de s'impliquer dans le projet

Un dernier paragraphe revient sur des expressions plus diverses recueillies au cours du débat mobile.

Améliorer l'image du territoire et rééquilibrer la région, une attente répandue chez les habitants

Parmi les motifs de soutien au projet, ses répercussions sur la notoriété du territoire sont particulièrement exprimées, au cours des séances tenues dans les lieux publics de Ris et Evry ainsi que dans les lycées.

Plusieurs participants déplorent ainsi que l'Essonne, et plus particulièrement Ris-Orangis, soit selon eux dépourvue de notoriété. Il ne s'agit pas pour eux d'une mauvaise réputation du territoire, mais plutôt de l'impossibilité à « le situer sur une carte ». Pour ces participants, la présence d'un équipement de prestige résoudrait ce déficit d'image ; certains éprouveraient une certaine fierté à montrer « leur » grand stade aux visiteurs. De ce point de vue, on peut signaler une certaine analogie avec les sentiments de certains riverains du Stade de France, tels qu'ils ont été rapportés par exemple lors de la réunion de Saint-Denis.

Dans le même ordre d'idées, d'autres participants estiment que l'implantation d'un grand équipement dans le Sud francilien ne serait que justice. Comme le signale l'un d'entre eux, l'Ouest a La Défense, le Nord a le Stade de France et l'Est a Disneyland : le grand stade en Essonne permettrait ainsi de rééquilibrer la région.

Une participante a posé une question relative aux retombées du projet pour la commune de Fleury-Mérogis, peu évoquées au cours du débat.

D'autres, notamment, des lycéens, se sont plus précisément interrogés sur les activités qui pourraient se tenir à proximité du grand stade (commerces, culture et sport de proximité). D'autres participants, plus âgés, voient dans le projet une source d'animation à destination des jeunes.

L'apport d'animations nouvelles sur un site aujourd'hui délaissé soulève également quelques questions relatives à la sécurité.

Des oppositions à un projet jugé trop dispendieux ou hors des priorités du territoire

Si la majeure partie des participants rencontrés a exprimé un soutien, des attentes ou parfois des craintes, certains ont cependant fait état d'une nette opposition au projet. L'un d'entre eux a par ailleurs critiqué la tenue du débat mobile, qu'ils considèrent comme une opération de soutien au projet, qui plus est organisée en même temps que la campagne électorale. A noter que plusieurs passants exprimant une opposition au projet, n'ont pas souhaité faire enregistrer formellement leur avis par la CPDP.

Parmi les avis enregistrés, les arguments des opposants concernent tout d'abord l'ampleur du projet, qu'ils qualifient de « pharaonique ». Ils estiment que ses impacts sur l'environnement et les finances publiques aggraveraient les effets de la crise pour les habitants. D'autres considèrent qu'un tel projet n'est pas prioritaire au regard des besoins urgents du territoire en emplois et en transports. Plusieurs de ces participants se déclarent amateurs de sports, mais jugent que des projets d'équipements de proximité pour toute la population seraient préférables à un grand stade.

Un stade plutôt attendu par les amateurs de rugby, mais avec des réserves

Au travers de ses différentes séances, le débat mobile a permis de recueillir la parole d'amateurs de rugby de tous les âges, qu'ils soient pratiquants ou supporters. Localement, plusieurs d'entre eux se réjouissent de voir le stade arriver dans leur voisinage et se disent impatients d'assister aux matches.

Plusieurs supporters ne résidant pas en Essonne, notamment les Castrais et les Parisiens rencontrés au stade Jean Bouin, jugent opportun que la Fédération française de rugby se dote de son propre outil. Comme la FFR, ils voient dans le grand stade un moyen de développer le rugby français. Cependant, ils diffèrent des amateurs locaux de rugby par des réserves sur la localisation du projet, que certains d'entre eux jugent trop éloigné de Paris.

Lorsqu'elle est évoquée, l'architecture du stade recueille des avis positifs. Des supporters se félicitent de la proximité entre tribunes et pelouse, un atout par rapport au Stade de France.

Pour autant, le projet recueille des avis défavorables de la part de certains amateurs de rugby. Ils estiment que les moyens fédéraux devraient en priorité être alloués à la formation des jeunes, y compris au haut niveau où les postes à la charnière et en première ligne sont défaillants. Ils jugent aussi prioritaire le soutien aux clubs, lesquels se trouvent, selon eux, dans une situation financière critique compte tenu de la baisse des subventions publiques. A noter que des partisans du projet souhaitent que les bénéfices du grand stade soient réinvestis dans ces deux postes : formation et aide aux clubs.

Des participants évoquent la billetterie, soulignant la difficulté actuelle d'acheter des places pour le XV de France. Ils souhaitent que des places en nombre suffisant soient allouées au grand public hors clubs de rugby, et que ces places demeurent à un tarif abordable.

Enfin, les spectacles devant compléter la programmation du stade ont été commentés, certains se réjouissant de cette offre culturelle nouvelle alors que d'autres doutent que le nombre

d'événements prévu puisse être organisé. Ces derniers estiment que le stade de rugby entrerait en concurrence avec le stade de France.

L'espoir de retombées économiques

Plusieurs participants, notamment dans les séances organisées à Ris ou Évry, expriment l'espoir que le grand stade apporte des bénéfices économiques se traduisant par des emplois pour la population. La plupart d'entre eux ne cite ni ne commente les annonces de la maîtrise d'ouvrage ; ils n'en considèrent pas moins que cette perspective d'emplois suffit à rendre pertinent le projet, d'autant qu'il s'établirait sur un site inoccupé depuis les fermetures de l'hippodrome et de l'usine LU. A ce sujet, un habitant estime qu'un grand stade a moins de risque de faire faillite qu'une usine. Un autre trouve heureux de ne pas voir s'implanter une zone commerciale supplémentaire.

Certains étudiants voient dans le projet de possibles débouchés professionnels.

Quelques participants font état d'attentes plus précises, notamment sur le fait que l'activité créée profite bien aux entreprises locales, et que les emplois induits bénéficient de même à la population du territoire. L'un d'entre eux met en garde les maîtres d'ouvrage contre le danger que ces espoirs soient déçus si le projet n'aboutissait pas faute d'en avoir sincèrement mesuré les risques. D'autres attendent des garanties en matière d'emploi.

A noter que tous les participants ne partagent pas ces espoirs, certains jugeant que les emplois créés ne seraient pas pérennes. Une habitante considère que l'animation du site en dehors des jours de match est mal définie : elle craint que les pouvoirs publics n'investissent dans une zone qui serait déserte la plupart du temps, au risque de provoquer la faillite des activités qui y seraient installées.

Desserte du projet et impacts sur les transports : des attentes et des craintes

C'est en matière de transports que les avis semblent le plus diversifiés : en cela, le débat mobile se rapproche des autres moyens de participation. En effet, les participants sont partagés entre attentes d'amélioration des transports et craintes que le projet n'aggrave une situation déjà critique.

Pour les partisans du projet, les investissements à réaliser pour la desserte du stade bénéficieront à l'ensemble des transports dans le territoire. D'autres mettent au contraire l'accent sur la difficulté (voire l'irréalisme) de renforcer des infrastructures d'ores et déjà en limite de saturation. Ceux-ci craignent dès lors que l'afflux de spectateurs n'aggrave la situation, notamment en matière de congestion routière, au risque de décourager les spectateurs. De nombreuses demandes d'éclaircissements ont été formulées quant à la desserte du stade. De même, plusieurs riverains se sont enquis des conditions de circulation aux abords du stade les jours de matches. Un participant estime cependant que l'accès routier serait plus facile qu'actuellement au Stade de France.

A noter que si les réunions publiques ont permis de soulever de nombreuses questions liées à la voiture et au RER, le débat mobile a vu en outre des participants, jeunes pour la plupart, rappeler l'importance du réseau de bus dans leurs déplacements quotidiens.

Des participants souhaitent également la mise en place de billets combinés matches+Transilien, ou bien de réductions pour les spectateurs se rendant au stade en transports en commun.

Pour une participante, le trajet d'1,6 km entre la gare de Bois de l'Épine et le stade semble trop long, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Des préoccupations locales : effet sur la fiscalité et l'immobilier

Lors des séances locales, principalement sur le marché de Ris-Orangis, plusieurs participants ont exprimé des attentes ou des craintes liées à la fiscalité locale. Les uns espèrent que le projet permettra à la commune de diminuer les impôts, tandis que les autres redoutent (parfois en des termes vifs) qu'il ne se traduise par une hausse des taxes locales. Certains prévoient une implication des collectivités territoriales dans le financement du stade (ou de son éventuel déficit) plus importante qu'annoncée. L'une de ces participants s'étonne de la caution apportée par le seul conseil général de l'Essonne, alors que les départements voisins seraient aussi concernés par les bénéfices du projet.

D'autres participants évoquent également l'effet sur les prix de l'immobilier, s'attendant unanimement à une hausse induite par le projet. Pour les uns, cette valorisation immobilière serait une bonne nouvelle, alors que d'autres y voient un problème en matière d'accès au logement. Certains craignent même que le projet n'induisse une spéculation immobilière.

Des préoccupations liées à l'impact environnemental

Si une grande part des personnes rencontrées approuvent les ambitions des maîtres d'ouvrage en matière d'emploi et, pour certains d'entre eux, de transport, la CPDP a noté des positions plus réservées en matière d'impact environnemental du projet.

L'objectif de faire du grand stade un équipement exemplaire en matière de développement durable est peu repris. Les questions portant sur l'environnement mentionnent au contraire les risques que le projet pourrait faire peser sur l'environnement. Si certains de ces participants voient dans ces risques un motif de refus du projet, la plupart réclament avant tout des garanties sur la maîtrise des impacts.

Quelques demandes d'implication dans le projet

Les séances du débat mobile ont permis à des porteurs de projets professionnels ou associatifs d'exprimer leur intérêt pour le projet. Certains ont ainsi souhaité se mettre en relation avec le maître d'ouvrage, qui en vue d'ouvrir un commerce ou un cabinet médical à proximité du stade, qui pour s'enquérir de la possibilité d'organiser des activités sportives de proximité.

Un participant souhaite que l'Université d'Évry soit associée au projet, en ce qui concerne l'accès à des installations sportives ou encore un partenariat en matière de formation.

Quelques habitants évoquent le Bois de Saint-Eutrope, autrefois lieu de promenade (cheval, train touristique). Ils espèrent que le stade contribuera à lui rendre vie. Un autre participant évoque l'histoire rugbystique de l'Essonne : pour lui, ce département est bien une terre de rugby, et l'implantation du centre national de Marcoussis et du projet de grand stade lui semble de ce point de vue pertinente.

Le recueil de préoccupations particulières

En dehors des « grandes tendances » rapportées ci-dessus, le débat mobile a permis de recueillir des expressions plus ponctuelles. Evoqués par des internautes et des participants aux réunions, les thèmes des nuisances sonores et de la sécurité ont parfois été abordés au cours du débat mobile, principalement sous la forme de questions aux maîtres d'ouvrage.

Certains ont également abordé l'avenir du stade Robert Bobin, voisin du site et actuellement sous-utilisé. Pour les uns, il pourrait accueillir des activités sportives annexes. Un participant suggère de l'utiliser en lieu et place du projet de grand stade, ce qui lui semblerait moins coûteux.

Un participant a fait part de ses attentes en matière d'accessibilité aux handicapés, un domaine qu'il juge insuffisamment traité dans certains stades actuels (Stade de France ou nouveau stade du Mans notamment).

Une participante a demandé aux maîtres d'ouvrage si la future métropole du Grand Paris peut amener un changement dans la gouvernance du projet.

Enfin, un habitant souhaite savoir qui sera chargé de l'entretien du site en attendant le démarrage du chantier.

3.19 ENSEIGNEMENTS DES CAHIERS D'ACTEURS ET DES CONTRIBUTIONS

GRAND STADE DE RUGBY : DÉBAT PUBLIC

du 7 novembre 2013
au 21 février 2014

cndp
Commission particulière
du débat public
Grand Stade de Rugby

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

Enseignements des contributions, délibérations et cahiers d'acteurs

Vingt contributions, quatre délibérations et seize cahiers d'acteurs ont été publiés au cours du débat public. Les contributions et cahiers d'acteurs, pour pouvoir être acceptés en tant que tels, devaient proposer un contenu clair, de qualité et reposant sur des informations accessibles à tous. Certaines contributions écrites ont pu faire l'objet de cahiers d'acteurs, choisis par la CPDP, sur la base de l'argumentation développée, de l'enrichissement apporté au débat, et le respect de ses principes. Ces cahiers ont bénéficié du même système de diffusion que les principaux documents du débat public.

Type	Total
Contributions	20
Délibérations	4
Cahiers d'acteurs	16

Type d'auteur	Total
Acteurs socio-économiques	5
Associations, dont :	10
<i>Associations à caractère environnemental</i>	4
<i>Monde olympique</i>	4
<i>Usagers des transports</i>	2
Organisations politiques et militantes	2
Collectivités territoriales, administrations	14
Organismes de veille environnementale	2
Organismes de transport	3
Citoyens, autres	4
TOTAL :	40

Enseignements des 20 contributions

Type d'auteur	Total
Acteurs socio-économiques	2
Associations	7
Organismes de veille environnementale	2
Organisations politiques et militantes	0
Collectivités territoriales, administrations	3
Organismes de transport	3
Citoyens, autres	3
TOTAL :	20

Deux contributions proviennent d'acteurs économiques (**Oval'Eco**, une association de chefs d'entreprise du territoire et **l'Agence pour l'économie en Essonne**). Toutes deux se déclarent favorables au projet, qu'elles considèrent d'intérêt général pour le territoire. L'Agence pour l'économie demande, en outre, à ce que soit affectée au Centre Essonne une partie significative de l'enveloppe financière destinée à l'amélioration des transports du Nouveau Grand Paris et que le site du projet soit choisi pour accueillir le cluster sport de la Région Ile-de-France.

Sept contributions émanent d'associations, dont quelques associations environnementales (3) et certains représentants du monde olympique et sportif (4).

Parmi les associations à caractère environnemental :

- **Essonne Environnement** se prononce contre le projet, dans ses modalités actuelles. L'association considère en effet qu'il présente de nombreuses lacunes en matière de transport (des transports en commun jugés insuffisants et un risque d'engorgement et de pollution du fait de l'augmentation probable du transport routier), de stationnement (un risque de stationnement sauvage est identifié), de préservation et de valorisation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Elle demande, en outre, un diagnostic en termes de cohérence des projets d'aménagement de la zone.
- Les arguments d'Essonne Environnement sont à rapprocher de ceux du **Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 93** (MNLE 93), qui estime nécessaire d'évaluer l'impact d'un tel équipement sur l'environnement, notamment sur la biodiversité existante sur le site, et de se placer dans la perspective d'un développement durable en termes de gestion de l'eau, des déchets, des besoins en chauffage et en privilégiant les transports en commun.
- Mme Nathalie Durand, la fondatrice de **l'Observatoire Sport et Développement Durable**, propose aux porteurs du projet d'élaborer un stade d'une taille modulable, avec certains éléments démontables et transportables. Selon elle, cela permettrait des usages sportifs de grande envergure tout en offrant des équipements plus structurants pour le territoire et moins coûteux, en particulier en termes de maintenance.

Les 4 associations issues du mouvement olympique et sportif, à savoir :

- Le **Comité National Olympique et Sportif Français** (CNOSF),
- Le **Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France** (CROSIF),

Enseignements des contributions, délibérations et cahiers d'acteurs publiés dans le cadre du débat public

- Le **Comité Régional Olympique et Sportif du Centre** (CROS Centre),
- La **Mission d'information et de conseil en matière d'aménagement du territoire à caractère sportif** (MICAT), mission commune au CROSIF et au Comité départemental olympique et sportif du 93,

... sont unanimement favorables au projet.

Deux types d'arguments sont développés dans ces contributions. Tout d'abord, le projet est considéré comme un facteur de développement du rugby et notamment en Ile-de-France. Celui-ci permettrait à la FFR de créer les conditions de son autonomie financière tandis que les ressources liées à l'exploitation du stade devraient lui permettre d'assurer sa mission de service public.

D'autre part, la multifonctionnalité du projet et les possibilités qu'il offre d'accueillir d'autres disciplines sportives sont considérées comme positives dans la perspective d'une candidature française aux jeux olympiques de 2024. Le CROS Centre estime également que cet équipement permettrait à la France de combler en partie son retard (en termes d'équipements sportifs) au regard des autres pays européens.

La MICAT insiste toutefois sur la nécessité de développer un véritable pôle sportif autour du stade, pour que l'équipement ne vive pas seulement les jours de matchs mais ait une vraie plus-value qualitative pour les habitants de la zone.

Trois contributions ont été rédigées par des **opérateurs de transport**, dont deux contributeurs essonniers.

- La société d'économie mixte **Tice (Transports intercommunaux du Centre Essonne)**, présidée par M. Stéphane Baudet (Vice-président de la CAECE –un des porteurs du projet de Grand Stade), est l'opérateur majeur du territoire du centre Essonne. Sa contribution propose un éclairage sur les adaptations et le renforcement de son réseau de bus en vue de l'accueil du grand stade. Elle propose notamment une desserte permanente de l'ensemble du site de 133 ha.
- Le **SMITEC** (syndicat mixte des transports en Essonne Centre)¹ se prononce en faveur du projet. Il représente, selon lui, une opportunité et un signal d'attractivité fort du territoire. Il ajoute toutefois que le projet devra être complété par un développement de l'offre de déplacements.

La **SNCF et Réseau Ferré de France**, à travers un éclairage technique, émettent de fortes réserves quant à la capacité des opérateurs à desservir le grand stade dans les délais annoncés. Ils rappellent, en effet, que le RER D est une des lignes les plus fréquentées d'Ile-de-France, rendant sa définition de desserte complexe et son exploitation délicate. Selon eux, des investissements importants seraient nécessaires pour être en capacité d'assurer les besoins essentiels du futur stade mais les délais d'études et de travaux ne permettent pas d'envisager une mise en service avant 2025. Par ailleurs, la capacité du tram-train Massy-Evry n'apparaît pas dimensionnée pour les flux envisagés par le projet. Enfin, ils soulèvent un point de vigilance quant aux gares d'Orangis-Bois de l'Epine et d'Epinais-sur-Orge.

¹ pour lequel TICE gère plusieurs lignes de bus et dont Stéphane Baudet est également le président.

Trois contributions émanent de collectivités territoriales, dont une contribution de la préfecture d'Ile-de-France, et deux contributions de collectivités territoriales de la Seine-Saint-Denis :

- Le **préfet de la Région Ile-de-France** s'exprime au nom de l'Etat. Il estime que le projet est un enjeu sportif d'envergure nationale et une opportunité incontestable pour l'aménagement du territoire. Il souligne toutefois que dans l'intérêt même du bon déroulement du débat public, une position de l'Etat quant au projet ne lui apparaît pas souhaitable.
- La **ville d'Aubervilliers** et la **Communauté d'Agglomération Plaine Commune** se prononcent plutôt contre le projet, en raison de l'impact concurrentiel qu'il pourrait avoir sur le Stade de France et sa pérennité économique, et donc sur le territoire des deux collectivités. La communauté d'agglomération s'interroge également sur l'éloignement de Paris du site envisagé.

Ces deux dernières contributions sont à rapprocher des arguments exprimés dans les **trois contributions de personnalités exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle en lien avec le sport ou l'urbanisme mais s'exprimant à titre individuel**, publiées dans le cadre du débat :

- M. Jean Roanet, ancien Président et Président d'honneur du Sporting Club Mazamétain, s'oppose au projet qu'il considère comme une dépense inutile et ruineuse pour le monde du rugby et pour la France.
- M. Jean-Claude Bordigoni, ancien directeur de la Sanem Stade de France, présente un éclairage comparatif sur le projet, grâce, notamment, à son expérience du Stade de France. Il estime que le projet comporte quelques handicaps par rapport au Stade de France, tels qu'une desserte en transports en commun limitée et l'éloignement du site de Paris. Il se questionne par ailleurs sur la pertinence du financement choisi (obligations non rémunérées) et du plan évènementiel, qui lui paraît ambitieux.
- Selon M. Michel Cantal-Dupart, urbaniste-architecte, outre la concurrence possible induite de deux équipements sportifs similaires en Ile-de-France, la réussite du projet tient à son insertion sur le territoire. Il estime que le site choisi est bien placé du point de vue de l'accès aux supporters venus des régions rugbystiques mais préconise de développer des espaces publics de qualité et conviviaux autour du stade, afin d'éviter les écueils de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis.

Enfin, **deux organismes régionaux de veille environnementale** ont apporté une contribution sur le projet. Airparif et Natureparif, qui se sont également exprimés lors de l'audition du 28 janvier 2014, intitulée « *Les liens entre le Grand Stade et son environnement* », ne se prononcent pas sur l'opportunité du projet mais proposent un éclairage scientifique sur celui-ci. **Airparif** estime qu'en dehors de la phase de construction, l'impact direct de l'installation sur la qualité de l'air devrait être limité mais préconise aux porteurs du projet d'être attentifs à l'exposition des joueurs et visiteurs qui utiliseront le stade, dans les espaces aussi bien extérieurs qu'intérieurs. Selon **Natureparif**, le projet devrait prendre en compte les éléments identifiés dans le cadre de la trame verte et bleue régionale et les objectifs de conservation, de restauration et de création qui s'y rattachent. Les abords du site y sont, en effet, considérés comme un réservoir de biodiversité.

Enseignements des 4 délibérations

Les **conseils municipaux** de **Grigny** et de **Massy** et la **Communauté d'Agglomération Europ'Essonne** ont adopté des délibérations en vue de soumettre au débat public, le point de vue de ces collectivités territoriales sur le projet de Grand Stade de Rugby :

- La **ville de Massy** apporte son soutien au projet, sous réserve que soient intégrés à celui-ci, les aménagements nécessaires au maintien de la qualité de service offerte aux usagers des gares de Massy et des transports en commun sur le territoire.
- Cette contribution est à rapprocher de celle rédigée par la **Communauté d'Agglomération Europ'Essonne**², qui souhaite obtenir des compléments d'analyse concernant les transports et notamment sur les flux de spectateurs pour l'ensemble des stations du tram-train Massy-Evry, les pôles d'échanges, les gares routières du territoire et les modalités de traitement des impacts du projet. La Communauté d'agglomération entend être associée à l'ensemble des études et restitutions.
- La **ville de Grigny** a adopté une délibération en complément du cahier d'acteur de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne (dont Grigny est membre). Le conseil municipal estime que le projet de Grand Stade de Rugby peut et doit s'inscrire dans une démarche globale d'aménagement urbain et de cohésion sociale. Il insiste notamment sur les nécessaires continuités à bâtir entre le nouveau quartier dont le stade serait la centralité et la ZAC d'activité des Radars, située sur les villes de Grigny et de Fleury-Mérogis. Est également évoquée la cohérence entre les activités constitutives du projet et les compétences en matière de formation et d'insertion présentes sur le territoire.

Le **Conseil Régional d'Ile-de-France** a adopté une délibération relative à l'attribution d'une subvention au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) pour la réalisation d'une étude sur la desserte du grand stade.

Dans cette contribution, le STIF est notamment chargé, par la Région Ile-de-France, l'Etat et le Conseil Général de l'Essonne (un des porteurs du projet de Grand Stade) :

- d'établir un diagnostic portant sur l'estimation des parts multimodales en termes de desserte,
- de dresser un état des lieux des réserves de capacité du réseau,
- de juger de la part modale la plus pertinente à développer à terme.

Le STIF devra également proposer un calendrier de mise en place du « Plan de déplacement » du Grand Stade (si celui-ci est construit), un cahier des charges des phases d'études ultérieures ainsi qu'une évaluation des investissements d'infrastructures et d'exploitation nécessaires et strictement en lien avec le nouveau projet (stade et équipements annexes), et des éventuels ouvrages d'accès à prévoir.

² dont la commune de Massy est membre.

Enseignements de 16 cahiers d'acteurs

Type d'auteur	Total
Acteurs socio-économiques	3
Associations	3
Organisations politiques et militantes	2
Collectivités territoriales, administration	7
Organismes de transport	0
Citoyens, autres	1
TOTAL :	16

Le panorama des positions et arguments exprimés dans les 16 cahiers d'acteurs publiés au cours du débat, est relativement similaire aux avis et opinions recueillis au sein des autres espaces d'expressions du débat. Plusieurs positions vis-à-vis du projet semblent ainsi s'opposer, en fonction des catégories d'acteurs s'exprimant. Un fort portage des collectivités voisines du projet et des acteurs socio-économiques doit également être souligné, tandis que les acteurs associatifs et militants apparaissent plus réservés voire opposés au projet.

La majorité des cahiers d'acteurs sont le fait de collectivités territoriales (principalement essonniennes) et d'organismes assimilés à l'administration publique (7).

Parmi ces cahiers d'acteurs, 5 sont le fait de Communautés d'agglomération voisines de la CAECE, un des porteurs du projet. Ainsi, la **Communauté d'agglomération du Val d'Orge** (CAVO), la **Communauté d'agglomération Sénart-Val-de-Seine** (CASVS), la **Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines** (CASQY) et le **Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart** (SAN de Sénart) sont unanimement favorables au projet tandis que la **Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne** (CALE) soutient le projet mais émet quelques questionnements et réserves à son encontre.

- Le projet est perçu comme un vecteur d'insertion, de développement économique et d'attractivité pour le sud francilien. Il apparaît comme un atout, dans la mesure où il favorisera la création d'emploi sur ce territoire. La CASQY estime que le projet aurait un impact favorable sur le territoire francilien dans son ensemble.
- L'amélioration des transports en commun, en particulier la ligne D du RER, et l'accélération de la création d'équipements et d'infrastructures sont des thèmes également largement évoqués.
- La CASQY estime que le projet contribuera à la structuration des grands équipements sportifs de la Région Ile-de-France, sous-équipée par rapport aux autres métropoles mondiales. Elle évoque la possibilité de mise en réseau des équipements en Ile-de-France pour une candidature olympique en 2024. Ces arguments sont à rapprocher du cahier d'acteur de la CASVS qui voit dans le projet, une opportunité pour structurer les activités de la santé, de la recherche, du savoir et de la connaissance autour des valeurs du sport.

- Certaines collectivités insistent sur la nécessaire cohérence et les possibilités de synergies du projet avec son territoire. Ainsi, la CAVO estime que le projet est à associer avec le projet de reconversion de la base aérienne 217, situé sur la commune voisine de Brétigny-sur-Orge. Le SAN de Sénart évoque un projet favorisant le développement concerté des agglomérations à travers l'Entente du Quadrant-Sud-Est³. La CASVS voit dans le projet, une opportunité de développement d'un tourisme de proximité (dont deux destinations sur le territoire de l'agglomération : la base régionale de loisirs du Port aux Cerises à Draveil et Vigneux-sur-Seine et la forêt de Sénart).
- Ce dernier type d'arguments est à rapprocher du cahier d'acteur de la CALE qui considère que le projet doit offrir aux habitants du Centre-Essonnes des perspectives précises d'amélioration des conditions de la vie quotidienne, en ce qui concerne la formation et l'emploi, les transports et l'intérêt général du projet ; tout en mesurant et en réduisant ses impacts écologiques (vis-à-vis du bois de Saint-Eutrope notamment).

Dans la continuité de ces cahiers d'acteurs, la **Région Ile-de-France** indique l'intérêt qu'elle accorde conditionnellement au projet. Celui-ci est inscrit dans son schéma directeur et la Région rappelle son attachement à l'aménagement du sud francilien dont elle considère qu'il doit bénéficier d'importants investissements. Garantie d'un aménagement équilibré de son territoire et de l'efficacité du réseau de transport collectif francilien, elle revendique l'exigence toutefois un projet exemplaire au regard de tous les piliers du développement durable. Celle-ci se traduit notamment par des objectifs ambitieux en matière de préservation, de valorisation de l'environnement et de maîtrise de la consommation des ressources non renouvelables ainsi que par la nécessité d'un projet solidaire.

Selon l'**Agence d'urbanisme Essonne-Seine-Orge** (AUDES), le secteur d'implantation du Grand Stade est un des plus importants réservoirs de développement urbain du Centre-Essonnes-Seine-Orge avec le projet de reconversion de la base aérienne 217. Le projet pourrait permettre de dynamiser les ressources, les emplois et le développement du territoire et de rééquilibrer la grande couronne dans le sud francilien.

Trois cahiers d'acteurs proviennent de représentants du monde socio-économique.

Selon les **Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Paris-Ile-de-France et de l'Essonne** et la **Maison de l'Emploi Corbeil-Evry**, le projet constitue une opportunité de valorisation territoriale. Il est considéré comme potentiellement générateur de fortes retombées touristiques et comme une opportunité pour le développement d'entreprises et de l'emploi. La CCI Essonne y voit également un vecteur d'accélération de la modernisation des transports. Les deux CCI soulèvent toutefois un point de vigilance concernant l'articulation et la préservation des activités existantes et l'équilibre entre les territoires. La Maison de l'Emploi préconise également de s'engager au plus tôt dans une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences.

Trois cahiers d'acteurs émanent d'associations dont une association environnementale et deux associations d'usagers des transports.

France Nature Environnement (FNE) et **Ile-de-France Environnement (IDFE)** se positionnent contre le projet, à l'image de la contribution d'Essonne Environnement. Trois types d'arguments sont mis en avant : la crainte de l'artificialisation d'un espace naturel et de l'étalement urbain, l'absence d'une

³ L'entente est un accord de coopération entre les agglomérations de Corbeil, Evry, Sénart et Melun.

offre adaptée de transports en commun ayant pour conséquence l'augmentation des gaz à effet de serre, et l'impact négatif sur les stades existants.

Deux alternatives au projet sont proposées: la renégociation du contrat avec le gestionnaire du Stade de France ou bien l'implantation du stade dans une région dépourvue de stades de très grande capacité et dotée d'une infrastructure de transport suffisante.

Les deux associations d'usagers des transports voient dans le projet une opportunité d'accélérer les investissements dans les transports en commun (et en particulier le RER D), attendus de longue date. Ils expriment toutefois quelques inquiétudes quant à la prise en compte des usagers du quotidien :

- **L'association des usagers des transports Ile-de-France** (AUT IDF) considère que le futur grand stade doit bénéficier d'une desserte en transports en commun de qualité pour limiter son empreinte écologique. Néanmoins, elle estime que la problématique des accès au stade doit être approfondie par des études, notamment sur l'exploitation du tram-train Massy-Evry, sur la fiabilité du RER et sur les parkings de rabattement automobile.
- Selon le **Soutien Associatif des Usagers Révoltés** (SADUR), les investissements nécessaires à l'accueil des visiteurs du stade, par le RER D, ne doivent pas se faire au détriment des investissements nécessaires à l'amélioration des trajets pour les usagers quotidiens. Par ailleurs, elle estime que la mise à niveau du RER D ne doit pas se limiter à quelques aménagements ponctuels. Il faudra être en capacité de gérer les imprévus et les reports modaux en cas d'incidents, et de bien évaluer les flux de spectateurs.

Deux organisations politiques ou militantes ont également proposé des cahiers d'acteurs.

ATTAC Centre Essonne se prononce ouvertement contre le projet de Grand Stade et énonce une série d'arguments pour corroborer son propos, dont :

- le « naming » du stade, considéré comme contradictoire avec la mission de service public de la FFR ;
- une demande de retrait de la garantie d'emprunt du Conseil Général de l'Essonne ainsi qu'un retrait de la subvention accordée au musée du rugby ;
- le paiement des surcoûts du projet par la FFR (aménagements routiers, notamment), l'association estimant que les contribuables n'ont pas à financer un projet privé ;
- la prise en compte du départ du rugby pour l'économie du Stade de France (dont l'Etat est propriétaire).

Par ailleurs, l'association juge que les prévisions d'emplois du projet ne sont pas crédibles et demande l'adoption d'une clause sociale pour interdire le recours aux travailleurs détachés.

Ce cahier d'acteur est à rapprocher de celui proposé par **Europe-Ecologie-Les-Verts 91 et EELV Ile-de-France**, qui craignent que le soutien financier des collectivités territoriales ne se fasse au détriment d'autres projets comme la rénovation des installations sportives du département. Ils estiment, en outre, que le projet doit s'inscrire dans une logique de rééquilibrage de l'aménagement du territoire national. Contestant la fiabilité des études relatives à la création d'emploi et à la desserte du grand stade, ils redoutent également une méconnaissance des enjeux naturalistes locaux. Ils proposent l'installation d'un site de transformation des produits issus de l'agriculture biologique en lieu et place du projet de stade.

Enfin, la CPDP avait sollicité cinq étudiants du master 2 « Ingénierie et management des organisations sportives » de l'IAE Toulouse, afin de promouvoir le débat public auprès des jeunes étudiants toulousains. Ils ont, par la suite, proposé à la CPDP, un cahier d'acteur regroupant les

différents arguments et questions entendus lors de la réunion d'échanges qu'ils ont organisée. Ils soulèvent ainsi des freins potentiels à la réalisation du projet :

- la programmation événementielle envisagée (insuffisante selon eux) ;
- les coûts et le financement du projet qui doivent être affinés ;
- les innovations présentes dans le stade, peu mises en avant ;
- la localisation du projet en France (pourquoi pas à dans le Sud-Ouest ?) et en Ile-de-France (un site trop éloigné de Paris ?).